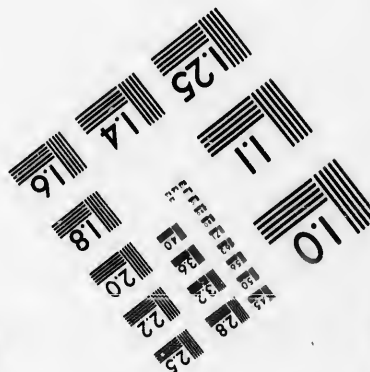
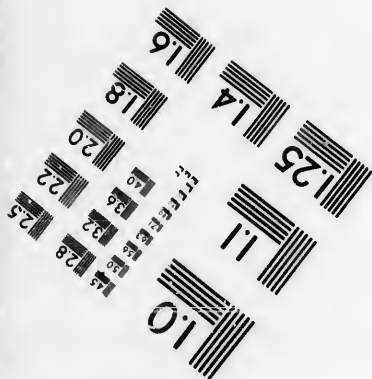
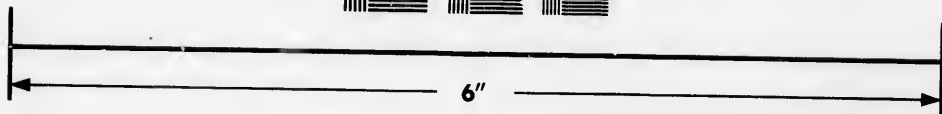
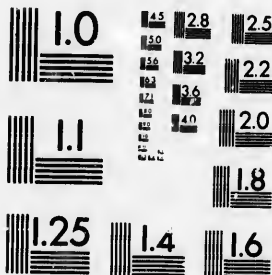


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

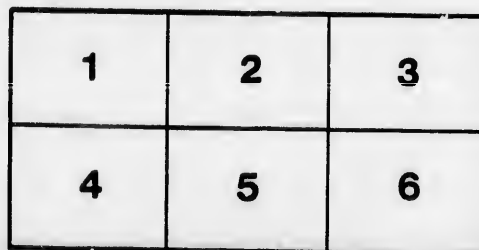
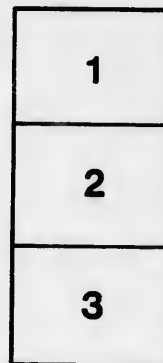
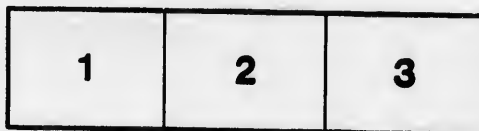
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.





DEPARTEMENT  
— DES —  
TERRES de la COURONNE  
PROVINCE DE QUÉBEC

1896



GUIDE DU COLON



*Sous la direction de*  
l'HON. E. J. FLYNN

COMMISSAIRE DES TERRES DE  
LA COURONNE.



1896

# GUIDE DU COLON



PROVINCE DE QUEBEC



PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE

L'HONORABLE E. - J. FLYNN,

*Commissaire des terres de la Couronne.*

rap  
po  
po  
no  
d'u

pré  
ver

Gu  
les  
ouv  
uti  
ter

# GUIDE DU COLON

---

## INTRODUCTION

---

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer dans mon rapport de l'année 1895, l'édition du GUIDE DU COLON pour 1894 étant entièrement épuisée, j'ai cru nécessaire, pour répondre aux demandes de renseignements qui nous viennent de tous les côtés, d'ordonner l'impression d'une nouvelle édition de cet ouvrage.

C'est cette nouvelle édition que j'ai l'avantage de présenter aujourd'hui au public qui s'intéresse à la vente et à la colonisation de nos terres publiques.

A l'instar de celui qui a été publié en 1894, le GUIDE DU COLON de 1896 contient à peu près toutes les informations que l'on est en droit d'attendre d'un ouvrage de ce genre et qui peuvent être de quelque utilité aux colons établis ou voulant s'établir sur les terres de la Couronne.

L'édition de 1896 comprend en plus la nomenclature des nouveaux cantons créés depuis 1894 et des notes supplémentaires sur ceux des anciens cantons où de nouvelles explorations et inspections ont eu lieu. Elle tient compte également des changements qui ont été effectués dans un certain nombre d'agences des terres et des bois, ainsi que des règlements du département qui ont pu subir quelques modifications essentielles.

On trouvera enfin dans cette nouvelle édition du GUIDE DU COLON plusieurs autres additions importantes qui augmentent d'autant la valeur et l'étendue des informations que je suis désireux de donner aux colons et au public en général.

Pour faciliter les recherches, j'ai jugé utile de placer, à la fin du volume, deux index, l'un se rapportant aux matières générales contenues dans le GUIDE, et le second donnant, par ordre alphabétique, le tableau des cantons ouverts à la colonisation.

E. - J. FLYNN,

*Commissaire des terres de la Couronne.*

Québec, 25 janvier 1896.

enclosure  
des notes  
ns où de  
eu. Elle  
i ont été  
les terres  
artement  
ielles.

dition du  
portantes  
ndue des  
aux colons

de placer,  
ortant aux  
le second  
es cantons

YNN,

*Couronne.*

LA

# PROVINCE DE QUÉBEC

---

## APERÇU GÉNÉRAL

---

La province de Québec est avant tout un pays agricole, un pays de colonisation, et la nature, on peut le dire, s'est complu à lui prodiguer à pleines mains ses faveurs, car elle est partout grandiose : forêts, montagnes, lacs, rivières, chutes magnifiques, innombrables pouvoirs d'eau, fies fertiles, pâturages riches, animaux sauvages en grande variété, etc.

Le sol de notre pays et particulièrement celui des grands centres de colonisation qu'il nous reste à ouvrir et à peupler de hardis colons, est de qualité supérieure et éminemment propre à toute espèce de culture.

Nos forêts, qui s'étendent à perte de vue dans toutes les directions, et qui renferment les essences les plus précieuses, sont depuis nombre d'années l'objet d'une constante et active exploitation. Presque partout où il se portera, le colon est lui-même assuré de trouver sur son lot une quantité suffisante de bois de charpente et de menuiserie pour les besoins de la ferme.

Nos rivières et nos lacs, longtemps méconnus, voient accourir aujourd'hui de tous les points de l'Amérique des centaines de sportsmen qui trouvent à la fois plaisir et profit à pêcher le saumon, la "ouananiche," la truite, le brochet, etc.

Quant à nos ressources minérales, leur exploitation, laissée longtemps en suspens par suite de l'absence de capitaux suffisants et de renseignements assez précis, ne saurait tarder à devenir un autre facteur important de notre richesse nationale. Aujourd'hui, en effet, qu'on en apprécie mieux la valeur, un réveil s'est fait de ce côté et chaque jour pour ainsi dire voit surgir de nouveaux syndicats s'organisant pour fouiller hardiment les entrailles du sol et en extraire des substances minérales de premier ordre.

Pour compléter cet aperçu à vol d'oiseau, ajoutons que de nombreuses voies ferrées desservent déjà des régions fort importantes au point de vue de la colonisation et de l'exploitation des mines et des bois.





on, laissée  
x suffisants  
devenir un  
aujourd'hui,  
est fait de  
nouveaux  
illes du sol  
e.

ns que de  
fort impor-  
tation des

# LES TERRITOIRES A COLONISER

---

## ÉTENDUE DES TERRES DIVISÉES EN LOTS DE FERME

---

### RÉGIONS DE COLONISATION

Il n'y a plus guère lieu d'appuyer sur l'importance du développement de la colonisation dans cette province. Les hommes bien pensants ont toujours vu dans cette œuvre éminemment patriotique la continuation de traditions historiques constituant en quelque sorte l'une des forces vives de la nation, la garantie de notre avenir.

L'appoint qu'apporteraient à notre richesse publique les vastes espaces qu'offre la province de Québec et qui n'attendent pour cela qu'une exploitation raisonnée, le désir de retenir ou de ramener ceux de nos compatriotes qui ont gagné la terre étrangère, puis enfin l'excellence même de l'œuvre, tout, en un mot, nous fait un devoir de la recommander, de lui donner notre plus entière sollicitude, et de faire connaître, par tous les moyens possibles, les splendides et immenses domaines encore incultes que nous possédons.

C'est pour atteindre ce but, au moins en partie, que nous avons retracé dans les quelques pages qui vont suivre une esquisse qui, quoique succincte, est assez complète, croyons-nous, pour donner une idée de l'étendue et des aspects caractéristiques des principaux foyers ouverts à la colonisation.

\*  
\*  
\*

La statistique officielle porte à 107,520,000 acres l'étendue actuelle des terres et forêts disponibles dans les domaines de l'Etat.

Si l'on ajoute à ce chiffre les 197,000 milles carrés que réclame la province de Québec dans la partie nord-est du pays, cela fait une étendue totale de 176,000,000 d'acres, constituant pour ainsi dire notre patrimoine national.

Tout cet immense territoire n'a pas été encore cependant exploré ni arpenté pour les fins de colonisation. Ce travail ne se fait que graduellement, d'année en année, et à mesure que les besoins de la colonisation le requièrent.

A l'heure actuelle, le gouvernement de la province de Québec peut livrer immédiatement à la colonisation près de 7,000,000 d'acres de terres arpentées et divisées en lots de ferme—à peu près toutes accessibles par de bonnes routes, et près de la moitié propres à culture\*.

\* \* \*

Les grands centres de colonisation de la province qui offrent un avenir sûr, une existence aisée, au courageux colon qui aime la terre et qui sait tout le parti qu'il peut en tirer par un labeur intelligent et soutenu, sont les suivants :

- 1<sup>o</sup> RÉGION DU LAC-SAINT-JEAN ET DU S. GUENAY.
- 2<sup>o</sup> “ DE L'OUTAOUAIS ET DU TÉMISCAMINGUE.
- 3<sup>o</sup> “ DU SAINT-AURICE.
- 4<sup>o</sup> LES CANTONS DE L'EST.
- 5<sup>o</sup> LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE.
- 6<sup>o</sup> LE BAS DU FLEUVE SAINT-LAURENT (CÔTE SUD).
- 7<sup>o</sup> LA VALLÉE DE MATAPEDIA.
- 8<sup>o</sup> LA GASPÉSIE.

---

\* Les cantons arpentés sont divisés, autant que possible, en lots de cent acres.

## REGION DU LAC-SAINT-JEAN ET DU SAGUENAY

---

Cette immense région, tant à cause de sa fertilité que du brillant avenir qui semble lui être réservé, a mérité d'être appelée le *grenier de la province de Québec*.

Elle embrasse une superficie de 31,000 milles carrés ou environ 19,840,000 acres.

C'est déjà dire quel vaste champ reste ouvert au travail et à l'activité du colon, puisque la population actuelle disséminée dans cette région n'atteint encore que quarante mille âmes.

Quant à la fertilité de cette région, elle est amplement démontrée dans les rapports de tous les arpenteurs.

Le sol est presque universellement de qualité supérieure. Il est composé, en grande partie, de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs. Avantage précieux pour le colon : on ne rencontre pas de cailloux qui puissent nuire à la charrue, et, de plus, la terre, d'une manière générale, exige peu de frais pour la culture.

D'après M. l'arpenteur P.-H. Dumais, qui a fait une exploration en 1878, la plus grande partie de cette région comprise dans le fond de ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout—c'est-à-dire une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie—se composerait des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat.

M. l'arpenteur G.-B. du Tremblay disait, de son côté, en 1887 :

“ Nous pouvons compter au nord du lac Saint-Jean, sur une étendue de quelques trois mille six cents milles carrés, de terre arable absolument plane, franche, fertile et susceptible de contenir l'établissement de quatre-vingts paroisses.”

Sous le rapport de la richesse du sol, ajoutait-il, c'est une contrée merveilleuse, supérieure à tout le reste du Lac-Saint-Jean.

Le lac Saint-Jean—cette belle nappe d'eau que tous les voyageurs connaissent—qui mesure vingt-huit milles de longueur sur vingt-cinq milles de largeur—égoutte cette immense vallée qui porte son nom \*. Il est en outre le réservoir de plusieurs grandes rivières qui arrosent à leur tour des terrains d'une fertilité extraordinaire, et dont voici les principales :

Au sud du lac, la *Metabetchouan* et la *Owiatchouane* ; à l'est, la *Belle-Rivière* ; à l'ouest, la *Chamouchouane* ; au nord-ouest, la *Ticouapee* et la *Mistassini* ; au nord et au nord-est, la grande et la petite *Peribonka* †.

---

\* La profondeur de l'eau dans le lac Saint-Jean est généralement de trois pieds à un mille du rivage, de 12 à 54 pieds une couple de milles plus loin, en gagnant le large, et d'environ 60 à 80 pieds au milieu du lac. C'est dans ce beau lac et ses nombreuses rivières tributaires que se pêche ce saumon d'eau douce qui fait les délices des sportsmen : la ouananiche ”.

† 1—La rivière *Metabetchouan* sort d'un petit lac près des sources de la rivière Sainte-Anne de la Pénade et se jette dans le lac Saint-Jean, 6 milles à l'ouest de Saint-Jérôme, après avoir décrit un cours d'environ 30 milles. Une de ses chutes a plus de 200 pieds de hauteur.

2—La rivière *Owiatchouane* origine dans les environs du lac Ququamakasis, décrit un cours d'eau d'une soixantaine de milles et forme à deux milles de son embouchure une chute de 236 pieds de hauteur.

3—La *Belle-Rivière*, longue d'environ 45 milles, reçoit les eaux du lac Kénogamiche et a sa source dans le lac de la Belle-Rivière.

4—La *Chamouchouane* se jette dans le lac un mille et demi au nord-ouest de Saint-Prime. Mesure une longueur de trois quarts de mille à son embouchure et de 400 pieds cent milles plus haut.

5—La rivière *Ticouapee* est navigable sur une longueur de près de trente milles.

6—La *Mistassini* a plus de deux cent milles de longueur, trois milles de largeur à son embouchure et peut être naviguée, par des bateaux tirant cinq ou six pieds d'eau, jusqu'à dix-huit milles en remontant. Cette rivière a plusieurs affluents considérables : la *Mistassibi*, la rivière aux Rats et l'*Onassienska*.

7—La grande *Peribonka* mesure 250 milles en longueur. Elle est navigable, jusqu'à trente milles de son embouchure, pour les vapeurs de dimension ordinaire.

Ces rivières ne sont pas navigables sur toute leur longueur, mais elles le sont cependant sur un assez long parcours pour être de la plus grande utilité aux établissements de colonisation.

\*  
\*  
\*

Il est prouvé de plus aujourd'hui que le climat du Lac-Saint-Jean — contre lequel l'on a nourri longtemps des préjugés — est aussi doux que celui de Montréal, et que la chute de neige y est moindre qu'à Québec.

Le lac Saint-Jean, dit M. Parpenteur A. du Tremblay, dans son rapport de juin 1894, en répandant des vapeurs exerce une heureuse influence sur le climat du pays qui l'entoure. Les vents du nord-est, froids et humides sur les bords du Saint-Laurent, perdent leur humidité avant d'arriver au Lac-Saint-Jean. Rien de plus vrai que de dire que le climat du Lac-Saint-Jean peut rivaliser avec celui de Montréal. Une autre chose en faveur du climat du Lac-Saint-Jean, c'est qu'ici les jours d'été sont plus longs qu'à Montréal, le Lac-Saint-Jean étant à une latitude plus élevée que Montréal.

Le blé et tous les grains y mûrissent et produisent abondamment. Cette région est aussi des plus propres à l'élevage des bestiaux. Le fourrage y est très abondant et très riche.

Nous dirons enfin que tous ceux qui ont visité cette région ou l'ont exploré, sont unanimes à prétendre qu'elle est destinée à devenir avant peu un vaste champ d'approvisionnement pour Québec en même temps que celui vers lequel se tourneront les plus actives et les plus sérieuses tentatives de colonisation.

Faut-il parler des superbes forêts qui couvrent cette région et qui sont déjà largement utilisées par l'industrie? Mentionnons parmi les essences dominantes, le bouleau, l'épinette rouge, l'épinette

blanche, le pin, le cèdre, et même le bois blanc. On y rencontre aussi le merisier, le frêne, etc.

Ajoutons que partout les pouvoirs d'eau sont nombreux et considérables et peuvent mettre en mouvement des centaines de moulins. Il y a surtout de bons pouvoirs d'eau à Alma, à Mistook, à Hébertville, à Oniatchouane, à Métabetchouane, à Mistassini et à Saint-Thomas-d'Aquin (Lac Bouchette).

\*  
\* \*

On conçoit sans peine que le colon canadien ait pu hésiter autrefois, faute de moyens de transports et de grandes voies de communication, à s'engager dans cette partie reculée du pays et à s'y fixer. Aujourd'hui, ces obstacles n'existent plus.

Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean et l'embranchement de Chicoutimi, en mettant depuis quelques années en communication la plus belle partie de cet immense territoire avec les grands centres de commerce ont fait disparaître toutes les craintes et abattu du coup les principales difficultés. Le colon de cette partie du pays peut envisager maintenant l'avenir en toute confiance, puisque le chemin de fer le rapproche des grands marchés et le met en mesure d'écouler avec un égal avantage les produits agricoles de sa terre et le bois que celle-ci lui fournit à profusion.

Il y a plus : la compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean qui a à cœur le défrichement de cette région, offre aux cultivateurs qui voudraient s'établir au Lac-Saint-Jean des privilèges dont ceux-ci sont toujours autorisés à profiter.

La compagnie offre de transporter gratuitement de Québec au Lac-Saint-Jean tous les colons de bonne foi avec leurs familles ainsi que les effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres.

Ce privilège est accordé à tout colon sur présentation d'un cer-

tificat de l'assistant-commissaire d'agriculture à Québec, et d'un certificat du curé de sa paroisse, afin de donner une preuve de sa bonne foi.

\*  
\* \*

Que la colonisation ait marché d'un pas assez rapide dans cette fertile région, les recensements de 1881 et de 1891 nous en fournissent la preuve.

Plusieurs cantons divisés en lots de ferme qui comptaient très peu d'habitants en 1881 ont grandi depuis et sont déjà assez peuplés pour former de belles paroisses. Voici, au reste, une nomenclature des cantons et paroisses qui figurent pour la première fois dans le recensement officiel de 1891 :

CANTONS ET PAROISSES	POPULATION.
Harvey, Saint-Germain, Durocher et Labrosse....	189
Normandin, Albanel et Parent.....	587
Racine, Dalmas, Taillon et Delisle.....	535
Saint-Charles et Saint-Ambroise.....	423
Saint-Cyriaque.....	435
Saint-Hilaire, Dequen, Dablon.....	1,124
Saint-Félicien et Ashuapmouchonan-Nord, Desmeules et Dufferin.....	938
Territoire non organisé.....	1,387

A ajouter à cette liste le canton *Pelletier*, ouvert depuis 1892 à la colonisation, et où une soixantaine de colons sont déjà établis. Comme on le sait déjà, les RR. PP. Trappistes ont fixé leur établissement dans ce canton, devenu le centre de la colonisation au nord du Lac-Saint-Jean. Les colons qui vont s'établir sur la Mistassini ont en outre la perspective à peu près certaine de trouver du travail tout en défrichant leur terre. Tous les hivers, en effet, il s'y fait des chantiers où l'on emploie beaucoup de monde.

On sent partout, à voir ces cantons se développer progressivement, que l'élan est donné et qu'à mesure que cette partie du pays sera connue comme elle mérite de l'être, le mouvement colonisateur ne pourra que s'étendre et prospérer.

Quant à l'étendue et à la condition des exploitations agricoles dans les comtés réunis de Chicoutimi et Saguenay, pour la dernière décade, voici d'autres chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

	NOMBRE D'ACRES.	
	1881.	1891.
Terres occupées.....	393,821	550,112
Terres améliorées.....	122,731	217,924
Terre sous culture.....	76,470	123,875
Terres en pâturage.....	55,306	92,322

\*  
\* \*

Le centre du Saguenay, qui forme le comté de Chicoutimi, ne le cède guère non plus, pour la qualité de la terre, ni pour le climat, au territoire du grand Lac.

C'est surtout sur la rive nord de la rivière Saguenay que la colonisation doit se faire de préférence, à raison de la beauté et de la fécondité des terres qui abondent dans tous ces cantons, depuis Delisle jusqu'à Saint-Germain.

Ce qui a retardé jusqu'ici les progrès de ces beaux cantons, c'est d'abord que leurs avantages ont été longtemps ignorés du public; c'est dû aussi aux entraves que la rivière Saguenay mettait à la facilité des communications. Mais le premier de ces inconvénients disparaît rapidement; et le second n'est plus beaucoup sérieux, depuis qu'il y a une traverse régulière de chaloupes entre Sainte-Anne et Chicoutimi, embarcations qui vont tout probablement céder la place à un bateau à vapeur qui mettra Chicoutimi en communication plus assurée, avec, sans doute, plusieurs localités de la rive nord de la rivière.

Comme la région du Lac-Saint-Jean, celle du Saguenay offre aussi de précieuses ressources pour la pêche et la chasse. La truite abonde dans une multitude de lacs et de rivières. Le saumon, qui ne trouve guère ailleurs d'habitat aussi favorable que la rivière Saguenay, se prend en abondance dans quelques-uns de ses tributaires, surtout dans la rivière Saint-Jean et dans la rivière à Mars. Dans le Saguenay lui-même, on ne prend pas beaucoup d'autres poissons que la truite de mer et l'anguille.



VOIES DE COMMUNICATION

Durant la belle saison, la rivière Saguenay est une voie de communication commode avec le reste de la province. De splendides bateaux à vapeur font un service régulier entre Chicoutimi, Tadoussac, Québec et Montréal. Il y a en outre pour toutes les saisons de l'année le service du chemin de fer, les convois circulant en effet régulièrement entre Québec, Roberval et Chicoutimi.

Le chemin de fer du Lac-Saint-Jean qui dessert toute la région comprise entre Québec et le Lac-Saint-Jean a un parcours de 192 milles.

D'un autre côté, les convois qui se rendent de Québec à Chambord et de ce dernier endroit à Chicoutimi, traversent sur leur passage de belles et florissantes paroisses comme Saint-Jérôme, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville, Saint-Dominique-de-Jonquière, etc.

Pour accommoder les colons établis dans cette région, le gouvernement de Québec a fait construire un bateau à vapeur qui voyage trois fois par semaine sur les rivières tributaires du Lac-Saint-Jean : la Peribonka, la Mistassini et l'Ashuapmouchouan. Le village de Roberval est le point de départ de ce bateau \*.

---

\* Trois bateaux à vapeur font maintenant le service entre les différents ports du Lac-Saint-Jean. Ce sont le *Colon*, le *Mistassini* et le *Peribonka*.

Le premier est spécialement affecté au transport des colons et de leurs effets ; le second luxueusement construit et aménagé, voyage surtout pour les touristes, les visiteurs et les sportsmen.

Tous les lundis et jeudis, le *Colon* part de Roberval à 8.30 hrs a. m., pour la Peribonka et repart de ce dernier endroit pour Roberval, à 2 hrs p. m.

Tous les mardis et vendredis, il va de Roberval à Saint-Félicien en touchant à Cumming's Landing. Le départ a également lieu à 8.30 hrs a. m., et à 2 hrs p. m., de Saint-Félicien.

Les mercredis et samedis, le *Colon* quitte Roberval à 7 hrs a. m. pour la Mistassini, touchant à Ticouapee, à Lalancette, et enfin à l'établissement des Pères Trappistes.

Le *Colon* transporte les colons gratuitement. Le *Mistassini* laisse Roberval tous les jours, excepté le dimanche, pour la rivière La-Pipe et la "Grande-Décharge." Il en repart à 3 hrs p. m. Le dimanche, ce bateau part de Roberval à 1.30 p. m. et de la Grande-Décharge à 4 hrs p. m.

L'on a fait aussi jeter sur certaines rivières plusieurs ponts qui mettent maintenant en communication différents cantons très éloignés.

Ainsi, le pont de la Mistassini relie le canton Pelletier, où se trouve l'établissement des Pères Trappistes, avec le canton Parent ; le pont de la Grande-Décharge relie l'île d'Alma aux cantons Taché et Delisle ; puis le pont de la Petite-Décharge fait communiquer l'île d'Alma avec les établissements de Signaï et de Labarre.

Dans l'intérêt des colons qui désireraient prendre des terres à l'est ou à l'ouest du Lac-Saint-Jean, nous indiquons ici, d'une manière approximative, la distance à parcourir pour atteindre les principaux points où l'on compte déjà des groupes considérables.

Ces distances sont calculées de la jonction Chambord :

A L'OUEST.	MILLES.	POPULATION.
Saint-Louis.....	1	1,000
Roberval.....	13	2,400
Saint-Prime.....	22	1,100
Saint-Félicien.....	31	1,000
Saint-Méthode.....	36	300
Normandin et Albanel.....	49	400
Peribonka.....	45	20
Mistassini (Trappistes).....	53	100
A L'EST.		
Saint-Jérôme.....	9	2,000
Saint-Gédéon.....	17	1,000
Saint-Bruno.....	20	600
Saint-Joseph d'Alma.....	23	1,031
Hébertville.....	19	2,500
Saint-Cyriae.....	33	400
Rivière aux-Sables.....	43	1,600
Chicoutimi.....	54	5,000
Saint-Alphonse.....	65	1,200
Bagotville.....	66	2,400
Notre-Dame de Laterrière.....	55	1,000



## REGION DE L'OUTAOUAIS ET DU TEMISCAMINGUE

Cette vallée a pour bornes à l'est, les tributaires de la rive droite du Saint-Maurice, au sud le Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure de l'Ottawa, et l'Ottawa même au sud et à l'ouest, jusqu'au haut du lac Témiscamingue.

Cette région comprend plus de 45,000 milles carrés et embrasse dans ses limites les forêts des comtés de Joliette, Montcalm, Terrebonne, Ottawa, Pontiac, Argenteuil et Berthier.

La partie inférieure de la vallée de l'Ottawa est déjà, comme on le sait, défrichée, occupée et cultivée, mais il reste une autre partie importante à coloniser. C'est celle qui comprend le milieu des vallées de la Gatineau, de la Lièvre et de la Rouge, dont les eaux s'écoulent dans l'Ottawa, et la partie supérieure du bassin de la Mattawin qui se jette dans le Saint-Maurice.

Le pays est ondulé, c'est-à-dire qu'il présente tour à tour des plaines et des hauteurs. Mais ces hauteurs n'ont rien qui rappelle les montagnes ; ce sont des collines, des côteaux à pente douce, aux croupes larges et arrondies, que la charrue peut gravir, le plus souvent, jusqu'à leur sommet. Entre ces hauteurs, la plaine s'étend parfois sur un espace de plusieurs milles.

Il en est de la vallée de l'Outaouais comme de tout pays : on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais on peut, sans exagération, estimer à un tiers l'étendue du pays offrant à colonisation d'excellentes ressources.

La forêt renferme les arbres de la plus belle venue, d'admirables pinières qui sont depuis de longues années l'objet d'une exploitation commerciale et qui constituent pour ainsi dire la principale richesse de ce territoire, de l'érable, du merisier rouge et blanc, des tilleuls, du frêne, de l'orme, du noyer, du bois blanc, etc.

L'industrie minière et surtout l'exploitation des phosphates qui se rencontrent en gisements considérables dans nombre de cantons de la vallée de l'Outaouais, ont largement contribué et contribuent encore tous les jours au développement de la colonisation dans cette partie du pays.

Tout cet immense territoire de l'Outaouais est sillonné en tous sens par de grandes rivières, dont voici les principales :

NOMS.	LONGUEUR.
Du Moine.....	120 milles.
Noire.....	130 “
Coulonge.....	160 “
Gatineau.....	250 “
Du Lièvre.....	200 “
Petite-Nation.....	50 “
Rouge.....	100 “
Du Nord.....	45 “
L'Assomption.....	50 “

Ces rivières fournissent de bons pouvoirs d'eau et d'excellentes voies pour le transport des bois, au moyen de la flottaison \*.

\* \* \*

Le bassin de la Lièvre est arrosé par la rivière du Lièvre qui traverse les comtés de Maskinongé, de Berthier, de Joliette, de Montcalm, le centre du comté d'Ottawa, et qui, après un parcours de plusieurs centaines de milles, mêle ses flots à ceux de la rivière Outaouais.

Dans la seule vallée des sources de la rivière Rouge, de la rivière du Lièvre, de la Petite-Nation et de la Gatineau, il existe plus de 250,000 acres de terres cultivables, d'une qualité égale,

---

\* La *Lièvre* est une belle rivière facilement flottable, sur tout son parcours, et large de 7 à 800 pieds, à la hauteur de Saint-Gérard-de-Montarville et du Rapide-de-l'Original.

La *Kiamika* est plus étroite; elle n'a guère plus de 150 à 200 pieds de large, mais en revanche, elle est plus profonde. Elle roule une masse d'eau d'une dizaine de pieds de profondeur, presque partout.

sinou supérieure, à celles des terres les plus riches de la vallée du Saint-Laurent.

Certains cantons se recommandent spécialement : *Amherst, Arundel, Clyde*, sur les bords de la Rouge ; de même *Joly, Marchand, Mousseau* et *Lynch* ; la *Minerve, Loranger*, tous les cantons situés sur la Lièvre, etc.

Tous ces cantons et bon nombre d'autres sont en plein épanouissement. Plusieurs d'entre eux ont déjà acquis une importance réelle, et se développent avec une rapidité et dans des proportions qui font bien augurer pour l'avenir.

Le "Nomingue" ou canton Loranger mérite une mention particulière. C'est le centre de cette région que l'on est convenu d'appeler la *région Labelle* et qui mesure trente milles carrés. Ce canton est entouré des cantons Marchand, Joly, Minerve, Lesage, de Montigny, Boyer, Turgeon et Mousseau. Il est parsemé de lacs superbes, entre autres le grand et le petit Nomingue. Ces lacs très navigables et grouillant de poissons sont au nombre de quinze \*.

Plus des deux tiers du Nomingue—qui n'est situé qu'à 24 milles du chemin de fer—sont composés de bonne terre, jaune, argileuse.

\* \* \*

Une progression non moins sensible se manifeste dans une autre région qu'on est convenu d'appeler la vallée de la Gatineau.

Celle-ci, au reste, est loin d'être inférieure aux autres parties de la vallée de l'Outaouais.

Les cantons Aumond, Kensington, Maniwaki, Egan, Lytton—pour n'en citer que quelques-uns—renferment des terrains de première qualité sous tous les rapports.

---

\* Le grand lac Nomingue a huit milles de long et cinq milles dans sa plus grande largeur.

Toute cette vallée de la Gatineau—qui comprend une étendue d'au moins 10,000 milles carrés—est traversée par la rivière Gatineau, rivière grandiose qui a près de 250 milles de longueur.

\* \* \*

Le lac Témiscamigue \* offre aussi une vallée assez étendue pour y jeter les assises de plusieurs paroisses et fournir à la colonisation des facilités sur lesquelles l'on ne saurait trop insister.

Cette vallée est en effet d'environ trois cent cinquante milles de longueur, avec une largeur excédant cent cinquante milles, ce qui forme une superficie de 52,500 milles carrés.

Le littoral du lac, sur une profondeur variant de deux à trois milles, est brisé et montagneux ; au delà, ce sont d'immenses plateaux et vallées déboisées, et où, par conséquent, les chemins sont tout faits.

Comme dans la vallée de l'Ontarien, le sol y est presque partout d'une grande richesse : terre grise, noire et jaune, et pas une seule pierre sur des étendues de vingt à trente milles carrés.

Le climat est à peu près celui d'Ottawa, avec cette différence cependant que l'atmosphère y est moins humide ; il est en tous cas très favorable à la culture de toute espèce de céréales.

Le foin, l'avoine, le blé, les pois, le sarrasin, les patates que l'on cultive dans la plupart des cantons, ont donné jusqu'ici un rendement des plus satisfaisants.

Tout ce territoire est en outre couvert de riches forêts, source d'un commerce de bois des plus considérables et des plus lucratifs pour cette région.

---

\* Le lac Témiscamigue mesure 75 milles de longueur sur une largeur variant de un à cinq milles et trois quarts. Très profond, il peut être parcouru, de toute son étendue, par des vaisseaux d'un fort tonnage. De nombreux et importants tributaires l'alimentent.

La région du Témiscamingue est aussi par excellence un pays de chasse et de pêche. Le gibier à poils et à plumes s'y rencontre à profusion et le poisson de toute espèce abonde dans le lac et les rivières. On y trouve l'éturgeon, le poisson blanc, l'anguille, le brochet, le hareng d'eau douce, l'achigan et surtout le doré.

On compte déjà plusieurs cantons florissants dans cette région.

Les principaux sont ceux de *Guigues*, de *Duhamel* et de *Laverlochère*. Quoique l'organisation des deux premiers cantons ne remonte qu'à 1887, ils figurent déjà dans le recensement avec une population de 677 colons. Et les lots—la qualité supérieure de la terre y est pour quelque chose—continuent à se prendre chaque jour.

#### VOIES DE COMMUNICATION

La vallée de l'Outaouais est aujourd'hui sortie de son isolement.

Les voies de communication qui étaient assez rares, il n'y a pas encore dix ans, se font chaque année plus nombreuses et plus importantes.

Son réseau de chemins de fer permet maintenant d'atteindre les postes les plus importants du Nord, où se trouvent les cantons à coloniser.

Un de ces chemins de fer—le chemin de la jonction de Pontiac au Pacifique—partant d'Aylmer, traverse les cantons d'Aylmer, d'Eardley, Onslow, Bristol, Clarendon, Ditchfield, Mansfield, etc.

Sa longueur actuelle est de soixante-onze milles.

Le chemin de fer *Montréal et Occidental* débouche de la florissante paroisse de Saint-Jérôme et passe par le village de Shawbridge et par les paroisses de Saint-Hyppolite (canton *Abercrombie*), Saint-Sauveur (*Piedmont*), Sainte-Adèle (canton *Morin*), Sainte-Marguerite (canton *Wexford*), Sainte-Agathe (canton *Beresford*),

Sainte-Lucie (canton *Doncaster*), Saint-Faustin (canton *Wolfe*), Saint-Jovite (cantons de *Salaberry* et *Grandison*) La Conception (canton *Clyde*) et atteint La-Chute-aux-Iroquois ou Labelle, dans le canton *Joly*.

De Labelle, on peut atteindre la haute région de la rivière Rouge par les chemins ordinaires de colonisation qui mènent jusqu'à l'Ascension. A deux milles au-dessus de Labelle, sur la rive ouest de la Rouge, prend le chemin Chapleau qui conduit le colon jusqu'au lac Nominingue, puis à la Kiamika, et à la rivière du Lièvre, et, en remontant cette dernière rivière, jusqu'au Rapide de l'Original, soit une distance totale de 63 milles.

A une distance d'un mille de la rivière Rouge, sur le chemin Chapleau, part un autre grand chemin qui aboutit d'abord au lac Labelle, dont il longe et contourne l'extrémité nord, pour se rendre au canton de la Minerve, et de là au canton Lesage.

Sur la Lièvre, il y a un chemin jusqu'à Notre-Dame-du-Laus, canton McGill. Deux lignes de petits bateaux remontent aussi la Lièvre jusqu'à Notre-Dame-du-Laus.

Le chemin de fer de la vallée de la Gatineau parcourt actuellement une distance de 54½ milles. Il part de Hull, où il fait jonction avec le Pacifique, et au nombre des cantons qui sont sur sa route, se trouvent ceux de Hull, Wakefield, Low, Aylwin, Wright, Bouchette, Maniwaki.

C'est l'intention des promoteurs de cette ligne de la raccorder plus tard au chemin Montréal et Occidental à Notre-Dame-du-Désert. Sa longueur totale sera alors de 75 milles.

Le chemin de fer de colonisation de *Montfort*, dont la construction est toute récente, part d'un point de jonction avec le *Montréal* et *Occidental* entre Shawbridge et la station de Piedmont, et se dirige vers l'ouest jusqu'à vingt et un milles de son point de départ.



Il traverse, sur son parcours, *Morrin-Flats*, les *Milles-Iles*, passe devant l'orphelinat de *Montfort*, dans le canton de *Wentworth*, et continue à travers le canton *Howard* et une partie du canton *Montcalm* où il s'arrête pour le présent, mais le terminus projeté est *Arundel*.

\*  
\* \*

Jusqu'à ces dernières années, la difficulté des communications, entre *Mattawan* et le lac *Témiscamingue*, a toujours été le principal obstacle de la colonisation de la région avoisinant le lac. Cet obstacle, heureusement, n'existe plus.

On se rend aujourd'hui de *Montréal* à *Mattawan* par le chemin de fer du *Pacifique*, et de *Mattawan* au lac *Témiscamingue* et au lac *Kippewa* par un embranchement que la même compagnie vient de construire.

Trois bateaux à vapeur tiennent une ligne régulière, trois fois la semaine, sur le lac *Témiscamingue* et mettent les colons du *Témiscamingue* en communication directe avec les chars du *Pacifique* au *Gordon Creek*, pendant l'été. Ajoutons qu'il se construit actuellement un bon chemin de colonisation qui devra se raccorder, l'hiver, avec le chemin du *Pacifique*.



## REGION DU SAINT-MAURICE

---

Le vaste territoire—auquel on donne le nom de vallée du Saint-Maurice—se trouve situé au nord du fleuve Saint-Laurent, en arrière de la ville des Trois-Rivières.

Il couvre une surface d'environ 16,000 milles carrés.

On comprend dans ce territoire les cantons situés dans les trois comtés de Champlain, de Saint-Maurice et de Maskinongé.

Le Saint-Maurice—qui arrose une bonne partie de cette région—est une rivière aux eaux rapides et quelquefois profondes, qui coule du nord au sud et va se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Il prend sa source à la hauteur des terres, se grossit rapidement des différentes rivières, qu'il rencontre sur son passage, et il est à peine à quelques lieues de sa source, que déjà il est devenu un fleuve majestueux, navigable sur une assez grande étendue \*.

Sa longueur totale est d'environ 120 lieues, et sa largeur moyenne d'environ 800 pieds.

Ses principaux tributaires sont la grande rivière Matawin qui roule une masse d'eau considérable, la Mékinac, la rivière Bostonnais, la rivière Croche, près de la Tuque †, et les rivières Vermillon, Windigo, Trenche, Manouan, Pierriche, Shawinigan, rivière au Rat, Flamand, au Ruban, etc. ‡

---

\* Le territoire arrosé par le Saint-Maurice et ses affluents comprend une étendue d'environ quatorze millions d'acres en superfleie.

† De la Tuque aux Grandes-Piles, à trente milles de Trois-Rivières, le Saint-Maurice est navigable, par des steamers, pour une distance de 70 milles.

‡ La rivière *Matawin* a 95 milles de longueur.

“	<i>Mékinac</i>	30	“	“
“	<i>Bostonnais</i>	30	“	“
“	<i>Croche</i>	90	“	“
“	<i>Vermillon</i>	75	“	“
“	<i>Windigo</i>	50	“	“
“	<i>Trenche</i>	102	“	“
“	<i>Manouan</i>	77	“	“

Cette immense contrée, coupée en tous sens de rivières et de lacs magnifiques, possède les plus riches pouvoirs d'eau du monde et est couverte de forêts de pin, d'épinette, et de bouleau.

Cet important territoire ne présente pas à la colonisation un aussi vaste champ que d'autres parties du pays, mais en revanche ses magnifiques bois, et surtout ses bois d'épinette, offrent un champ illimité à l'esprit d'entreprise et à l'exploitation industrielle, sous des formes nombreuses. Déjà même, plusieurs compagnies se sont installées dans cette partie du pays pour y exploiter les beaux bois d'épinette de la région du Saint-Maurice et les convertir en pulpe.

On y rencontre aussi du minerai de fer de la meilleure qualité, des carrières de marbre, de granit, de grès, de mica, etc.

Les nombreux lacs de cette région regorgent de poissons et la forêt est pourvue de gibiers de toute espèce.

Le sol de cette région est, en général, montagneux. On rencontre une assez bonne étendue de terres sises dans la vallée du Saint-Maurice et sur le parcours de la rivière Croche. Sur la rivière Matawin, ce sont les cantons Brassard, de Maisonneuve, Prévost et Masson qui renferment les meilleures terres.

Une fois la Tuque dépassée et jusqu'aux rapides Martin, les terres ne sont plus guère propices à la colonisation.

#### VOIES DE COMMUNICATION

Mentionnons en premier lieu le chemin de fer des Basses-Laurentides—trente-neuf milles en longueur—dont le point de départ est à la station de la Rivière-à-Pierre et qui va se souder au chemin du Pacifique à Saint-Tite, pour de là se continuer sur un parcours de dix milles en traversant le Saint-Maurice sur un pont jusqu'à la paroisse Sainte-Flore. Cette ligne devra se prolonger de là, plus tard, jusqu'à la ville de Joliette et à celle de Saint-Jérôme.

Cette voie ferrée fait partie aujourd'hui du chemin de fer du Grand-Nord qui doit se relier bientôt au Canada-Atlantique.

Partant des Grandes-Piles, sur la rivière Saint-Maurice, le chemin de fer des Piles se raccorde avec la ligne principale—le Pacifique—près des Trois-Rivières. Le chemin des Piles suit un parcours de 30 milles.



## REGION DES CANTONS DE L'EST

Bien que les travaux de défrichement aient marché d'un pas accéléré dans cette partie en quelque sorte privilégiée de notre pays, le champ ouvert à la colonisation est encore loin d'être épuisé. Il reste une foule de cantons échelonnés sur le parcours des chemins de fer et des grandes routes de colonisation qui attendent et sollicitent la venue de nouveaux colons pour être convertis, par l'effort de leur travail, en belles et fertiles prairies.

Cette riche et progressive région est peut-être l'une des plus avantageusement connues. Elle s'étend depuis la rivière Chaudière, à l'est, jusqu'à la rivière Saint-François, à l'ouest, et est bornée au sud par les frontières du Maine, du New-Hampshire et Vermont, et au nord, par les comtés de Lotbinière, Nicolet et Yamaska, sur le fleuve Saint-Laurent. Un certain nombre de cantons dans les comtés de Lotbinière et de Nicolet sont aussi considérés comme faisant partie des cantons de l'Est.

Les principales rivières qui traversent cette région sont la rivière Chaudière, la rivière Saint-François qui a deux sources principales : le lac Saint-François, situé dans le comté de Beauce, et le lac Memphremagog, situé dans la ligne qui sépare les comtés de Stanstead et Brome, sur la frontière du Vermont ; la rivière Nicolet, qui tire sa source d'un lac du même nom situé dans le canton de Weedon, et la rivière Bécancour, qui prend sa source dans les cantons Broughton et Leeds et va se décharger dans le fleuve \*.

Ces rivières servent à faire descendre chaque année une quantité considérable de pièces de bois.

---

\* Longueur des rivières :

Rivière Saint-François .....	85 milles.
Rivière Bécancour .....	75 "
Rivière Nicolet .....	80 "

Le sol des cantons de l'Est est généralement productif, et le défrichement relativement facile.

Les céréales et les légumes y viennent très bien.

Grâce aussi à la configuration montagneuse du pays, et aux nombreux cours d'eau formés par les lacs, rivières et ruisseaux, les cantons de l'Est possèdent non seulement des moyens d'irrigation suffisante pour les récoltes, mais offrent encore, en une foule d'endroits, les plus beaux pouvoirs d'eau du monde. Au reste, bon nombre de ceux-ci sont déjà utilisés pour les scieries et pour toute espèces de manufactures.

Les cantons de l'Est jouissent encore d'une réputation très méritée comme région propre au pâturage. Il est de fait que l'on s'y occupe aujourd'hui, sur une large échelle, de l'élevage du bétail et de la production, et que ce genre d'exploitation a procuré l'aisance et parfois la richesse à ceux qui s'y sont livrés.

Les richesses minières, et plus particulièrement l'exploitation de l'amiante, n'ont pas peu contribué non plus à attirer l'attention publique sur cette région. Tout un monde de travailleurs s'est installé dans les centres miniers, et ceux-ci ont pris, depuis dix ans, un développement inouï.

Trois d'entre eux, Thetford-Mines, Black-Lake-Mines et Coleraine, accusaient déjà en 1891 une population de 3,414 habitants.

#### VOIES DE COMMUNICATION

On l'a déjà dit, ce qui a fait dans le passé la fortune des cantons de l'Est, et ce qui leur assure pour l'avenir un développement certain et rapide, c'est le nombre et la facilité de communications de toute espèce.

A cet égard, c'est un des points du pays les plus favorisés.

Son réseau de chemins de fer, déjà très étendu, met les cantons de l'Est en contact, non seulement avec les principales villes de la

province, mais lui ouvre encore les portes des marchés américains en rapprochant les distances.

Citons tout d'abord le chemin de fer du Grand-Tronc, dont les convois partent chaque jour de Lévis et se rendent à Richmond— à une distance de 96 milles de Québec—après avoir traversé les paroisses et cantons de Nelson, Somerset, Stanfold, Arthabaska, Warwick, Tingwick et Shipton, etc., puis de Richmond jusqu'à Sherbrooke et enfin à Portland.

De Montréal partent également tous les jours des convois de la compagnie du Grand-Tronc qui atteignent Sherbrooke et Richmond.

Un autre embranchement du Grand-Tronc, qui a son point de départ à Arthabaska, vient aboutir à Sainte-Angèle-de-Mérici, dans le comté de Nicolet.

Le chemin de fer de Hereford—d'une longueur de 53 milles— se relie au chemin du Pacifique à Cookshire et au Québec-Central à Dudswell.

Le Québec-Central, dont le point de départ est la ville de Lévis, traverse ensuite les comtés de Lévis, Dorchester, Beauce, Mégantic, Wolfe, touche au comté de Compton, avec Sherbrooke comme terminus. Les cantons Broughton, Thetford, Coleraine, Garthby, Weedon, Dudswell, Westbury, Ascot, etc., se trouvent placés sur la route suivie par les convois de cette ligne.

Le chemin de fer du comté de Drummond a une longueur de 66 milles. Il part de Saint-Hyacinthe, traverse Drummondville et va jusqu'à la ville de Nicolet. Un autre embranchement, partant de Saint-Léonard, et passant à travers les cantons Aston, Maddington et Blandford, se rend actuellement à la rivière du Chêne, comté de Lotbinière.

L'embranchement du chemin de fer de Tring part de la jonction de Tring sur le Québec-Central, traverse les cantons de Broughton,

Tring, Shenley, Forsyth, Aylmer, Gayhurst, Whitton, et rejoint le Pacifique au Lac-Mégantic—soit un parcours de soixante milles.

Le Pacifique-Canadien traverse toute cette région des cantons de l'Est, de l'ouest à l'est.

Toutes ces artères de communication, petites et grandes, apportent chacune leur part d'activité au développement de la colonisation et du commerce dans cette partie exceptionnellement intéressante de notre pays.





## REGION DU BAS-SAINT-LAURENT

---

Cette région comprend toutes les terres et forêts qui se trouvent en arrière des seigneuries de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, de Québec en descendant vers le golfe, et qui appartiennent aux comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Rimouski et Matane.

Ce territoire est entièrement divisé en cantons, à l'exception des comtés de Rimouski et de Matane, qui renferment encore une grande étendue de terrain non divisé.

On estime que dans la partie du comté de Rimouski située au sud des monts Notre-Dame, entre l'Intercolonial et le comté de Témiscouata, il y a près de 800,000 acres de beaux terrains agricoles, faciles à cultiver et bien égouttés.

Le niveau général de cette région n'est accidenté que par de légères ondulations propres à faciliter le drainage, n'offrant aucun inconvénient à la culture non plus qu'à l'ouverture des chemins.

Le sol se compose presque partout d'une riche terre jaune, et dans les vallées de plusieurs rivières on trouve de la terre grise de la plus grande richesse.

Comme pour les terrains agricoles des comtés de Matane et de Rimouski, ceux du comté de Témiscouata sont d'une qualité supérieure.

Ces bons terrains se continuent à l'ouest du lac Témiscouata jusqu'au lac Pohenegamook et au delà. La seule interruption se trouve dans la partie montueuse qui avoisine le lac Témiscouata.

Au surplus, pour donner une idée exacte de la valeur agricole et forestière de cette grande étendue de territoire comprise dans

les comtés de Rimouski, de Matane et de Témiscouata, nous ne saurions mieux faire que d'analyser les rapports de nos explorateurs. Nous adoptons, pour être mieux compris, leurs divisions territoriales.

*Première région.*—La première partie se trouve entre la grande rivière Rimouski et la rivière Caribou. Le sol généralement onduleux, est d'excellente qualité. Les bois francs couvrent les hauteurs; on y rencontre presque partout le cèdre, le cormier.

*Deuxième région.*—Les terrains placés entre la rivière Rimouski et le canton Biencourt sont les meilleurs pour des établissements agricoles. La tête de la rivière Suellier et les autres petits cours d'eau, qui s'y rencontrent forment de belles vallées au sol fertile. Les arbres, grands et beaux, sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'épinette, le cèdre et le sapin.

Le pays qui s'étend depuis le canton Biencourt jusqu'à la ligne provinciale présente le même aspect et les mêmes qualités.

Depuis la frontière jusqu'à la fourche du bras nord de la rivière Rimouski, le sol quoique montueux, est cependant excellent.

A trois milles du lac Rimouski, le terrain s'élève graduellement et forme une série de montagnes et de collines. Sur leurs sommets, le sol est bon et peu caillouteux. On rencontre là de beaux et grands bois francs.

Depuis la rivière Rimouski jusqu'à l'embouchure de la rivière Caribou, les plateaux sont plus étendus et plus fertiles. Le cèdre s'y trouve en grande quantité.

*Troisième région.*—Elle se trouve comprise entre les montagnes situées à l'est de la rivière Rimouski et la rivière Mistigonèche et aussi entre les rangs arpentés des cantons Flynn et Ouimé et la ligne provinciale. Le sol, légèrement ondulé, offre une terre jaune et grasse. Les terrains arrosés par la rivière Mistigonèche

sur une étendue de plusieurs milles sont remarquables sous tous les rapports. L'érable, le merisier, l'épinette, le bouleau, le cèdre, y sont en abondance. Ce pays renferme en outre un grand nombre de lacs magnifiques.

*Quatrième région.*—Elle est située entre le lac Mistigonèche et la rivière de ce nom d'un côté, la rivière Métis, la seigneurie du lac Métis et la rivière Patapédiac de l'autre et aussi entre la ligne provinciale au sud et les cantons Ouimet et Massé au nord. Toute cette contrée présente généralement une terre de première qualité. On y voit l'épinette, le bouleau, le merisier, l'érable, le cormier, l'aulne et le cèdre en quantité.

Sur les bords de la rivière Métis, il y a de beaux et grands plateaux au sol d'une richesse remarquable. Ces plateaux sont généralement couverts de cèdres et d'aulnes. On y rencontre aussi le peuplier, le frêne et l'orme.

\* \* \*

Toute cette région est abondamment pourvue de bois de toute espèce. Les lacs y fourmillent et contiennent toute espèce de poissons : truite, touradi, poisson blanc, doré, etc.

Dans les forêts des comtés de Rinouski et de Témiscouata, les bois les plus repandus sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'orme et le tilleul ; on y trouve aussi le pin blanc, l'épinette grise et noire, l'épinette rouge, le cèdre et le sapin. La vallée de Témiscouata est surtout abondamment pourvue de beaux bois de cèdre.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici que dans cette partie du pays sillonnée en tous sens de rivières et de cours d'eau, la descente du bois s'effectue dans des conditions exceptionnellement favorables. Ces rivières et cours d'eau deviennent en effet assez puissants à la crue des eaux pour porter des billots sur la plus grande partie de leur longueur.

VOIES DE COMMUNICATION

Le chemin de fer Interecolonial traverse cette région dans toute son étendue.

Il y a en outre le chemin de fer de Témiscouata avec Fraser-ville pour point de départ et qui se rend jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, soit une distance de près de 70 milles. Ce chemin de fer longe le beau lac de Témiscouata et traverse à peu près toute la vallée de ce nom.



### REGION DE LA MATAPEDIA

---

L'opinion publique est aujourd'hui parfaitement fixée sur la valeur de cette région au point de vue de la colonisation. C'est un des plus beaux et des plus riches coins de terre du pays. Le sentiment des explorateurs et des arpenteurs qui ont parcouru cette région est au reste unanime sur ce point.

Cette région à laquelle on peut prédire déjà un brillant avenir, est formée par l'immense territoire qui s'étend des environs du lac Témiscouata aux lignes qui bordent la province de Québec au Nouveau-Brunswick d'un côté, jusqu'aux limites de la Baie-des-Chaleurs et le lac Matapédia de l'autre côté.

L'étendue du territoire arrosé par la belle rivière Matapédia et ses affluents est à lui seul d'environ 1300 milles carrés, soit 832,000 acres \*.

Le sol est composé presque partout de sable argileux et est exceptionnellement productif. Les pâturages sont également bons et abondants. De plus il y a, dans nombre de cantons, absence presque totale de roches et de cailloux.

Le terrain est naturellement drainé par une couche de pierres, en sous-sol, à la profondeur de deux pieds et demi à trois pieds. Aussi, est-il rare que l'on soit obligé de faire des fossés ou autres travaux d'égoûts.

Dans certaines parties même, le défrichement est rendu facile à cause de la grande étendue de bois brûlé.

Au point de vue de la colonisation, disait M. l'arpenteur Lepage, en 1885, la région de la Matapédia offre de bien grands avantages.

---

\* La rivière *Matapédia* qui a acquis un grand renom dans le monde du sport, à cause du saumon que l'on y pêche, sort du lac Matapédia, petite mer intérieure de vingt et un milles de longueur sur trois de largeur, et se jette dans la Ristigouche à dix-neuf milles en amont de Campbellton.

Toutes les terres, à de rares exceptions, peuvent faire de bons établissements. La culture de ces terres, ajoutait-il, aidée des ressources que peut encore produire, pendant plusieurs années, le commerce de bois et des moyens de communication faciles, donnerait le bien-être à des milliers de familles.

M. l'explorateur J.-B. Williams, qui a fait une exploration de la Matapédia en 1895, dit de son côté beaucoup de bien des cantons Matalik, Lepage, Humqui, Casupscull, etc.

“ Nulle part, dit-il, sur les deux rives du Saint-Laurent, on ne peut trouver des terres plus fertiles, plus attrayantes d'aspect et possédant tout ce qui constitue une splendide région agricole, où le colon cultivateur puisse se créer aussi facilement un établissement et prospérer comme agriculteur.  
.....

Presque partout le sol pourrait être facilement travaillé à un minimum d'efforts et de frais, tant les essences en bois clair poussent abondamment en plusieurs parties et sur de vastes surfaces d'un pays admirablement diversifié d'aspect.”

Le climat est à peu près semblable à celui des cantons de l'Est.

Les essences forestières de cette région sont des plus riches et des plus variées. En arrière des cantons Nemtayé, Humqui, Matalick et Milnikek, jusqu'à la seigneurie Métis et la rivière Patapédia —soit une étendue d'environ 330 milles—on rencontre l'épinette, le bouleau, l'érable, le merisier, le coudrier, le cormier et surtout le cèdre, sur les hauteurs comme dans les fonds.

Dans les cantons Matapédia et Ristigouche, les merisiers sont d'une grosseur énorme, abondants et sains. Tous les autres bois sont également d'excellente qualité.

De plus, toute cette riche vallée de la Matapédia est abondamment arrosée de cours d'eau et de rivières. Le printemps à la crue des eaux, ces rivières se gonflent suffisamment pour porter des billots sur la plus grande partie de leur parcours. Les rivières Caribou, Sifrois, Mistigonèche, Métis, Assemetquagan et Humqui sont flottables jusqu'à leur source. Il y a aussi, presque partout, d'excellents pouvoirs d'eau, capables d'alimenter nombre de fabriques ou moulins.

Les lacs de cette région sont également nombreux et fort recherchés des sportsmen qui font leurs délices de la pêche à la truite.

Les animaux à fourrures y sont également très nombreux ; on y voit en quantité l'orignal, le caribou, la marte, la loutre, le vison et même le castor.

\*  
\* \*

Depuis qu'une partie du territoire de la Matapédia a été divisée en lots de ferme et surtout depuis qu'on a pu apprécier la fertilité de son sol, la colonisation tend à faire des progrès marquants de ce côté.

Plusieurs colonies sont même en pleine voie de prospérité et chaque année voit surgir de nouveaux établissements remplis de promesses pour l'avenir.

#### VOIES DE COMMUNICATION

Tous les cantons de la vallée de la Matapédia ont l'avantage d'être d'un accès facile par suite du passage du chemin de fer. L'Intercolonial suit en effet sur un parcours de près de quarante milles, les bords mêmes de la rivière Matapédia, et met conséquemment les colons en communication directe avec les plus grands centres, tels que Québec, Montréal, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E.



## REGION DE LA GASPESIE

Ce qui a manqué à la Gaspésie, a-t-on répété souvent, c'est d'avoir été mieux connue.

Il est indéniable qu'il faut attribuer à cette cause l'espèce de lenteur avec laquelle s'est effectué le mouvement colonisateur dans cette partie du pays.

Depuis douze à quinze ans, heureusement, cette ignorance n'est plus de mise. Les communications rendues chaque jour plus faciles, puis les nombreuses études qui ont été faites de cette région, ont mis en pleine lumière les ressources et les inépuisables richesses de ce vaste et important foyer de colonisation.

Enfin, les récits des explorateurs aidant, tout le monde en est arrivé bientôt à se pénétrer de cette conviction que la colonisation avait là aussi un vaste champ d'opérations, nullement inférieure aux autres centres vers lesquels les colons, pour différents motifs, se dirigeaient de préférence.

Le pays qui nous occupe se compose de deux grands collèges électoraux : Gaspé et Bonaventure. Il forme l'extrémité sud-est de notre province et couvre une surface d'environ 10,000 milles carrés.

Vu de la mer, le littoral de la Gaspésie n'offre à l'œil qu'une série continue de paysages magnifiques, où le pittoresque le dispute au grandiose.

La population réunie des deux comtés était en 1881 de 43,909 âmes, et de 47,710 pour 1891.

Lorsque l'on parle de la Gaspésie, il n'est guère possible de passer sous silence ses pêcheries. Ce sont en effet les plus riches de l'Amérique du Nord et probablement du monde entier.



Exploitées depuis au delà de deux siècles, ces pêcheries n'ont cessé de fournir au commerce des produits dont la valeur se chiffre par millions de piastres et font vivre encore à l'heure actuelle des centaines et des centaines de familles.

L'exploitation des pêcheries a même fait oublier pendant longtemps que la Gaspésie renfermait dans son sein d'autres éléments de richesse, qu'elle disposait d'un sol de qualité supérieure, qui, cultivé avec intelligence, procurerait au colon qui s'en emparerait une aisance que ne lui donne pas toujours la pêche.

Sur la valeur du sol de la Gaspésie, le témoignage des explorateurs et de tous ceux qui ont parcouru cette attrayante contrée est unanime. Tous s'accordent à reconnaître qu'elle offre une quantité considérable de terres fertiles.

M. Joseph Bureau, qui a fait une exploration en 1885, s'exprimait ainsi au sujet de la Gaspésie :

« Il y a, dit-il, dans les cantons rapprochés de la mer, une grande étendue de terre propre à la culture et qui n'est pas encore colonisée. Ainsi, depuis le canton Nouvelle jusqu'au canton Port-Daniel, le sol est très bon et il peut se faire de la colonisation là aussi facilement que dans n'importe quelle partie de la province. »

Tous ceux qui ont voulu, écrit un autre explorateur, se livrer sérieusement à l'agriculture dans cette région, ont réussi au delà de leurs espérances.

Il n'est pas inutile de dire ici, que les pêcheries de la Gaspésie fournissent la matière première d'une industrie très importante à tous les points de vue, et déjà appréciée : la préparation des engrais artificiels.

Ces puissants engrais qui comprennent les déchets de poisson, le varech ou goémon—et que le colon peut se procurer aisément—sont pour lui d'un secours précieux. Ils lui servent à recouvrir ses prés, et l'expérience a démontré qu'ils contribuaient à augmenter le rendement et la qualité des grains.

La Gaspésie est aussi remarquable pour la richesse de ses forêts que pour celle de ses pêcheries et de son sol.

On y rencontre presque partout les essences les plus recherchées pour le commerce d'exportation : le pin, l'épinette, le peuplier, le cèdre, etc.

Le pin en général est bon, dit M. J. Bureau. Quant à l'épinette de commerce, elle est de beaucoup supérieure à celle que l'on voit partout ailleurs.

#### VOIES DE COMMUNICATION

De la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la partie ouest de la province de Québec, l'accès de la Gaspésie est des plus faciles, surtout pendant la saison de navigation.

Le chemin de fer Intercolonial, qui va de Québec à Halifax et Saint-Jean, traverse la partie ouest de la Gaspésie, à laquelle il donne facile accès en tout temps de l'année.

Le steamer l'*Admiral* fait le trajet entre Dalhousie et le Bassin-de-Gaspé régulièrement deux fois la semaine, faisant escale à Carleton, Maria, Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Port-Daniel, Newport, Grande-Rivière, Percé, etc.

Nous avons en plus le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, partant d'un point sur l'Intercolonial appelé Saint-Laurent-de-Matapédia et se rendant jusqu'à Saint-Charles-de-Caplan. Les cantons traversés par cette voie ferrée sont ceux de Matapédia, de Ristigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, Richmond, Hamilton, etc.

CHEMIN DE COLONISATION.—Nous devons mentionner aussi dans le comté de Gaspé le grand chemin de colonisation que l'on appelle le *chemin maritime de la rive sud*, et sur le parcours duquel se trouvent encore quelques milliers d'acres de terres que l'Etat offre à titre d'octroi gratuit.

Le chemin de colonisation part de la seigneurie de Sainte-Anne-des-Monts et traverse les cantons Tourelle, Christie et Duchesnay, la seigneurie de Mont-Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Magdeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande-Vallée-des-Monts, le canton Cloridorme, la seigneurie de l'Anse-à-l'Etang et le canton Sydenham, jusqu'au canton Fox, tous dans le comté de Gaspé.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES COLONS

---

### LE CHOIX DU LOT

Le choix d'un lot !

Pour le colon, c'est évidemment la première chose à faire et la plus importante.

Du choix qu'il fera, il y va en effet de son avenir et de celui de sa famille.

Il importe donc à tous égards que le colon réfléchisse au choix qu'il se propose de faire, qu'il consulte tout d'abord ses goûts, ses aptitudes, et même le genre de culture auquel il entend se livrer.

C'est pour le guider quelque peu dans ce choix que nous avons tracé ailleurs une esquisse des principales régions de la province ouvertes à la colonisation, indiquant en même temps les avantages spéciaux inhérents à chacune de ces régions.

Le colon est toujours à même de compléter ses renseignements et de se fixer sur la valeur du terrain qu'il convoite, soit en le visitant lui-même, soit en communiquant avec l'agent local du gouvernement qui est en mesure de lui donner toutes les informations désirables.

### LE PRIX D'UN LOT

Est-il vrai que le prix demandé pour les terres qui relèvent du domaine de la Couronne est tel que celles-ci demeurent à peu près inaccessibles à ceux qui ne disposent point d'un certain capital ?

Cette erreur—si on l'a propagée quelque part—tombe devant le plus simple examen.

Le prix de nos terres est purement nominal—il varie de 20 cents à 60 cents l'acre—et le colon le moins fortuné peut toujours aspirer à devenir propriétaire d'un ou de plusieurs lots.

Bien plus, lorsque le département a la preuve qu'il a affaire à un colon de bonne foi, il tempère volontiers pour lui la rigueur de ses règlements, et facilite, dans la mesure du possible, son établissement sur nos terres publiques.

#### LES CONDITIONS DE LA VENTE

Disons tout d'abord que c'est à l'agent local des terres de la Couronne que doit s'adresser, soit verbalement, soit par écrit, toute personne désirant faire l'acquisition d'un lot de terre.

La vente d'un lot s'effectue, naturellement, à certaines conditions. Nous les énumérons ci-après pour l'utilité des colons :

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

Toutes ces conditions sont énumérées dans le reçu que l'on remet à celui qui achète un lot de terre et dont voici la teneur :

No.

*Agence des terres de la Couronne.*

\$. . . . . 189.

Reçu de . . . . . la somme de . . . . .  
étant le premier versement d'un cinquième du prix d'achat de . . . . .  
acres de terre contenus dans . . . . . lot No . . . . . dans . . . . . rang  
du canton de . . . . . P. Q., la balance étant payable en  
quatre versements égaux annuels, avec intérêt de cette date.

Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire des terres de la Couronne, est faite sujette aux conditions suivantes, savoir : L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la présente vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps ; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix acres par cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisses ou clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura en défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de vente. Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant l'expiration des deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes conditions, même quand le prix de la terre sera payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes les améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. Cet octroi est sujet aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette province.

. . . . . AGENT.

AVIS.—Lorsque le Commissaire des terres de la Couronne est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son cessionnaire, représentant ou ayant cause, s'est rendu coupable d'une fraude ou d'un abus, ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelque condition de la vente ; aussi, lorsqu'une vente a été faite par méprise ou erreur, il peut annuler telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue. (Voir art. 1283 des S. R., P. Q.)

De plus, l'acquéreur d'un lot doit faire, devant l'agent des terres ou devant tout autre fonctionnaire autorisé par la loi à faire prêter serment, la déclaration solennelle qui suit :

Je (*nom de l'acquéreur*) . . . . . de . . . . .  
comté de . . . . . fais cette déclaration solennelle :

- 1<sup>o</sup> Que je suis âgé de . . . . . ans.
- 2<sup>o</sup> Que je désire acquérir le lot No (*indiquer le lot*) . . . . . rang, dans le canton de . . . . . comprenant . . . . . acres.
- 3<sup>o</sup> Que, dans mon opinion, le dit lot de terre est propre à la culture et ne tire point sa principale valeur du bois ou des minerais qui s'y trouvent.

4° Que j'ai l'intention d'acquérir le dit lot, en mon nom, aux fins de le défricher et de le cultiver pour mon usage et bénéfice personnels, et nullement pour l'usage et bénéfice d'autres personnes, soit directement ou indirectement ; que je ne désire pas non plus acquérir tel lot ni en devenir le possesseur, dans le seul but d'exploiter le bois qui s'y trouve, ni de tirer uniquement avantage des mines et minéraux qui peuvent s'y rencontrer.

5° Je déclare en outre que le dit lot est actuellement inoccupé et non amélioré (excepté)

Je soussigné, déclare solennellement que les faits ci-dessus sont vrais ; et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'acte de la preuve en Canada, 1893.

Déclaré devant moi, soussigné, à..... }  
ce.....jour de.....189. }

(Signature de l'agent des terres ou d'un juge de paix),

J. P.

#### QUAND LA VENTE D'UN LOT PEUT-ELLE ÊTRE RÉVOQUÉE ?

Le Commissaire des terres de la Couronne peut toujours invalider une vente et reprendre la terre vendue,—s'il lui est prouvé que celui qui en est devenu l'acquéreur s'est rendu coupable de fraude, ou qu'il a négligé d'accomplir quelques-unes des conditions de la vente.

Il en est de même si le lot a été vendu par méprise ou par erreur ; la vente du lot est révoquée et le département peut en disposer comme s'il n'eût jamais été vendu.

Celui qui demande l'annulation de vente d'un lot doit faire faire préalablement, à ses frais, par l'agent des terres ou le garde-forestier, une inspection du lot pour constater si les conditions d'établissement n'ont pas été remplies.

Une révocation de vente ne peut cependant être prononcée avant qu'avis en ait été donné dans la *Gazette Officielle*.

Cet avis—dans lequel sont énumérés les lots sujets à révocation—est transmis en même temps à l'agent qui le fait afficher dans un endroit public. Ce n'est que soixante jours après cet affichage que l'annulation de la vente d'un lot peut être prononcée.

L'agent doit, dans tous les cas, informer par écrit l'occupant ou l'acquéreur du lot, que la révocation de vente de ce lot est annoncée dans la *Gazette Officielle*.

L'acquéreur est toutefois admis à profiter des délais de l'affichage pour exposer au Commissaire, par requête, les raisons de son opposition à la révocation de la vente de son lot. Le commissaire ou le lieutenant-gouverneur en conseil décide alors ce qu'il convient de faire.

#### LES COLONS SANS TITRE DE PROPRIÉTÉ

##### *La rente d'occupation*

Les colons sans titre (*Squatters*) sont ceux qui occupent des terres sans les avoir acquises de la Couronne.

Ces colons sont toujours admis à régulariser leur position, c'est-à-dire à obtenir un titre de propriété qui les empêche d'être déposés à un moment donné.

Ils s'adressent à cet effet, à l'agent local ou au département des terres et doivent payer au moment de l'achat la *rente d'occupation*.

Le montant de cette rente d'occupation est fixé par un règlement passé en 1874, et encore en vigueur. Elle varie suivant le prix d'estimation de la terre.

Rente de 100 acres de terre à 60 centins par acre, \$2.50 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : \$5.00 par année ensuite.

Rente de 100 acres de terre à 40 centins par acre, \$2.00 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : \$4.00 par année ensuite.

Rente de 100 acres de terre à 30 centins par acre, \$1.50 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : \$3.00 par année ensuite.

Rente de 100 acres de terre à 20 centins par acre, \$1.00 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir : \$2.00 par année ensuite; et en proportion pour de moindres ou de plus grandes étendues.

La rente doit être ajoutée au prix par acre et le tout doit être payé par versements, ainsi qu'il est d'usage.



La rente d'occupation est due par le colon pour tout le temps qu'il a occupé le lot.

La question d'imputation des droits de coupe en paiement du lot peut aussi se présenter pour les colons sans titre. Cette question est résolue par un article de la loi qui se lit ainsi :

Dans le cas où, dans le passé, des colons n'ont pas pris de billets de location, mais sont occupants de bonne foi de lots appartenant à la Couronne, sur lesquels ils ont rempli les conditions d'établissement requises avant l'octroi de lettres patentes, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, à sa discrétion, imputer les droits de coupe imposables sur le bois coupé par ces occupants dans le défrichement seulement, sur la somme due à la Couronne pour le prix et l'occupation de ces lots, et peut remettre la balance de ces droits, s'il y en a, à ces occupants. (Art. 1342 S. R. P. Q. amendé par 55-56 V., ch. 18.)

D'un autre côté, l'article 35 des règlements des bois et forêts défend strictement à tout colon sans titre (*Squatter*), à moins qu'il n'ait préalablement obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des terres de la Couronne ou de ses agents, de s'établir ou de faire aucun défrichement ou abattis entraînant la coupe de bois de commerce, sur tout territoire non arpenté, ou sur tout terrain subdivisé mais non offert en vente, compris dans les limites de la province de Québec et formant partie des locations concédées en vertu de licences de coupe de bois : les dits bois appartenant aux porteurs de ces licences, qui ont plein droit d'intenter des poursuites contre toutes personnes ainsi coupables de tels délits.



## LES AGENTS DES TERRES ET DES BOIS

---

### ATTRIBUTIONS ET DEVOIRS

Les terres publiques sont—comme l'on sait—sous le contrôle d'un des membres du gouvernement local, qui a le titre de Commissaire des terres de la Couronne.

Partout où il y a des terres publiques à administrer, le commissaire est représenté par des délégués désignés sous le nom d'agents des terres de la Couronne.

C'est par ces agents que s'effectue la vente des terres à coloniser—le tout sujet à la ratification du commissaire.

La loi défend aux agents de vendre plus de 200 acres de terre à une seule et même personne. Elle leur défend également de vendre à des personnes âgées de moins de seize ans.

Si l'agent a raison de croire que c'est uniquement dans l'intention de couper le bois et non pour faire des défrichements ni les cultiver qu'on veut acheter des lots affectés à la colonisation, il doit refuser de les vendre.

Les agents perçoivent les arrérages dus à la Couronne, règlent les difficultés qui peuvent surgir de réclamations opposées, sont chargés de l'inspection des terres ainsi que de la protection du domaine public contre toute espèce de déprédations.

Les agents peuvent dresser eux-mêmes, s'ils en sont requis, les actes de transport—lorsqu'un lot change de mains.

Ces transports peuvent également être faits par acte notarié.

Dans le cas où l'agent en est chargé, la personne qui requiert ses services, doit lui payer comptant un honoraire de cinquante centins.

Une fois dressé et signé par les parties intéressées, l'acte de transport est transmis au département des terres de la Couronne pour enregistrement. Cet envoi doit être accompagné d'un honoraire d'une piastre, prix de l'enregistrement.

Pour être acceptés par le département, les actes de transport ne doivent contenir aucune condition, obligation ou charge qui n'ait été réglée ou acquittée à l'avance. Il faut de plus que tous les versements échus aient été payés.

Les agents sont autorisés à accorder des certificats de conditions d'établissement aux colons, lorsqu'ils possèdent les renseignements nécessaires pour le faire. Chaque certificat est remis à la personne qui le requiert, sur le paiement d'un honoraire de trois piastres.

Si l'on a confié à un agent la tâche de faire une inspection spéciale au sujet de l'achat de terres, ou afin de s'enquérir si les conditions d'établissement sur un ou plusieurs lots ont été remplies, celui-ci a droit, pour couvrir ses dépenses, à une somme de quatre piastres par jour, durant tout le temps qu'il s'est occupé de son inspection, hors de sa résidence. Cet honoraire doit être payé à l'avance par la personne qui a demandé cette inspection.

S'il s'élève enfin quelque conflit au sujet des terres ou des droits et des argents à percevoir sur les bois, tous les documents et pièces à conviction se rapportant à l'affaire débattue, doivent être transmis à l'agent. Celui-ci est tenu, suivant l'exigence et la difficulté du cas, à faire rapport au département des terres et à solliciter son action directe.

Les agents doivent enfin s'efforcer d'obtenir des renseignements exacts sur tout ce qui se rattache aux terres situées dans leur agence, de manière à éviter, autant que possible, la vente de lots impropres à la culture et sur lesquels il n'y a que du bois de commerce.

Ils doivent aussi faciliter, autant que faire se peut, la tâche de ceux qui désirent de bonne foi occuper des terres publiques, et leur procurer le moyen d'obtenir leur billet de location.

Les agents sont tenus de transmettre au département, au commencement de chaque mois, le compte rendu de leurs opérations. Cette règle ne souffre pas d'exception. Une copie de ce compte rendu leur est renvoyée par le département, après revision, et les agents doivent inscrire dans leurs livres les corrections qui y ont été faites.

Les agents des bois sont aussi tenus d'informer le département quelles sont les opérations forestières à faire dans leur agence, et d'indiquer la circonscription où le garde-forestier doit être délégué.



## LES ARPENTEURS ET GARDES FORESTIERS

---

### COMMENT DOIVENT ÊTRE PRÉPARÉS LEURS RAPPORTS

Les arpenteurs ou gardes forestiers chargés d'examiner les travaux et les améliorations faits sur les terres publiques, sont tenus de constater dans leurs rapports, qu'ils communiquent à l'agent ou au département, la nature et l'étendue de ces travaux et de ces améliorations, ayant soin en outre de faire la distinction entre les défrichements partiels et abandonnés.

Ils doivent indiquer également si les terres examinées par eux sont en bon état de culture et si la maison—en supposant qu'une maison ait été construite—est actuellement occupée.

Les arpenteurs ou gardes forestiers doivent noter de plus toutes les réclamations que peuvent faire valoir les parties intéressées.

Les comptes des gardes forestiers doivent, avant d'être transmis au département, avoir été examinés et vérifiés par l'agent.



## LA COUPE DU BOIS

---

D'après la lettre même du billet de location, le colon a le droit de couper le bois sur son lot, seulement pour le défrichement, les bâtisses, le chauffage et les clôtures, jusqu'à ce que les conditions requises pour les lettres patentes y soient remplies. Mais l'honorable commissaire des terres, dans le pratique, interprète toujours le plus favorablement possible, lorsqu'il s'agit de véritables colons de bonne foi, ces termes de billets de location.

Le bois que le colon coupe sur son lot et dont il dispose pour des fins de commerce est sujet aux droits de coupe imposés par les règlements et ci-après indiqués.

Les droits ainsi prélevés sont appliqués au paiement de ce qui reste dû sur le prix d'achat du lot :

(b) Les droits de coupe fixés par les règlements du département sont prélevés sur tout bois coupé pour les fins d'établissement par les colons demeurant sur des lots régulièrement acquis de la Couronne par billet de location et qui ne sont pas entièrement payés et le produit de ces droits est imputé sur la balance due en capital et intérêt sur le prix du lot pour lequel ils ont été payés, jusqu'à concurrence de cette balance, et le surplus, s'il y en a, est remboursé aux dits colons, si le lieutenant-gouverneur en conseil le décide ainsi. (Art 1342, S. R. P. Q. amendé par 55-56 V., c. 18.)

Lorsque le prix d'achat est entièrement payé et que les conditions d'établissement requises pour les lettres patentes sont remplies, le colon peut couper tout le bois qui se trouve sur son lot et en disposer à son gré, sans payer aucun droit.

Nul droit de coupe ne sera prélevé sur le bois coupé par les colons sur les lots régulièrement acquis de la couronne par billets de location et qui sont entièrement payés, pourvu que ces lots soient occupés de bonne foi et que les conditions nécessaires d'établissement pour obtenir des lettres patentes aient été remplies. (Art. 1342, S. R. P. Q., amendé par 55-56 V., ch. 18.)

Il importe de bien établir ces principes afin d'éviter tout malentendu. En prenant un billet de location, le colon, même s'il paie tout le prix du lot, n'acquiert pas la permission d'y couper le bois

généralement : il n'a le droit de couper que pour les fins mentionnées en son titre de vente. L'article 24 des règlements des bois et forêts se lit comme suit :

Les colons, occupants, acheteurs des terres publiques ou ceux qui auront obtenu des octrois gratuits et qui n'ont pas encore complété les conditions de leurs ventes ou de leurs octrois, qui y couperont du bois sans licence (si ce n'est pour faire de la terre, pour bâtir ou pour construire des clôtures), ou autres qui le couperont avec leur permission, seront passibles des pénalités imposées par la loi dans les cas de bois coupé sans licence.

Le colon a donc intérêt à se mettre le plus tôt possible en position d'obtenir ses lettres patentes, et la loi actuelle lui facilite cette tâche par l'application au paiement du prix du lot les droits payés sur le bois coupé pour les fins d'établissement.

#### APPLICATION DES DROITS DE COUPE

Pour profiter des bienveillantes dispositions de la loi qui permet de payer le prix d'un lot avec les droits perçus sur le bois coupé pour les fins d'établissement, le colon doit rendre un compte exact du bois ainsi coupé, afin que l'agent puisse faire au département le rapport voulu ; et, s'il désire que l'application des droits de coupe soit faite sans retard, qu'il paie lui-même ces droits à l'agent, ou qu'il voie à ce que l'acheteur de son bois, qui retient généralement le montant de ces droits sur le prix de vente du bois, les paie en temps et lieu. Il ne peut être, en effet, question d'appliquer des droits non payés, et, du reste, si le département ignore que le bois a été coupé pour les fins d'établissement, l'application des droits payés ne peut se faire.

De même, afin d'éviter de payer les droits, lorsque son lot est dans les conditions requises pour les lettres patentes, le colon doit produire un état assermenté du bois coupé, avec indication du lot, suivant une formule imprimée, qu'il obtient de l'agent ou du garde forestier.

**Affidavit de l'occupant ou du propriétaire d'un lot**

Province de Québec, }  
District de..... }

A comparu devant moi, un des Juges de Paix de Sa Majesté pour le dit District  
de.....Comté de.....  
lequel, après avoir prêté serment sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Qu'il a vendu et délivré à ..... de .....  
la quantité de billots ou autres bois ci-après énumérés, savoir :  
.....  
.....  
.....  
.....

Que ce bois a été coupé par lui ou par son ordre, durant la saison 189.....189.....  
sur le lot No..... dans le.....Rang du Canton de.....  
et qu'il n'a vendu au dit.....  
aucun autre billot ou autre espèce de bois, et qu'il n'a coupé aucun autre billot ni  
autre espèce de bois, soit sur des terrains privés ou sur les terres de la Couronne,  
durant la dite saison ; et qu'il est le.....du lot susmentionné.

Assermenté devant moi à ..... }  
ce.....jour de..... }  
189..... }

*Juge de Paix.*

**LA COUPE EN CONTRAVENTION**

Il est expressément défendu de couper du bois sans permission  
sur les terres publiques. L'article 31 des réglemens des bois et  
forêts dit :

Toute personne coupant du bois sur les terres publiques sans être autorisée  
par une licence, sera punie tel que pourvu par la loi :

C'est-à-dire qu'elle perdra son droit aux bois qu'elle aura ainsi coupé, ainsi  
que les frais de fabrication et d'exploitation ; et toute personne qui enlèvera ou  
fera enlever ou aldera à enlever du bois ainsi coupé sans permission, se rendra



passible d'une amende de trois piastres (\$3.00) par arbre ainsi abattu, plus les frais encourus.

Toute personne résistant à, ou empêchant aucun officier ou agent du Département des terres de la Couronne dans l'exécution de son devoir en saisissant du bois coupé illégalement, ou enlevant ou faisant enlever du bois saisi en vertu de la loi, se rend coupable de félonie.

Les personnes qui coupent du bois sur des terres qu'elles ont achetées pour des fins de colonisation, mais en réalité dans le but d'en enlever le bois, se rendent coupables du même délit que si ce bois était manufacturé sur les terres non vendues de la Couronne.

Au cas d'une contravention commise de bonne foi, il est permis au commissaire des terres de la Couronne d'acquitter le bois en imposant, comme pénalité, double, triple, ou quadruple droit. On ne prélève, en général, qu'un double droit de coupe et les frais occasionnés par la contravention, pourvu que le contrevenant cesse de couper. Mais c'est une erreur d'en conclure qu'il est permis de couper le bois sur les terres publiques en payant double coupe. Au contraire, les officiers du département ont ordre d'empêcher toute contravention et, si les contrevenants refusent d'obéir, la loi s'applique dans toute sa rigueur.

#### LES LICENCES DE COUPE DE BOIS

La permission de couper le bois sur les terres de la Couronne se vend à l'enchère publique.

Celui qui désire obtenir cette permission doit s'adresser au commissaire des terres et désigner suffisamment le territoire qu'il veut exploiter. Cette demande est notée au département et, lorsque le commissaire décide d'offrir à l'enchère certaines limites à bois, elle est considérée.

Avis public de toute vente de limites à bois est donné suivant la loi.

La mise à l'enchère a lieu au jour fixé, et le droit d'obtenir la licence pour chaque limite, sujet au paiement de la rente foncière et aux autres conditions imposées par les règlements, est accordé au plus haut enchérisseur.

La licence de coupe de bois est dans les termes suivants :

AVIS AUX LICENCIÉS

La rente foncière pour le renouvellement de cette licence devra être payée le ou avant le 1er septembre prochain ; autrement le licencié sera sujet aux pénalités imposées par les règlements.

Des affidavits constatant la quantité et la description des bois coupés en vertu de chaque licence, et autres détails, en conformité des formules fournies par le bureau de l'agent sousigné, devront être déposés au dit bureau avant le trente de juin prochain.

Des acquits pour tout le bois coupé devront être obtenus avant qu'il sorte des limites de cette agence ; et afin que le bois coupé sur les terres des particuliers ne soit pas frappé de droits, des affidavits devront être déposés à ce bureau, dans le but de constater sur quels lots tel bois a été coupé et la quantité coupée sur chaque lot.

AGENT DES BOIS DE LA COURONNE.



EN VERTU DES POUVOIRS à moi conférés par les Statuts Refondus du Canada, chap. 23, et des règlements maintenant en force, et pour et en considération des paiements faits et qui seront faits à Sa Majesté :

*Je, par la présente licence, donne plein pouvoir et autorise* .....  
et ..... agents et employés, à couper tous bois carrés, billots de sciage et autres bois énumérés dans la 19<sup>ème</sup> section des règlements actuellement en force \*, sur la location désignée au dos de la présente et à garder et occuper la dite location à l'exclusion de tous autres, excepté comme ci-après mentionné, à compter du ..... au 30 avril 18 ... , avec le droit de transporter le dit bois à travers aucune des terres non occupées ou inuites de la Couronne ;

Et en vertu de cette licence, le dit licencié ..... droit, tel que prescrit par les dits Statuts Refondus du Canada, chap. 23, à tous bois coupés pendant la durée de cette licence, par d'autres n'ayant pas droit au terrain assigné par la présente, avec plein pouvoir de le saisir et de s'en emparer partout où il le trouve ..... dans la province de Québec.

---

\* C'est-à-dire toutes les espèces de bois mentionnées au tarif des droits de coupe, page 550.

Mais cette licence est sujette aux conditions suivantes, savoir :

Que toute personne pourra en tout temps faire des chemins et s'en servir pour voyager sur et à travers le terrain accordé par la présente.

Que rien dans la présente n'empêchera qui que ce soit dûment autorisé à cet effet par le Commissaire des Terres de la Couronne ou le Commissaire des Travaux Publics de prendre aucun bois debout, de quelque espèce que ce soit, pour la construction de chemins ou ponts, ou pour des travaux publics faits sous le contrôle du gouvernement de cette province.

Que tous les lots vendus ou mis sous location par l'autorité du Commissaire des Terres de la Couronne, avant la date de la présente, sont retirés de cette licence ; et, aussi que les lots ainsi vendus ou mis sous location subséquentement à l'émission de telle licence cesseront d'y être sujets après le 30 avril suivant ; et, dans chaque cas où la vente ou location d'aucun des dits lots sera annulée, ces lots seront insérés de nouveau dans cette licence.

Que toutes personnes qui s'établiront, d'après une autorité ou titre légal, dans les limites de la location accordée par la présente, ne seront en aucune manière molestées dans leurs opérations de défrichement et de culture par le dit licencié ou ses représentants.

Que le.. dit.. licencié.., ou ..... représentants, se conformer..... à tous les règlements établis ou qui pourront l'être par ordre en conseil, ou qu'il.. consentir..... à ce que tout le bois qui sera coupé en vertu de cette licence soit compté ou mesuré, et qu'il.. paier..... les droits imposés sur icelui lorsqu'il.. en ser. .... requis par moi ou aucun officier à ce autorisé ; autrement le dit bois sera confisqué au profit de la Couronne et le dit licencié sujet à telles autres pénalités que l'acte impose.

DONNÉ SOUS MON SEING, à ..... ce ..... jour .....  
..... en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt.....,  
ou double.

RENTE FONCIÈRE §.....

---

Le.. licencié.. ci-dessus nommé.. ser..... tenu... en payant la rente foncière pour le renouvellement de la présente, de déclarer sous serment s'il..... encore le propriétaire de BONNE FOI, de la limite désignée au dos d'icelle, ou s'il.. p..... vendue ou transportée, en tout ou en partie, ou pour qu'il.. la tien.....

La licence est accordée pour un an, du 1er mai au 30 avril suivant.

Le licencié a droit au renouvellement annuel de sa licence, s'il paie la rente foncière et se conforme, du reste, aux règlements.

Si, dans le territoire sous licence, des lots sont concédés pour fins agricoles, le licencié conserve le droit d'y couper le bois jusqu'au 30 avril qui suit la concession. Après cette date, les lots vendus sont retirés de sa licence, et le licencié n'a plus droit au bois.

Un lot vendu avant le 30 avril, lorsque la vente est confirmée subséquentement, est aussi retiré de la licence, parceque la confirmation rétroagit au moment de la vente.

Tous les lots vendus ou mis sous location par l'autorité du commissaire des terres de la Couronne, avant la date d'une licence de coupe de bois, pour tout territoire dans lequel sont situés ces lots, sont exclus de telle licence, mais les lots ainsi vendus ou mis sous location dans tel territoire, après la date de toute telle licence, ne cessent d'être sujets à cette licence qu'après le trente avril suivant, et dans le cas d'annulation de vente de ces lots ils sont compris de nouveau dans cette licence. (Art. 1343 S. R. P. Q., amendés par 55-56 V., ch. 18.)

Comme, d'après la pratique du département, les licences sont émises au mois de septembre, dans le cas de ventes de lots depuis le 30 avril jusqu'à la date de l'émission de la licence, laquelle couvre toute la période depuis le 1er mai précédent jusqu'au 30 avril suivant, les lots ne sont pas retirés de la licence.

L'expérience démontre que des relations amicales existent naturellement entre le colon de bonne foi, qui s'établit sur un lot dans un territoire sans licence de coupe et y travaille au défrichement, et le licencié qui exploite pour le bois le territoire où se trouve ce lot.

Il y a, au contraire, malaise et conflit, lorsque de soi-disant colons prennent des lots pour y faire commerce de bois. Aussi le département s'efforce d'éviter les ventes de lots aux colons spéculateurs.

Au reste, il y a toujours contre ces ventes le recours en annulation suivant la loi.

TARIF DES DROITS DE COUPE

Voici le tarif des droits de coupe fixé par les règlements :

Chêne et noyer noir, par pied cube.....	4 centins
Pin blanc et pin rouge, merisier, bois blanc, cèdre, épinette, orme, frêne, éplnette rouge et tout autre bois carré, par pied cube ...	2 “
Billots de pin blanc, bois d'estacades et de dimension et tout autre bois destiné à être scié, excepté le pin rouge, l'éplnette, la pruche, le cyprès, le sapin et le cèdre, par mesure étalon de 200 pieds, mesure de planche, étant l'équivalent de \$1.30 par 1,000 pieds.....	26 “
(Les billots de pin blanc de 11 pouces et moins de diamètre, provenant des têtes d'arbres seulement, sont sujets à un droit de 80 cents par 1000 pieds mesure de planche).	
Billots de pin rouge, par étalon de 200 pieds mesure de planche, étant l'équivalent de 80 ets par 1000 pieds.....	16 “
Billots d'épinette, de pruche, de cyprès, de sapin et de cèdre, par étalon de 200 pieds mesure de planche, étant l'équivalent de 65 ets par 1000 pieds.....	13 “
Bois de chauffage (ranc), par corde de 128 pieds cubes.....	20 “
Bois de chauffage (mou), par corde de 128 pieds cubes.....	10 “
Perches de cèdre n'excédant point 12 pieds de longueur—par cent.	30 “
Piquets de cèdre—par cent.....	15 “
Perches d'autres bois que du cèdre et n'excédant point 12 pieds de longueur—par cent.....	15 “
Piquets d'autres bois que du cèdre—par cent.....	10 “
Bardeaux de cèdre ou de pin (courts) par mille.....	10 “
Bardeaux de cèdre ou de pin (longs) par mille.....	15 “
Poteaux de télégraphe, de téléphone ou de lumière électrique, en cèdre ou autre bois, n'excédant point 10 pouces de diamètre à la base ou au gros bout—par pied linéaire.....	$\frac{1}{4}$ centin
Ditto—excédant 10 pouces de diamètre à la base, par pied linéaire.	$\frac{1}{2}$
Dormants et traverses de chemin de fer de toute espèce de bois—chaque.....	2 centins
Pruche et bois à lattes par corde de 128 pieds cubes.....	20 “
Ecorce de pruche, par corde de 128 pieds cubes.....	32 “
Petits billots de pin, cèdre, épinette, merisier ou autres bois, n'excédant point 10 pieds de longueur ni 10 pouces de diamètre au petit bout, pour bardeaux, bobines, planches de petite dimension, par corde de 128 pieds cubes.....	25 “
Petits billots d'épinette n'excédant point 10 pieds de longueur ni 10 pouces de diamètre au petit bout, pour pulpe à papier, par corde de 128 pieds cubes.....	40 “
Genoux, courbes, varangues de merisier, et autres bois qui entrent dans la construction des vaisseaux, non énumérés dans la liste qui précède,—un droit <i>ad valorem</i> .....	10 par cent

## PRIVILEGES DES COLONS

### LE "HOMESTEAD"

#### *L'exemption de la saisie*

L'expérience a prouvé que les colons, surtout dans les premières années de leur installation sur le domaine public, étaient assez fréquemment exposés à des revers de fortune propres à leur faire perdre le fruit de leurs travaux et de leurs sacrifices. La loi vient ici à leur secours pour protéger et sauvegarder leurs intérêts †. Elle décrète, par exemple, que les terres qui leur ont été concédées ne pourront être grevées d'hypothèques ni saisies pour aucune dette antérieure à la concession. Et ce privilège leur est garanti pour une durée de cinq ans, à compter de la date du billet de location.

Cette même loi donne à tout concessionnaire de terre publique en cette province, la faculté, dans les trois mois qui suivent l'émission de ses lettres patentes, de se créer un *homestead* ou patrimoine de famille, et de choisir à cet effet un certain nombre d'acres de terre, ne dépassant pas cependant cent acres. La seule formalité exigée du colon qui veut s'assurer ce patrimoine de famille est celle-ci : il fait une déclaration solennelle conçue dans les termes suivants :

Je, (*nom du colon*) de \_\_\_\_\_ comté de \_\_\_\_\_ déclare solennellement par les présentes, que je suis propriétaire et en possession de terres publiques en vertu des lettres patentes émises le (*mettre la date du jour et de l'année*).

Que, conformément à la section douzième, du chapitre septième du titre quatrième des Statuts refondus de la province de Québec, concernant la protection des colons, j'ai choisi \_\_\_\_\_ acres de telles terres, pour me servir de patrimoine de famille (*homestead*), lesquelles sont dérites comme suit, savoir : (*description de la terre.*)

---

† Loi passé en 1882 sous le titre *De la protection des colons*, et encore en vigueur.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte concernant les serments extra judiciaires.

Reconnu et déclaré devant moi,  
un des juges de paix de Sa Majesté,  
pour le district de  
à ce jour  
du mois de 180 .

(Signature).

(Signature du juge de paix.)

Cette déclaration faite et enregistrée dans les trois mois qui suivent l'émission des lettres patentes, la loi pourvoit ensuite à ce que ce patrimoine de famille soit exempt de saisie durant une période de quinze années, pour des dettes contractées avant ou durant cette période.

Ce droit d'exemption n'existe pas pour dettes contractées dans le but de purger des charges ou hypothèques valides et consenties par les colons eux-mêmes sur la propriété, après l'émission des lettres patentes. Il n'existe pas davantage pour le prix des terres acquises, lorsque celui-ci n'a pas été soldé.

Les meubles et effets du colon de bonne foi que notre loi de 1882 exempte de la saisie-exécution, sont les suivants :

- 1° Les lits, literies et bois de lit à l'usage de sa famille;
- 2° Les vêtements nécessaires et ordinaires pour lui et sa famille;
- 3° Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires, une paire de chaudières, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six enfilères, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, tout rouet à filer et métier à tisser destinés à l'usage domestique, une hache, une scie, un fusil, six pièges, les rêts et seine de pêche ordinairement en usage et dix volumes;
- 4° Du combustible, de la viande, du poisson, de la farine et des légumes suffisants pour lui et sa famille pendant trois mois;
- 5° Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre vaches, six moutons, quatre cochons, huit cents bottes de foin, les autres fourrages nécessaires à compléter l'hivernement de ces animaux, et les grains nécessaires à l'engraissement d'un cochon et à l'hivernement de trois autres;
- 6° Les voitures et autres instruments d'agriculture.

De même que le colon, sa veuve, ses enfants ou ses légataires bénéficient de cette exemption de saisie.

## TERRES A SUCRERIE

---

L'exploitation des sucreries constitue depuis assez longtemps dans cette province une industrie dont l'importance va s'accroissant chaque année. \*

Partout, en effet, où il se rencontre des *érablières*—et le pays en est amplement pourvu—l'on utilise l'abondante sève de l'érable, avec laquelle on fabrique un sucre excellent, plus doux même que le sucre de canne ou de betterave.

Ajoutons que la récolte du sucre d'érable—qui se fait partout dans la saison morte pour le cultivateur, c'est-à-dire dans une saison où d'autres travaux ne sollicitent pas son concours actif—forme, pour le vaillant colon canadien comme pour le cultivateur, une nouvelle ressource, un revenu supplémentaire qui ne sont pas à dédaigner.

### LE PRIX DES TERRES A SUCRERIE

Le prix demandé pour ces terres est assez variable, c'est-à-dire que pour le fixer, l'on tient compte du nombre d'érables qui s'y trouvent, de la qualité, de la quantité et de l'espèce de bois qui croît sur la terre en question, et puis enfin de la qualité du sol.

---

\* On peut estimer la production moyenne du sucre d'érable dans notre province entre seize et dix-huit millions de livres par année.

Le recensement de 1881 évaluait déjà cette production à 15,687,835 livres. L'exploitation de cette industrie est plus considérable dans certains districts qu'en d'autres.

Ainsi, dans le comté de Beauce, qui est exceptionnellement riche en *érablières*, le rendement moyen est rarement au-dessous de deux millions de livres de sucre par an. Il a même atteint, paraît-il, en 1893, le chiffre de trois millions de livres. Le rendement de 1894 a été cependant un peu moindre.

D'autres comtés sont aussi favorisés que celui de Beauce, mais les statistiques précises font malheureusement défaut.



Si la sucrerie se trouve sur une terre où le bois franc domine, et que le nombre des érables ne dépasse pas 500, le prix exigé est d'une piastre et demie par acre.

Si la sucrerie est située dans une terre de bois mêlé, contenant presque en égale quantité du bois franc et du bois mou, le prix n'est plus que d'une piastre l'acre—pourvu toujours qu'il n'y ait pas plus de cinq cents érables.

S'il y a plus de cinq cents érables sur le lot, l'on paie alors un prix additionnel de cinq centins par acre pour chaque cent érables supplémentaires.

Le règlement donne aussi au commissaire des terres le droit de prélever un prix additionnel pour le bois marchand qui pourrait se trouver sur le lot vendu comme terre à sucrerie.

Disons enfin, que la loi ne permet pas de vendre à la même personne plus de cent acres comme terre à sucrerie.



## TERRES A BOIS DE CHAUFFAGE

---

### PRIX DE VENTE—OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

Dans le vaste domaine forestier qui relève de l'Etat, il se rencontre nécessairement une certaine étendue de lots impropres à la culture et même des terres sur lesquelles l'on ne trouve du bois de commerce qu'en quantité négligeable.

Ces terres sont alors vendues comme terres à bois de chauffage, et ceux qui les achètent ne sont point assujettis aux "conditions d'établissement."

Le prix de ces terres à bois de chauffage diffère quelque peu, selon que le lot que l'on veut acquérir contient du bois franc ou du bois mou :

" Pour un lot où l'érable, le merisier ou tout autre bois franc domine, le prix convenu est de une piastre et cinquante centins (\$1.50) l'acre."

" Pour une terre de bois mêlé, contenant presque autant de bois mou que de bois franc, le prix est de une piastre (\$1.00) l'acre."

" Si c'est le bois mou qui domine, comme l'épinette, le sapin, etc., le prix n'est plus que de soixante-quinze centins (\$0.75) par acre."

Enfin, sur les terres participant des trois catégories qui viennent d'être indiquées et sur lesquelles se rencontre une quantité assez notable de bois propres au commerce—ce qui est de nature à en augmenter la valeur—un prix additionnel peut être exigé. Celui-ci est déterminé par le commissaire, qui se base sur les rapports d'inspection de ces terrains qui lui sont communiqués par ses agents ou autres officiers ayant reçu des instructions à cet effet.

Le prix des terres à bois de chauffage est payable au comptant et il n'est permis en outre à aucune personne d'acheter plus de cinquante acres en superficie. Cette permission n'est même accordée qu'à celui qui est chef de famille ou de maison, et qui n'est pas déjà propriétaire d'une terre à bois, achetée de la Couronne.

De plus, on ne peut acheter une terre à bois de chauffage située à plus de vingt-cinq milles de sa résidence.

L'acheteur supporte les frais d'inspection de son lot, s'il y a eu inspection spéciale, et si c'est une inspection générale, il contribue aux frais encourus pour sa quote-part, laquelle est déterminée par le commissaire des terres.

Les personnes qui ont acheté des terres aux conditions d'établissement et qui n'ont pas encore rempli ces conditions peuvent acquérir cent acres de ces terres, si elles sont reconnues impropres à la culture, et qu'elles ne se trouvent point sur un territoire sous licence de coupe de bois. Elles devront alors payer la différence entre le prix du premier achat, et le prix fixé pour les terres à bois.

Les agents des terres et des bois de la Couronne auxquels l'on fait la demande de ces terres à bois de chauffage ne doivent point consentir à la vente, avant de s'être assurés, par un récent certificat du garde-forestier, que la terre que l'on veut ainsi acheter est impropre à la culture et ne contient pas de bois de commerce.



## FAMILLES DE DOUZE ENFANTS

### CONCESSIONS GRATUITES

#### *Formalités à remplir pour se faire concéder cent acres de terre*

Depuis 1890, les chefs de famille ayant douze enfants vivants ont le privilège d'obtenir gratuitement cent acres de terres publiques\*.

On a voulu, par ce moyen, venir en aide aux familles nombreuses et faciliter leur établissement sur les terres ouvertes à la colonisation.

Cette loi de 1890, remplacée par la loi de 1892 †, donne aux pères de douze enfants la faculté de choisir leur lot de cent acres dans le canton où ils ont leur domicile, ou dans le canton le plus voisin, s'il n'y a pas de terres disponibles dans le premier.

Les terres choisies doivent être propres à la culture. Le commissaire peut toutefois en refuser l'octroi, si c'est un terrain minier, ou si le terrain choisi contient du bois de commerce en grande quantité.

La demande et le choix d'un lot de terre se font par le père. Si celui-ci est décédé, la mère peut faire elle-même ce choix et cette demande.

Cette demande se fait par simple requête adressée au commissaire des terres de la Couronne et doit être accompagnée de trois certificats :

1<sup>o</sup> Le certificat de mariage de l'époux qui réclame le lot.

---

\* 53 Vict., chap. 26, et 54 Vict., chap. 19.

† 55-56 Vict., chap. 19.

2<sup>o</sup> Un certificat indiquant le nombre et les noms des enfants du requérant. Celui-ci doit être attesté sous serment devant un juge de paix ou un commissaire de la cour supérieure.

3<sup>o</sup> Un certificat du curé ou du ministre du culte de la paroisse, corroborant l'exactitude des allégations contenues dans la requête; ou à défaut de ceux-ci, un certificat de toute autre personne connaissant les faits \*.

\* Pour l'avantage de ceux que cela peut intéresser, nous donnons ci-après un exemplaire de la formule de la requête que peut présenter un chef de famille de douze enfants :

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC, }

A L'HON. COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

La requête de (*nom et prénom*)..... de la paroisse de .....

..... dans le comté de .....

Expose respectueusement :

Que ..... jour de ..... 18 .....

a contracté mariage avec ..... tel qu'il appert au certificat de mariage produit avec la présente.

Que de ce mariage sont nés (*nombre*) enfants, dont ..... sont vivants, tel qu'il appert aux documents aussi produits avec la présente requête.

Qu'en vertu de l'acte de la législature de la province de Québec, 55-56 Viet., chap. XIX, intitulé : " *Acte autorisant des octrois gratuits aux pères et mères de douze enfants,*" votre requérant a droit à cent acres des terres publiques, propres à la culture.

C'est pourquoi, votre requérant conclut à ce qu'il plaise à l'honorable Commissaire des terres de la Couronne de vouloir prendre en considération la présente requête et les pièces qui l'accompagnent afin que les cent acres de terre auxquels il a droit, en vertu de l'acte précité, lui soient accordés.

Et votre requérant ne cessera de prier.

EN FOI DE QUOI, j'ai ..... à ..... jour de ..... 189 .....

Certificat du curé :

Je, soussigné, prêtre curé, résidant à ..... certifie que les faits allégués ci-dessus par le requérant sont exacts.

N. B.—Le requérant devra annexer à la requête ci-dessus son affidavit, son extrait de mariage, et faire signer le présent certificat au curé, missionnaire ou ministre du culte de l'endroit où il réside.

Si la demande du requérant est agréée, un billet de location \* conçu dans la forme suivante lui est remis par le département des terres de la Couronne :

FORMULE B

Province de Québec. }

OCTROI GRATUIT DES CENT ACRES AUX PÈRES ET MÈRES DE DOUZE ENFANTS VIVANTS

*Billet de location*

..... est par le présent autorisé à prendre possession ..... du lot de terre No. .... contenant cent acres, et à l'occuper, sujet cependant aux conditions suivantes :

1° Il devra prendre possession de ce lot dans les six mois de la date de ce permis et continuer à y résider et à l'occuper soit par lui-même soit par d'autres pendant au moins deux ans à compter de ce temps.

2° Dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture au moins un dixième de ce lot et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt.

3° Il ne sera coupé de bois sur ce terrain avant l'émission des lettres patentes que pour défrichement, chauffage, bâtisse et clôtures ; et tous bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. De plus, cette location sera sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et le locataire sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans cette province.

4° Les lettres patentes ne seront émises dans aucun cas avant l'accomplissement des conditions qui précèdent.

Donné sous mon seing au département }  
des terres de la Couronne à ..... }  
Québec, ce ..... jour de ..... 189 . }

Assistant-commissaire  
des terres de la Couronne.

Les lettres patentes ne sont toutefois accordées au père de douze enfants que sur la production d'un certificat de l'agent des terres, ou d'un garde-forestier, ou d'un arpenteur, que les conditions d'établissement requises par le billet de location ont été remplies.

---

\* 58 Victoria.

Le défaut d'accomplissement des conditions d'établissement entraîne pour le chef de famille de douze enfants la perte de ses cents acres et le prive de plus de la faculté de faire le choix d'un autre lot.

Ce patrimoine concédé par l'Etat ne peut être aliéné par les pères ou mères aussi longtemps qu'ils en ont la jouissance, ni être hypothéqué ou saisi, sauf pour taxes municipales ou scolaires et pour contributions aux réparations d'église ou de presbytère. Ils peuvent toutefois le léguer, ainsi que les améliorations qui y ont été faites, à l'un ou à plusieurs de leurs enfants, soit par donation entrevifs, soit par testament. A défaut de donation entrevifs ou testamentaire, la propriété tombe dans la succession.







# TABLEAU DES AGENCES

---

## TERRES ET BOIS DE LA COURONNE

---

Le nombre des agences des terres de la Couronne est actuellement de trente, avec en plus trois sous-agences.

Dix-huit de ces agences et deux sous-agences sont situées dans la partie est de la province, et douze agences et une sous-agence dans la partie ouest.

On trouvera ci-après la nomenclature complète de ces agences et de leurs divisions, avec les noms de leurs titulaires.

Cette nomenclature comprend en outre les noms des cantons dans chacune de ces agences, le nombre d'acres arpentés et de rangs disponibles, puis une analyse du sol et de la forêt dans chaque canton, basée sur les plus récents rapports des arpenteurs, avec indication des terrains miniers, des pouvoirs d'eau, et des principaux endroits de chasse et de pêche.

Toutes les agences réunies comprennent actuellement 388 cantons ouverts à la colonisation.

---

## REGION DE L'OUTAOUAIS

---

L'on comprend dans la région de l'Outaouais les agences de Coulonge, de la Gatineau, de la Petite-Nation et de l'Assomption.

Dans ces diverses agences réunies, le nombre d'acres de terres arpentés et offerts en vente s'élève à 2,210,414.

Dans les deux agences de Coulonge qui se rapportent plus particulièrement à l'immense et fertile vallée du Témiscamingue les terres actuellement offertes en vente embrassent une étendue de 441,716 acres.

Le prix des terres dans toute la région de l'Outaouais est de 30 centins l'acre.

---

### Agence de Coulonge

*(Division Ouest)*

Agent : A.-E. GUAY, Baie-des-Pères, Lac Témiscamingue.

On se rend à cette agence, de Québec, par le chemin de fer du Pacifique jusqu'à Mattawa. De là, en été, par bateau à vapeur, et chemin de fer jusqu'à la Baie-des-Pères. En hiver par voiture.

Cette agence comprend 8 cantons.

Le prix des terres est de 30 centins l'acre.

Nombre d'acres de terres disponibles dans cette agence 135,149.

AGENCE DE COULONGE.

(SECTION OUEST.)

CANTONS. (Comté de Pontiac.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BABY.....	I à V	15,500	Les cinq demi-rangs—155 lots—ont été arpentés et divisés en lots de terre. Bonne terre.
BOISCLAIR.....	I, V à VIII	8,126	Depuis la ligne centrale jusqu'à l'extrémité est du canton et ainsi que vers le nord, le sol, quoique onduleux, est de première classe et très favorable à la culture. Bien boisé en avançant vers le nord : pin, pruche, chêne et cèdre. L'érable domine en quelques endroits.
DUHAMEL *.....	I à VII	17,170	Terrain plan presque partout et de première qualité. Une assez grande quantité de cèdre et un peu de pin. Le sapin, l'épinette et le bouleau en abondance. Grande étendue de bois brûlé, rendant le défrichement facile. Pouvoirs d'eau sur la rivière à La Loutre et sur la petite Rivière Blanche. Mine de galène argentifère à l'angle nord-ouest du canton.
FABRE.....	I à IV	18,307	De première classe pour les fins de colonisation. La presque totalité du bois de pin propre au commerce a été exploitée. On rencontre de l'épinette blanche, cèdre, sapin, bouleau, épinette rouge, pin rouge, érable, etc. Bons pouvoirs d'eau. Dépôts assez considérables d'une pyrite cuivreuse en arrière du canton.
GENDREAU.....	I nord-sud du rang du lac Témiscauingue.	13,358	Les terres, dans ce canton, ayant été reconnues absolument impropres à la culture, ont été retirées de la liste des lots offerts en vente. Bois : pin blanc, pin rouge, bouleau.

\* Il y a deux îles assez considérables situées dans le lac Témiscauingue, à l'ouest des cantons Gulgues et Duhamel. La première, *Île du Collège*, contient une superficie de 1800 acres. Une partie de cette île est recouverte de pin rouge et blanc. Le terrain, sur les sommets, est rocheux et pierreux ; il y a cependant, ça et là, quelques vallées de terrain propre à la culture.

L'île *Brûlée*, située au nord de l'île du Collège, est à peu près de la même dimension que cette dernière. Son sol est excellent, mais elle est dépourvue de bois de commerce.

Cette île est aussi appelée *Grosse Ile*.

AGENCE DE COULONGE.

(SECTION OUEST.)

CANTONS. (Comté de Pontiac.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
GUILGUES .....	I à IX	35,154	Terrain, en général, très uni. Le sol composé de terre grise, argileuse, mélangée de terre noire, et des plus propices à la culture des céréales. Arrosé par quantité de sources, ruisseaux et rivières. Les lacs contiennent brochet, truite, poisson blanc, doré, etc. Bien boisé : épinette blanche, cèdre, sapin, pin rouge et blanc, bouleau, tremble et merisier blanc.
LAVERLOCHÈRE .....	I à II $\frac{1}{2}$ S. III $\frac{1}{2}$ N. des rangs 4, 5, 6, 7.	22,274	Sol d'excellente qualité, mais onduleux. Bois mou. Offre un bel avenir pour la colonisation, mais inférieur au canton Guilgues.
NÉDELEC.....	.....	5,200	Ce canton ne vient que d'être arpenté. Sol excellent pour toute espèce de culture.
		<u>135,149</u>	

### Agence de Coulonge.

(SECTION EST.)

Agent : WM. CLARK, Morehead.

On communique avec cette agence par chemin de fer et bateaux à vapeur, de Québec à Ottawa. De là, bateau à vapeur, diligence ou voie du Pacifique jusqu'à Morehead.

Cette agence comprend 18 cantons.

Prix des terres : 30 centins par acre. Il y a 319,925 acres de terre à vendre dans cette agence.

CANTONS. (Comté de Pontiac.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ABERDEEN .....	I à V	18,732	{ Inégal et montagneux; un peu de pin blanc.
ABERFORD.....	I, V à XII	30,614	{ Le meilleur terrain se trouve du côté sud du bras ouest de la rivière du Molne, et dans la partie N.-O. du canton. Du lac à la Carpe en allant vers l'ouest, il y a de beaux lopins de terre en bois franc.
ALDFIELD.....	I à VIII	15,881	{ Un et exempt de savanes. Toute la terre est propre à l'agriculture. Le bois franc domine.
ALLUMETTES.....	Est I, II, III, IV, VI à VIII	3,474	{ Sol sablonneux et marécageux. Roches en différents endroits.
BRYSON .....	I à IV, A et B	22,445	{ Pinlères considérables; sol improductif sur un grand nombre de points mica sur la rivière Nolre.
CALUMET.....	I, II, V, VI, VIII, IX, Nord, Sud.	2,714	{ Accidenté, rocheux et sablonneux. Phosphate de chaux et galène.
CHICHESTER.....	I à XIII	32,276	{ Bonne terre sur le front du canton, montagneux en arrière. Bois brûlé sur une grande étendue. Pin blanc.
CLAPHAM.....	I à VIII	31,566	{ Terrain de bonne qualité. Dans le voisinage des lacs Hélène et Kandikagima, les terres sont de qualité supérieure.
CLARENDON.....	IX, X, XI, XIII	1,340	{ Accidenté et rocheux. Bois brûlé. Mines de mica.

AGENCE DE COULONGE.

(SECTION EST.)

CANTONS. (Comté de Pontiac.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
HUDDESFIELD.....	I à VIII	32,323	Propre à la culture, avec de beaux plateaux faciles à défricher. La partie nord-ouest est de qualité supérieure. Grandes pinèrès. Autres bois : épinette, merisier, érables, etc.
LESLIE.....	A. I à V	19,287	Sol productif et rapporte de bonnes récoltes, plus particulièrement du bon foin. Région bien arrosée et lacs regorgeant de poisson. Bois mêlés.
LITCHFIELD.....	VII. X. XI.	2,000	Rapporté comme rocheux et presque stérile. Un peu de pin.
MANSFIELD.....	III à VI	7,212	Une partie du 5ième et du 6ième rang propre à la colonisation. Terrain rocheux partout ailleurs. Bois : érable, merisier, pruche, etc.
ONSLow.....	VIII à XII	7,000	Plusieurs lisières de bonnes terres dans la chaîne des Laurentides. Traversé par le chemin de fer du Pacifique et Pontiac. Galènes et autres minéraux.
PONTEFRACT.....	A. B. et - III à XVI	36,315	Lisières de bonne terre. Bois franc. Beaucoup de bois de valgur détruit.
SHEEN.....	V à XII	30,000	Plusieurs grandes et belles vallées de bonne terre. Le sol qui, en maints endroits, est de terre jaune, est bon et productif. Beaucoup de pin blanc dans le voisinage des grands lacs et vers l'extrémité nord du canton. Le brochet, la truite, la perche abondent dans les lacs.
THORNE.....	Est I à V et VIII. IX	3,877	Quoique cette région soit montagneuse, la terre est excellente sur ces collines et il s'y trouve un grand nombre d'établissements des plus prospères. Bien pourvu de sources, ruisseaux, rivières et lacs. Pin et bois mêlés. Mines de mica.
WALTHAM.....	B. C. I à IX	22,869	Les lots des rangs 7, 8 et 9 sont favorables à la culture et sont réputés les meilleurs de ce canton.
		319,925	

### Agence de la Gatineau.

(DIVISION SUD.)

Agent : H. MACGRADY, Hull, comté d'Ottawa.

Les communications avec cette agence sont par chemin de fer jusqu'à Hull, on encore par bateau à vapeur et chemin de fer jusqu'à Ottawa.

Nombre de cantons dans cette agence : 6.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Nombre d'acres de terres disponibles dans cette agence : 66,466.

CANTONS. (Comté d'Ottawa)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BOWMAN.....	I à VII	17,359	{ Un tiers propre à la culture. Sol léger, rocheux et sablonneux. Sans pin de valeur. Cèdre, pruche, merisier. Phosphates.
DENHOLM.....	A, B, C, et rangs I à VIII	29,959	{ Un dixième propre à la culture; sol léger; résidu montagneux et rocheux. Bois frêne mêlé. Minéraux de plusieurs espèces.
EARDLEY.....	XIII	1,623	{ Un vingtième propre à la culture; sol léger; résidu montagneux et rocheux. Sans pin de valeur. Bois : merisier, érable, pruche, etc. Ce canton, sauf le rang 13, est presque entièrement établi.
MASHAM.....	I, II, III et V à X, A	10,597	{ Les deux tiers propres à l'agriculture; sol léger; résidu lugal et rocheux. Epillette rouge, érable, merisier, pruche; peu de pin.
PORTLAND-OUEST..	I à V	7,691	{ Ce canton est traversé par la rivière du Lièvre. A l'exception des lots des rangs 3 et 4, le reste est peu propre à la colonisation, à cause de la nature montagneuse du terrain. Peu de pin. Bois brûlé en différents endroits. Il y a de l'érable, du merisier, de la pruche, du bois blanc, etc. Mines de fer, de phosphate, de mica et de graphite.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(DIVISION SUD.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
TEMPLETON .....	X à XIII	1,600	Ce canton est en grande partie colonisé et ne renferme plus qu'une certaine quantité de terres à bois de chauffage. Riches mines de mica et de phosphates exploitées actuellement par un certain nombre de compagnies.  Sol de différentes qualités. La moitié propre à la culture. Minéraux en grande quantité. Mines de mica ambré.
WAKEFIELD .....	I. IV. VI à XI	14,906	
		66,496	



### Agence de la Gatineau.

(DIVISION CENTRALE.)

Agent : DR. ALEXANDRE SYNECK, de Gracefield, comté d'Ottawa.

Pour se rendre à cette agence, on prend le chemin de fer et le bateau à vapeur de Québec à Ottawa, puis le chemin de fer de la Gatineau à Hull jusqu'à Gracefield.

Nombre de cantons : 13.

Prix des terres : 30 centins l'acre.

L'étendue des terres à vendre dans cette agence est de 288,491 acres.

CANTONS. (Comté de Pontiac.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ALLEYN.....	I à VIII	30,072	Propre à l'agriculture dans toute son étendue. Le sol est généralement une terre forte. Le bois franc domine : bois blanc, merisier, pruche, cèdre. Un peu de pin. Mines de mica.
CAWOOD.....	A et I à VI	24,292	
CHURCH.....	I à III	18,705	Sol en grande partie de terre jaune. Vers l'angle nord-ouest du canton, la terre est de qualité inférieure, mais elle est éminemment propre à la colonisation dans les autres parties. Différentes espèces de bois francs : pruche, merisier, bois blanc, cèdre. Un peu de pin.
DORION.....	I à IX	41,222	
(Comté d'Ottawa.)			A l'exception de la partie sud-ouest des terres situées à l'ouest de la rivière Pikanock, tout le reste est très recommandable pour la colonisation. Le sol est bon et ce canton accessible en toute saison de l'année. Beaucoup de bois franc, pruche, merisier ; aussi pin, sapin et cèdre.
ATLWIN.....	I, III, IV VII à XI	11,368	Sablonneux et argileux. Un quart environ propre à la culture. Bois ravagé plusieurs fois par le feu.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(DIVISION CENTRALE.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BIGELOW .....	I à VI	20,614	Sol léger, rocheux et sablonneux. Un tiers propre à l'agriculture. Peu de pin de valeur. Épinette, sapin, cèdre, pruche, etc.; sur le 2ème rang le bois a été brûlé. Phosphates.
BLAKE.....	I, II, IV à X	36,721	Les terres sont bien adaptées pour les us de l'agriculture. Les rangs I et II offrent surtout de bons lots. Très peu de bois de commerce. De l'érable et du merisier dans les trois premiers rangs. Couvert de lacs et rivières poissonneux. Phosphates de chaux et autres minéraux.
HINCKS .....	II à XV, et les A et B	32,445	Sol inégal, rocheux et aride dans une assez grande mesure. La partie cultivable, estimée à 40 pour cent, est d'une grande fertilité et les récoltes y sont excellentes. Essences ligneuses: l'érable, le bouleau, le condrier, le frêne et le pin. Truite, brochet et achigan dans les lacs.
LOW.....	I, III, IV, V, VII à XIII, et A et B	6,679	Les deux tiers propres à la culture. Rocheux et accidenté. Peu de bois de valeur.
NORTHFIELD.....	II à V	3,579	Une bonne moitié propice aux fins agricoles. Sol léger et bien boisé. Indices de mines d'argent.
WELLS.....	A et I à VII	34,059	Généralement très accidenté mais propre à la culture depuis le lot 34 jusqu'à la ligne des cantons Wells et Villeneuve. Terre forte depuis le 6ème rang en allant vers l'ouest. Magnifiques érablières dans la partie nord du canton.
WRIGHT .....	I, IV, VI à IX	1,376	Sol léger. Inégal et rocheux. Un vingtième propre à la culture. Sans pin de valeur. Cèdre, pruche, érable, merisier, bois blanc.
		288,491	

### Agence de la Gatineau.

(DIVISION NORD.)

AGENT: JOSEPH COMEAU, de Maniwaki, comté d'Ottawa.

Pour se rendre à cette agence, il y a le chemin de fer et le bateau à vapeur de Québec à Ottawa; de là, la diligence jusqu'à Maniwaki.

Nombre de cantons : 10

Prix des terres : 30 centins l'acre.

Etendue de terres à vendre dans cette agence : 233,798 acres.

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ARMOND.....	A, B, I à VIII	33,793	Dans les rangs 6 et 7 le terrain est nul et formé d'une terre sablonneuse, recouverte de bois franc, hêtre, érable, merisier et pin. Très propre à la colonisation. Rocheux et montagneux en d'autres endroits. Les lacs renferment d'excellente truite.
BASKATONGE.....	A, B, C, I à XI	34,941	Terrain généralement plan et bonne terre. Il y a là d'excellentes récoltes de foin. Bois: bouleau, frêne, orme et cèdre, celui-ci atteignant une grande hauteur. Pin
BOUCHETTE.....	I à X	19,263	Aspét général: ondulé et montagneux, avec des vallées çà et là. Bonne qualité de terre sablonneuse et argileuse et en certains endroits terrain supérieur et très fertile. Beaucoup de cèdre propre au commerce et de la pêche en abondance
CAMERON.....	II à VII	16,725	Accidenté, surtout dans la moitié sud. Un tiers propre à la culture. Sol pauvre en plusieurs endroits, surtout dans la partie ouest. La forêt se compose de bois francs, et de bois mous tels que pruche, pin, sapin, épinette, etc. Lacs poissonneux et bonnes places pour moulins.

AGENCE DE LA GATINEAU.

(DIVISION NORD.)

CANTONS. <i>(Comté d'Ottawa.)</i>	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DUDLEY.....	I à XIII	20,135	Terre sablonneuse pouvant donner de bonnes récoltes et très propre à la culture. Le foin abonde sur les bords de la rivière du Lièvre. Dans la partie sud-ouest, ce canton est montagneux, mais pas assez pour le rendre impropre à la culture. Pin de seconde qualité, érable, merisier, bois blanc, pruche, etc.
EGAN.....	A. B. C. I. II. et VI à IX	21,023	La terre, à peu d'exceptions près, est propre à l'agriculture et l'on rencontre peu de lots impropres à la colonisation. La section-est constitue la partie la plus fertile. Vers l'ouest, le terrain est de qualité inférieure. Bois franc et bois mou. Du pin en assez grande quantité.
KENSINGTON.....	I à VII	24,043	Sol en général d'une très bonne qualité, supérieur à l'extrémité sud du canton et dans le voisinage du lac Greeves. Accessible par plusieurs bons chemins et arrosé par de magnifiques lacs.
LYTTON.....	I à VI	23,585	Terre de très bonne qualité et plane. Quatre-vingt-quinze pour cent du terrain est arable et propre à la culture. Beaucoup de pin. Bois franc, cèdre, pruche, orme et épinette rouge.
SICOTTE.....	A. B. et I à V	24,846	A moitié propre à la culture. Inégal et rocheux. Beaucoup de pin. Fer, phosphates, etc.
WABASSEE.....	I. II. III Ouest. I. II. III Nord.	15,444	Seule partie colonisable se trouve située sur les bords de la rivière du Lièvre et au lac des Camps. Un peu de pin de valeur à l'ouest du lac des Camps, au nord et à l'ouest du canton.
		<u>233,796</u>	

### Agence de la Petite-Nation,

(DIVISION OUEST.)

Agent : J.-A. CAMERON, de Thurso, comté d'Ottawa.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur et le chemin de fer de Québec à Montréal; et de cette dernière ville à Thurso, le bateau à vapeur ou le chemin de fer du Pacifique.

Nombre de cantons : 9.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Il y a ici 121,495 acres de terres à vendre.

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BUCKINGHAM.....	XI et XII	2,400	{ Peu propre à la culture. Bois francs. Plombagine, galène, phosphate de chaux et graphite.
DERBY.....	I à IX	27,721	{ Environ un quart propre à l'agriculture. Montagneux et rocheux. Bois mêlés. Beaucoup de phosphate de chaux.
LATHBERRY.....	I à VI	23,283	{ La partie la plus propre à la colonisation se trouve entre la limite ouest et la ligne centrale, et à deux milles à l'est de la ligne centrale. Terre en grande partie sablonneuse et bien boisée. L'érable, le merisier, le hêtre et le bois blanc y abondent. Aussi, pin blanc d'excellente qualité.
LOCHABER ET GORE.	XI et XII	2,674	{ Généralement impropre à la culture. Un peu de pin. Plombagine et mica.
MULGRAVE.....	I à IX	19,630	{ Irrégulier et accidenté. Trente-trois pour cent favorable à la culture. Pfu en quantité, surtout dans la partie est. Tous les laes de ce canton abondent en truite.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(DIVISION OUEST.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
MCGILL.....	A. I à IV	22,577	Sauf la partie nord des rangs 4 et 5 qui est montagneuse et rocheuse, tous les autres rangs renferment de bonne terre où l'on peut créer des établissements. Il n'y a pas de pin de valeur, mais beaucoup de bon cèdre. Précieux gisements de phosphate de chaux.
PORTLAND-EST.....	V. IX et X	2,031	Nombre d'excellents plateaux propres à la colonisation. Montueux et rocheux en certaines parties. Bien boisé : pruche, merisier, érable, cèdre, sapin, épluette : peu de pin. Phosphate de chaux.
RIPON.....	II et V à IX	11,158	Nature montagneuse et certaines vallées fertiles. Sol très propre à la culture. Les colons établis y obtiennent de belles récoltes de blé et des autres céréales. Bois mêlés; l'érable et le bouleau noir dominant. Phosphate de chaux.
VILLENEUVE.....	I à V	10,021	Environ un quart propre à la culture. Terrain accidenté. Essences forestières: érable, bouleau, hêtre et bois blanc sur les côtes, du frêne et de l'orme dans les vallées. Les seuls cours d'eau flottables sont la rivière Blanche et le ruisseau Saint-Denis. Mica et phosphates.
		121,495	

### Agence de la Petite-Nation.

(DIVISION CENTRALE.)

Sous-agent : HERCULE CHÉNÉ, de Chéneville, comté d'Ottawa.

On se rend à cette agence par chemin de fer et bateau à vapeur de Québec à Papineauville; et de là par diligence jusqu'à Chéneville.

Nombre de cantons : 6.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Le nombre d'acres de terres à vendre dans cette agence est de 124,375.

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ADDINGTON.....	I à IX	35,166.	En général terre sablonneuse et de culture facile. Sol accidenté. La moitié de ce canton est de terre arable et propre à la colonisation. Beaucoup de bois franc et pin d'excellente qualité.
GAGNON.....	I à VII	11,628	En grande partie propre à la culture. Le 1er rang surtout très avantageux. Les rangs 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont montagneux, mais excellents, en certains endroits, pour les fins de culture. Quantité considérable de pin marchand et d'autres bois. Chasse et pêche abondantes.
HARTWELL.....	I à VIII	17,080	Un tiers de terrain convenable pour les besoins agricoles. Bois de différentes espèces : Cèdre, pruche, merisier, érable, bois blanc. Un peu de pin.
LESAGE.....	I à VIII	27,870.	Accidenté en général. Les parties centrales, les rangs 3, 4, 5, 6, 7 et 8 renferment de beaux et riches plateaux. Beaux bois mêlés : érable, hêtre, merisier, orme, frêne, etc., sur les hauteurs. Dans les parties moins élevées, l'épinette, le cèdre, le merisier et le frêne. Presque plus de pin.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(DIVISION CENTRALE.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles,	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PRESTON .....	I à VII	12,544	Montagneux. Sol de qualité moyenne. Un peu meilleur dans les rangs 3, 4, 5 et 6. Riche en bois franc. Il y a une montagne convertie de chêne rouge dans la partie ouest. Pin et épinette de petites dimensions.
SUFFOLK .....	B. A. et I à VII	20,087	l'erre sablonneuse de bonne qualité. Bien boisé de bouleau jaune et noir, de pruche, d'érable, de hêtre, d'orme de frêne, de cèdre, etc. Tout le pin marchand a été enlevé
<u>124,375</u>			



**Agence de la Petite-Nation.**

(DIVISION EST.)

Agent : A.-B. FILION, de Grenville, comté d'Argenteuil.

On communique à cette agence par bateau à vapeur et chemin de fer de Québec à Montréal ; de là, par bateau à vapeur et la voie du Pacifique jusqu'à Grenville.

Nombre de cantons : 9.

Prix des terres : 30 centins par acre.

Il y a dans cette agence 92,812 acres de terres offertes en vente.

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
AMHERST.....	A. B. et I à VIII	22,920	Terrain très facile à défricher et donnant de bons rendements. Fort bien boisé en bois franc et mou: érable, merisier, pruche, érismier. Cours d'eau et lacs poissonneux. Aussi excellent gibier.
PONSONBY..... (Comté d'Argenteuil)	A. B. et I à VII	12,775	Quoique raboteux et montagneux en plusieurs endroits, ce canton offre plusieurs belles étendues de terre argileuse bien appropriée aux fins agricoles, surtout dans les parties ouest des rangs 2, 3 et 4, et les parties nord-est du rang 5. Les différentes sortes de grains et végétaux croissent en abondance. Bois : érable, merisier, cèdre, pruche, bois blanc. Peu de pin. Pouvoirs d'eau.
ARUNDEL (*).....	II à VIII	3,083	Très propre à l'agriculture d'une manière générale. Peu de pin. Autres bois: cèdre, épinette, pruche, etc.
GRENVILLE.....	VIII. X et XI	800	Généralement impropre à la culture. Bois franc domine. Peu de pin. Mines: fer, plombagine, mica ambré.
AUGMENTATION DE GRENVILLE.....	VII à XI	3,300	Une partie est susceptible de culture. Bois très gros et d'excellente qualité. La pruche, l'épinette et le bois franc abondent.

\* L'Orphelinat de Montfort possède et exploite dans ce canton une grande ferme-modèle.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(DIVISION EST)

CANTONS. <i>(Comté d'Argenteuil)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
HARRINGTON .....	I à X	19,000	D'une manière générale peu propre à la culture. Montagneux et rocheux. Bois franc. Peu de pin. Mines de mica.
do GORE.....	I et II	500	
MONTCALM .....	I à VIII	23,517	Le terrain est onduleux. Le 7ème et le 8ème rangs renferment d'assez grandes étendues de bonne terre. Le 6ème rang est une montagne sans valeur. Bien boisé: merisier, érable, pruche, cèdre, bois blanc, érable. Les lacs fournissent de truite et d'autres poissons. Chasse variée: caribous, chevreuils, castor, loutre, martre, etc.
WENTWORTH *. ....	I, III à XI	6,908	Nombreux lacs en cette région. Le terrain, en général, est de qualité assez médiocre. Par-ci par-là, quelques étendues de bonne terre. Bois: épinette et bois franc. Beau mica reconnu sur plusieurs points.
		<u>92,812</u>	

\* Les missionnaires de la Compagnie de Marie ont dans ce canton une maison de refuge pour les orphelins, appelée l'Orphelinat de Montfort, et possèdent un certain nombre de lots dans les rangs 8, 9, 10 et 11.

**Agence de la Petite-Nation.**

(PARTIE NORD.)

Agent : T.-A. CHRISTIN, Saint-Jovite, comté de Terrebonne.

Communications avec l'agence : Par voie de Saint-Jérôme, chemin de fer de Montréal à Saint-Jovite et jusqu'à Labelle (Chute aux-Iroquois).

Par voie de Grenville, chemin du Pacifique Canadien jusqu'à Grenville; puis par voiture le long de la Rivière-Rouge jusqu'à la Chute-aux-Iroquois.

Nombre de cantons : 22.

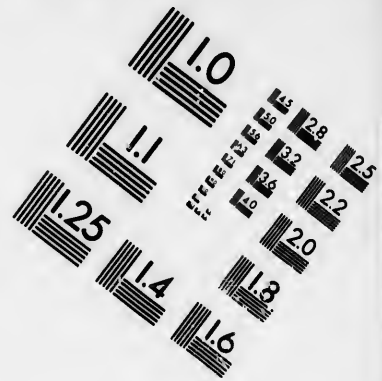
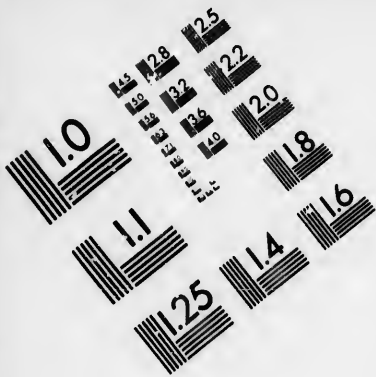
Prix des terres : 30 centins par acre.

Les terres offertes en vente dans cette agence mesurent une étendue de 437,331 acres.

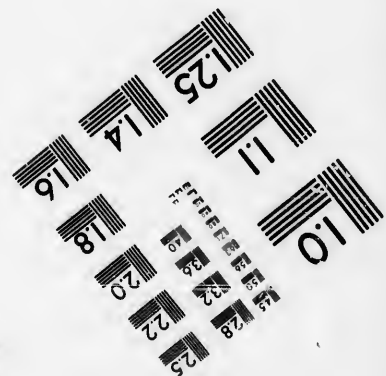
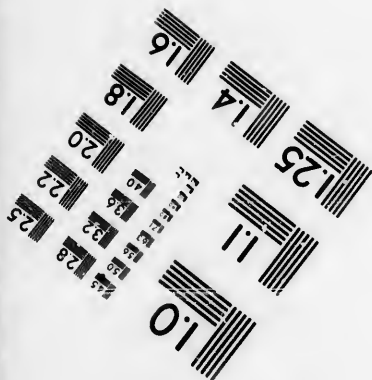
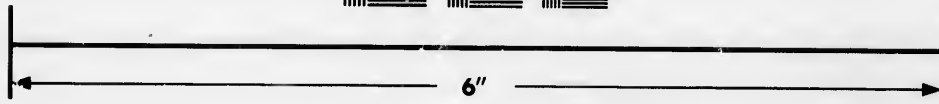
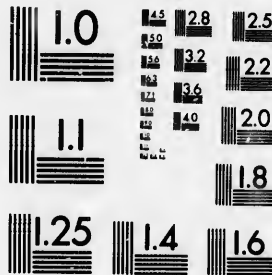
CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BOUTHILLIER (*)...	I à VI	10,920	Sol fertile sur les bords de la rivière du Lièvre. De différentes qualités en d'autres endroits. Bois francs. Un peu de pin. Cèdre, pruche, bois blanc, etc. Plusieurs lacs poissonneux.
BOYER.....	I à VIII	33,037	Situé à l'ouest du Nominique. Qualité du sol: très bonne. Bois francs : érable, merisier, frêne, orme, etc., et pin. Terrain généralement onduleux. De très bonnes terres dans la vallée de la rivière Kiamika.
CAMPBELL.....	I à IV. Rangs A. B. C. D. E. F. G. H. rangs N. O. S. O. S. E.	37,712	De bonne qualité et très propice à la culture. De chaque côté de la rivière Kiamika s'étend une zone de terrain riche et pian. Bois mêlés : le merisier, l'érable, l'épinette, le cèdre, la pruche, y dominent. Peu de pin. Lacs poissonneux.

\* Il y a une grande ferme dans ce canton : celle de McLaren, connue sous le nom de *Ferme Rouge*, contenant 2,390 acres.





**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 2.8  
1.8 3.2  
2.5 3.6  
3.0 4.0  
4.5 2.0  
11.8

10  
57

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(PARTIE NORD.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CLYDE .....	II à VIII et B. C.	14,827	Lopins de terre très avantageux en une foule d'endroits. Le long de la rivière Rouge, le terrain est pian et le sol de bonne qualité. Les rangs 4, 5 et 6 sont impropres à la culture. Un peu de pin. Cèdre, érable, pruche, merisier, épinette rouge. Plusieurs lacs poissonneux. Ce canton est à 5 milles de la station du chemin fer.
GRAVEL .....	I et II	10,000	Situé sur le côté ouest de la rivière du Lièvre. Lots de surface un peu irrégulière dans le 1er rang, mais très propres à la culture, de même que dans le 2ième rang. Terrain avec un sous-sol de terre forte argileuse de première classe pour l'agriculture. Bois mélangés: l'érable, le merisier, le frêne et l'orme dominant. Aussi pruche, bois blanc et cèdre.
JOLY .....	A. B. E. G. H. I. J.	9,430	Un chemin longe la rivière Rouge de chaque côté. Ce canton est entrecoupé par des montagnes et des lacs, et une grande partie est peu propre à la culture. Les bois sont l'épinette rouge et blanche, le merisier, le cèdre. La partie nord-est du canton est brûlée. Un puissant pouvoir d'eau. Ce canton (la Chute aux Iroquois ou Labelle) est le terminus actuel du chemin de fer.
KIAMIKA .....	II à VIII et chemin Chapleau.	10,651	Sol bon en général. Les lots situés de chaque côté de la rivière Kiamika sont de premier choix. Les rangs 2, 3, 4 et 5 sont montagneux et peu propres à la culture. Le bois dominant est le frêne, l'orme et l'érable. Aussi pin, cèdre, pruche, bois blanc, épinette blanche et rouge.

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(PARTIE NORD.)

CANTONS. (Comté d'Ottawa.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LABELLE.....	A. B. C et I. V à XI	26,113	Situé à 7 milles du chemin de fer. Terrain bien arrosé et adapté en certains endroits à l'agriculture. Les rangs 7 et 8 sont composés en partie de lacs et montagnes. De bonnes terres dans les rangs 5, 6, 9, 10 et 11. Bien boisé en bois de valeur: Erable, merisier, bois blanc, pruche, épinette. La partie sud-ouest est brûlée.
LA MINERVE *.....	I à XIII	29,915	Les rangs 9, 10, 11, 12 et 13 sont supérieurs aux autres pour les fins de colonisation. Les rangs 1, 2, 3, 4, sont coupés par des montagnes et impropres à la culture. Bien boisé, mais le pin a été exploité dans une assez large mesure. Lacs très poissonneux.
LORANGER †.....	I. II. III. V. VI. VII.	13,329	Sol en général formé d'une bonne terre jaune, ordinairement sans roches. Magnifique vallée dans les 5ième, 6ième et 7ième rangs. Sol très riche en plusieurs endroits. Bois franc et superbes érablières. Le grand lac Nominique et les lacs voisins offrent un site enchanteur aux touristes. Ce canton est le principal débouché pour les colons de la vallée des rivières Kiamika et du Lièvre.
MARCHAND.....	S. O. Est et N. E. S. E. 1 à VI Rang nord et sud de la rivière Macaza.	23,946	A 15 milles du chemin de fer, avantageux pour l'agriculture. La meilleure partie se trouve entre la tête du Long Rapide et le coude de la rivière. La partie nord des rangs A et B, est peu colonisable. Le bois, érable, merisier, hêtre, frêne, pruche, est d'une belle venue. Plus de pin. Bons pouvoirs d'eau sur la rivière Macaza.

\* Le gouvernement de Québec a concédé le 19 juillet 1894, à titre gratuit, pour des fins de colonisation, tous les lots disponibles du canton *La Minerve* situés de chaque côté des chemins publics qui traversent ce canton, à des colons de bonne foi dont les noms lui seront fournis par la " Société de colonisation de Montréal."

† Dans ce canton se trouve la paroisse Saint-Ignace du Nominique.



AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(PARTIE NORD.)

CANTONS. <i>(Comté de Terrebonne)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DE SALABERRY.....	II, IV, V, VII et VIII.	3,060	Accidenté, mais en grande partie propre à l'agriculture. Bois franc : érable, merisier, pruche, etc.
GRANDISON *.....	A et I à IV.	9,500	Terre de qualité supérieure et favorable dans la partie sud pour des établissements agricoles. La partie nord-est est montagneuse et impropre à la culture. Beaucoup de bois franc. Bons poudres d'eau. La paroisse Saint-Jovite qui se trouve dans ce canton est reliée par le chemin de fer.
MONTIGNY.....	Chemin Chapleau. Rang nord et sud.	9,834	Lots propres à la culture quoique montagneux, rocheux dans certaines parties. Bois franc et bois mêlés. Lacs poissonneux.
MOREAU.....	II et III	23,505	Terrain généralement uni ; terre grise et jaune sablonneuse. Bois de différentes espèces ; merisiers en quantité. Bons endroits de chasse et pêche, et merveilleuses nappes d'eau.
POPE.....	I et II	5,946	Très beau canton. Terrain uni, terre jaune sablonneuse de première qualité. Le sol, recouvert de bon gros bois mêlé, est propre à la colonisation. Pas de bois de pin de valeur.
ROBERTSON.....	I à XIV et A. B. C. D.	57,832	Excellent pour les établissements agricoles. Terrain uni et qualité du sol et du bois fort belle. Le bois de pin est en partie épuisé. Le gibier de toute espèce abonde. Lacs remplis de la plus belle truite.
ROCHON.....	I à VII	26,900	Propice à la culture en certains endroits et surtout sur les bords de la rivière et du grand lac Kiamika. Bois mêlés : érable, merisier, sapin, cèdre, pruche.

\* Le gouvernement de Québec a concédé, le 12 juillet 1894, à un syndicat, 400 acres de terrains situés dans le 4<sup>ème</sup> rang de ce canton, sur les sommets de la "Montagne Tremblante", pour y fonder un *Sanatorium*.

Le gouvernement a aussi créé dans la partie non subdivisée du même canton, une réserve forestière d'une étendue de 14,750 acres, sous le nom de "Lac de la Montagne Tremblante."

AGENCE DE LA PETITE-NATION.

(PARTIE NORD.)

CANTONS. <i>(Comté de Terrebonne)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
TURGEON.....	I à VII	41,125	{ Région très fertile et surface plane, sauf dans la partie nord du canton où l'on rencontre plusieurs montagnes entrecoupées de vallons cultivables. Son sol très riche, offre un magnifique champ à la colonisation. Bois : merisier, érable, épinette, cèdre, pruche, et un peu de pin. Lacs poissonneux Pouvoirs d'eau.
WURTELE..... <i>(Comté de Montcalm)</i>	I à II	4,599	{ Le sol, en général, est pauvre et la terre de mauvaise qualité. Canton propice pour de bons établissements.
LYNCH.....	I à IV	6,400	{ Beaux terrains pour la colonisation. Situé sur les bords de la rivière Rouge. Une grande partie peut être facilement défrichée, le feu ayant détruit le bois.
MOUSSKAU.....	I. II. IV. V	19,448	{ Propre à la culture presque partout. Le bois y est partout d'une belle venue : érable, hêtre, merisier, pruche, frêne et du cèdre de qualité supérieure. Ce canton est riche en érablières. Nombreux pouvoirs d'eau pour des moulins.

### Agence de l'Assomption.

(ET PARTIE DE PETITE-NATION.)

Agent : C.-J. MARCHAND, de Sainte-Agathe-des-Monts.  
 De Montréal, on se rend à cette agence par le chemin de fer du  
 Pacifique, tous les jours.  
 Nombre de cantons : 9.  
 Prix des terres : 30 centins l'acre.  
 On offre en vente dans cette agence 142,691 acres de terres.

CANTONS. <i>(Comté de Terrebonne)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ABERCROMBIE.....	I, IV à VIII	2,120	Presque partout montagneux, mais sol assez bon en certains endroits. Bon nombre de lots impropres à la culture.
BERESFORD.....	I, II, III, V à X	4,570	Montagneux et rocheux, et sol médiocre sur une assez grande étendue. Certaines parties sont propres à faire de beaux établissements.
DONCASTER..... <i>(Terrebonne et Argenteuil.)</i>	III à XI	17,919	Terrain généralement bon. Montagneux et rocheux. Arrosé par de nombreux lacs et cours d'eau. Bois franc sur les collines et bois mou dans les vallées.
MORIN.....	II à VII et XI	4,298	Sol généralement bon, mais en grande partie rocheux et montagneux. Bois franc.
WEXFORD.....	I à XI	16,005	Très accidenté : rempli de collines et de vallons ; parsemé d'une quantité considérable de beaux lacs. Le versant des montagnes offre un terrain très propre à l'agriculture. Bois de toutes les essences.
WOLFE *.....	I à VI et VI à IX	25,867	Lacs nombreux et les environs boisés de beaux bois francs. Beaucoup d'érablières offrent de magnifiques sucreries. On trouve aussi : merisier, hêtre, bouleau, orme, bois blanc, frêne, etc. Terres des plus avantageuses pour la colonisation dans la partie nord. Il y a quelques montagnes, mais leur pente est douce et susceptible d'être cultivée. Le sol paraît surtout adapté aux pâturages.

\* Il y a dans ce canton six lacs d'une étendue variant de 30 à cent acres, et quinze autres moins considérables. Le lac Wolfe mesure à lui seul neuf milles de contour. La truite abonde dans tous ces lacs.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.

(ET PARTIE DE PETITE-NATION.)

CANTONS. <i>(Comté de Montcalm)</i>	Rangs disponibles.	Acre arpentés.	Qualité du sol, especes de bois, etc.
ARCHAMBAULT. ....	I à XIII	50,656	Sol bon, quoique léger et sablonneux. Bonne étendue de terrain propre à la culture dans la partie sud. Pouvirs d'eau de première classe fournis par la rivière Martin. Truite mouchetée dans les lacs. Beaucoup de gibler.
KILKENNY..... <i>(Comté d'Argenteuil)</i>	I. VII. IX à XI	3,985	
HOWARD.....	I à XI	17,281	Terrain montagneux, rocheux et sablonneux par endroits, mais propre à la culture dans les vallées et le long des rivières.
		142,691	

**Agence de l'Assomption.**

(DIVISION EST.)

Agent : J.-A. MARTIN, de Joliette.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur de Québec à Montréal ou à Berthier; aussi le chemin de fer du Pacifique de Québec à Lanoraie et à Lavaltrie, etc., et par un embranchement de chemin de fer jusqu'à Joliette.

Nombre de cantons : 14.

Prix des terres par aere : 30 centins.

Il y a dans cette agence 261,239 acres de terres à vendre.

CANTONS. <i>(Comté de Berthier.)</i>	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BRANDON.....	VIII. IX. XI. XII	1,116	{ Ce canton est en grande partie étahl, surtout dans la partie sud-est. Terrain fertile, quoique rocheux et montagneux vers le nord-ouest. Le bois marchand a été exploité presque partout, sauf dans les 12ème et 13ème rangs.
BRASSARD.....	C. B. et J. II	4,434	{ Sol très varié et légèrement accidenté par de vallées et collines. Généralement propre à la colonisation. Différentes espèces de bois : sapin, épinette, bouleau, merisier, cèdre. Beaucoup de brûlés. Pouvoirs d'eau formés par la rivière Matawin.
COURCELLES.....	I. IV à XII	18,564	{ Un quart de ce canton peut servir à des établissements agricoles. Montagneux et rocheux à divers endroits. La qualité du sol est bonne. Bois mêlés : merisier, bouleau, érable, épinette, cèdre, pin, etc. La rivière Mastigoche offre plusieurs pouvoirs d'eau.
GAUTHIER.....	N.E. et S.O. (38 lots).	8,443	{ Montagneux, rocheux, mais bien boisé en épinette et bois mêlé. Le pin a été presque tout enlevé. Le sol en général se prête peu à la culture. Un bon chemin traverse ce canton du S. E. au N. O. Parsemé de beaux lacs, mais peu poissonneux.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comté de Berthier)	Rangs. disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PROVOST .....	I à VI et XIV à XVIII et rangs A. B. C. D. E. F. G. H. J. K. L. M.	40,568	Sol très varié. Montagneux et rocheux par endroits. Beaucoup d'espaces propres à la culture, surtout dans les parties nord. Bois mêlés : de l'érable. La partie nord-est est entièrement brûlée.
(Joliette et Berthier.) JOLIETTE .....	II à V	8,730	Sol bon et propre à la culture sur une certaine étendue. Bois : épinette blanche, cèdre, érable, merisier, sapin et bouleau. Bons pouvoirs d'eau sur les rivières Noire, Leprohon et David.
CARTIER .....	I à XI	37,192	Bien arrosé par des lacs et des cours d'eau. Montagneux et rocheux. Peu propre à la colonisation. Quelques bonnes étendues de terre sur les rives de la rivière l'Assomption. Bois : pin, bouleau blanc, cèdre, épinette, érable. Lacs poissonneux et du gibier en abondance. Belles places de moulins sur les rivières Archambault, McGee et Swaggin.
CATHCART .....	I à XI	16,756	Rocheux et montagneux. Quelques bonnes terres dans la vallée de la rivière de l'Assomption.
KILDARE .....	I et IV	921	A peu près complètement établi. Il ne reste plus qu'un petit nombre de lots dans le rang 8 et dans les rangs 1 et 4 de l'Augmentation de Kildare, Terrain bon, mais rocheux dans le 8ième rang.
PETERBOROUGH .... (Comté de Montcalm)	I à V	17,042	En général le terrain est montagneux et rocheux. Propre à la colonisation en différents endroits. La vallée de la rivière Mistigoche constitue la meilleure partie du canton ; la terre y est assez unie et exempte de roches. Principales essences forestières : merisier, hêtre, sapin, épinette, érable et bouleau. Un peu de cèdre.
CHEBRTSEY .....	I à XI	22,104	Quelques lots d'une grande fertilité. Rocheux et montagneux. Le feu a détruit presque tout le bois de commerce.

AGENCE DE L'ASSOMPTION.

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comté de Berthier.)	Rangs disponibles.	Acre arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHILTON.....	I à XI	54,423	Montagneux et rocheux surtout vers le nord-est jusqu'au 7ième rang. Dans la partie ouest, le sol est propre à la culture. Il y a d'assez bons lots dans le 6ème et 7ème rang. La terre est bonne surtout aux environs du lac à la Tortue. Bien boisé en épinette blanche. Aussi, érable, merisier et cèdre. Bois brûlé sur une grande étendue dans les 7e, 8e et 9e rangs.
LUSSIER.....	I à X	27,147	Terrains arables et propres à la colonisation. Bien boisé : érable merisier, épinette blanche, etc. Les lacs du canton fournissent de la truite mouchetée en abondance. Beaucoup de gibier.
RAWDON.....	VII, IX à XI	3,202	Presqu'entièrement occupé. Quelques lots par-ci par-là dans les rangs indiqués dans une autre colonne propres à la culture.
		<u>261,230</u>	

### REGION DES CANTONS DE L'EST

Les Cantons de l'Est renferment deux agences, celles de Saint-François et d'Arthabaska. L'étendue totale des terres arpentées et offertes en vente dans ces deux agences est actuellement de 336,993 acres.

Les terres se vendent généralement soixante centins l'acre, excepté dans les cantons de Maddington et Somerset (Augmentation de) où le prix est de 40 centins par acre.

#### Agence de Saint-François

Agent : JACQUES PICARD, N. P., de Sherbrooke.

On communique à cette agence par chemin de fer, de Québec à Sherbrooke, et de Sherbrooke à toutes les parties de l'agence où se trouvent déjà des établissements prospères et où l'on fait de bons chemins de colonisation, par chemin de fer et par les chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 15.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 282,226 acres.

CANTONS. <i>(Comté de Compton.)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHESHAM.....	I à X	30,685	Sauf la partie sud qui est trop montagneuse, le reste du canton offre de bonnes terres. L'épinette est d'excellente qualité et en abondance. On trouve aussi beaucoup d'érable, de bouleau et de pin, etc. Quelques pouvoirs d'eau.  Magnifiques terres de colonisation et quantité inépuisable d'épinette d'excellente qualité. Aussi, pin, merisier, érable, pruche. Belles places de moulins. La rivière Salmon, dans ce canton, est assez considérable pour la flottaison du gros bois.
DITTON.....	I à X	10,000	



AGENCE DE SAINT-FRANÇOIS.

CANTONS. <i>(Comté de Compton.)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
EMERITON .....	I à IV	8,800	Certaines parties constituent d'excellents terrains agricoles. Bonne épinette en abondance, et sur les hauteurs et coteaux, quantité de bouleau, de pruche et d'érable. Places de moulins.
HAMPDEN .....	I à V, rang Victoria sud et Victoria nord.	7,000	Une petite partie composée de bonne terre. Un peu d'épinette; peu de pin et de qualité inférieure. Carrières de granit.
MARSTON .....	III à XIII	32,313	Dans les 5 premiers rangs, le terrain se compose de bonne terre de bois franc et est bien boisé en merisier, érable, épinette et hêtre. Dans les parties nord et sud, la terre est couverte de cailloux, ce qui la rend de culture difficile. Plusieurs cours d'eau propres à la flottaison des bois.
WHITTON .....	I III à XI N. E. I à VI. I à V S. O.	39,741	La partie sud est formée de terre forte et très propre à la culture du blé et de légumes. Beaucoup d'épinette, de cèdre et de bouleau.
WINSLOW .....	I à VI N. O. I à V S. E. II à IV S. O. I. à VIII N. E.	30,043	Certaines étendues de bonne terre. En grande partie montagneux et marécageux. Bois: épinette blanche et rouge.
WOBURN .....	I à IX rang A	18,682	Accidenté et inégal, surtout dans le 9 <sup>ème</sup> rang. Étendues assez considérables de bonnes terres à coloniser. Bois: pin, épinette, érable, hêtre, cèdre et frêne.
<i>(Comté de Beauce.)</i>			
DITCHFIELD .....	II à VI	578	Terre de bonne qualité et propre à la culture. Montagneux. La forêt se compose d'épinette, de merisier et de sapin. On rencontre aussi plusieurs cédrières. Traversé par la ligne courte du Pacifique.
LOUISE .....	I à V	19,443	La partie centrale est plate, mais les parties sud et est sont montagneuses. Le sol est léger et sablonneux, et est bien arrosé. Du pin et beaucoup d'épinette.

**AGENCE DE SAINT-FRANÇOIS.**

CANTONS. (Comté de Beauve.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SPALDING.....	I à IX	35,876	Terre jaune de bonne qualité, quelque rocheuse en certains endroits. Dans l'ensemble, très propre aux flus agricoles. Le bois, de qualité supérieure : merisier, érable, épluette, pruche, cèdre, sapin, mais peu de pin. Bica arrosé et excellents pouvoirs d'eau.
(Comté de Wolfe.)			
GARTBY.....	I à VII. I et II nord. I sud et A. B. C.	19,200	Un certain nombre de terrains de bonne qualité, surtout dans le même rang, propres à la colonisation. En général, ce canton est rocheux. Belle forêt: érable, frêne, hêtre, cèdre, épluette, pruche, etc. Traversé par le "Québec Central." Mines de cuivre et un peu d'antimoine.
STRATFORD.....	I à III N. E. I à VIII S. O.	27,709	
WEEDON.....	I. III. IX	1,804	Une partie de bonne terre ; mais inadéquat, montagneux et marécageux.
(Comté de Richmond)			
WINDSOR.....	XIII	253	Presque entièrement colonisé, sauf le rang 13, où il reste encore quelques lots propres à la culture.
		282,226	

**Agence d'Arthabaska**

Agent: ANT. GAGNON, Arthabaska ville, comté d'Arthabaska.

Les voies de communication sont le chemin de fer de Québec à Arthabaska, et de là, chemins ordinaires pour atteindre les différents cantons de l'agence.

Nombre de cantons : 18.

Les terres offertes en vente dans cette agence embrassent une étendue de 54,817 acres.

Le prix des terres est de 40 centins par acre pour les cantons Maddington et Augmentation de Somerset, et de 60 centins pour les autres cantons.

CANTONS. (C. de Wolfe.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ST-CAMILLE.....	IX à XIV	966	Sol de qualité inférieure. Bois de quelque valeur.
WOLFESTOWN.....	I à XI	10,057	Les parties sud-ouest et sud-est ont surtout de la valeur au point de vue du bois. Dans le reste du canton, ce sont de bonnes terres généralement. Mines d'amiante et de fer.
WOTTON.....	II à VIII et C	1,522	Le sol est généralement bon et approprié à la culture. Ce canton est aux trois quarts colonisé.
HAM.....	I à XI et A	22,325	Terrain généralement montagneux, mais avec des pentes douces qui peuvent permettre aux colons de s'y fixer. Le sol est généralement bon pour l'agriculture. Bois francs mêlés d'épinette blanche. Aussi pruche. Mines d'amiante.
HAM-SUD.....	I à IV Chemin Gosfort-Est et Ouest	8,067	Riche en bois de pin. Sol généralement rocheux. Mines d'antimoine, d'amiante et de fer.
(Comté d'Arthabaska.)			
BULSTRODE.....	I à XII	3,954	Les sept premiers rangs sont presque tous en bois mou et peu avantageux pour la colonisation. Les cinq autres rangs sont de meilleure terre. Les rangs onze et douze sont déjà en grande partie établis.
ARTHABASKA.....	VII et B	155	Entièrement établi, sauf quelque lots dont le sol est de qualité moyenne.

AGENCE D'ARTHABASKA.

CANTONS. (Comté d'Arthabaska.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHESTER.....	IV. V. VII et VIII	1,450	{ Quelques lots épars; le reste est colonisé. Bois de peu de valeur.
STANFOLD.....	I à XII	3,123	{ Il ne reste plus qu'un certain nombre de lots à prendre dans chacun des rangs indiqués. Sol bon. Bois d'assez peu de valeur.
TINGWICK.....	III IV. V et XI	600	{ Colonisé en grande partie. Quelques lots encore à vendre. Peu de bois de commerce.
WARWICK.....	III, VIII à X	457	{ Lots épars de qualité inférieure. Bois de valeur. Cèdre et pruche.
HORTON.....	I à III	214	{ Il ne reste plus que quelques lots épars dans les trois rangs. Bois de peu de valeur.
<i>(Comté de Nicolet.)</i>			
ASTON.....	XII	104	{ Entièrement établi, sauf un seul lot. Terre basse et marécageuse. Peu de bois de commerce.
MADDINGTON.....	VIII. XI à XVI	620	{ Terre basse et marécageuse. Peu de bois de commerce.
<i>(Comté de Mégantic.)</i>			
HALIFAX.....	II. V. VI	300	{ Quelques lots seulement à vendre dans les trois rangs indiqués; le reste est colonisé.
SOMERSET.....	IX et XI	321	{ Bonnes terres; toutes occupées, sauf quelques lots.
AUGMENTATION DE SOMERSET.....	II et III	275	{ Quelques lots encore à prendre dans ce canton. Bonnes terres.
<i>Comté de Drummond.</i>			
KINGSEY.....	III à X	1,307	{ Il y a encore quelques lots disponibles dans chacun des rangs indiqués. Ce canton, comme les précédents, est à peu près établi. Bois de peu de valeur.
		54,817	

**REGION DE LA CHAUDIERE.**

On compte dans cette région, qui comprend une agence et une sous-agence, 420,994 acres de terres arpentées et offertes en vente.

Dans la première agence, le prix de vente des terres est de quarante centins par acre ; dans la sous-agence, qui renferme des terres exclusivement situées dans le comté de Dorchester, le prix exigé pour chaque acre de terre est de trente centins.

**Agence de la Chaudière.**

Agent : WM. B. C. DE LÉRY, de Saint-François, comté de Beauce.

Les communications sont le chemin de fer Québec-Central de Lévis à Saint-François de Beauce, le raccordement de Tring qui passe à travers ce canton et ceux d'Aylmer, de Forsyth et de Gayhurst, et les chemins ordinaires de Saint-François à toutes les parties de l'agence où les établissements sont commencés.

Nombre de cantons : 19.

CANTONS. (Comté de Beauce.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ABSTOCK .....	I à XV et A	39,540	{ Sol généralement propre à la culture. Convient pour pâturages. Montagneux dans la partie ouest. La partie Est est colonisée. Bois : pin et épinette. Les lacs à la Truite et le petit lac Saint-François très poissonneux. Mines d'amiante.
AYLMER.....	I. II. IV à VIII	15,900	{ Sol de bonne qualité, quoique rocheux et montagneux. Beaucoup d'épinette. Communications faciles.
BROUGHTON.....	III. IV et VII	500	{ Ce canton est presque entièrement colonisé. Quelques lots à vendre dans les rangs indiqués dans une autre colonne. Montagneux, mais sol bon. Mines d'amiante.

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.

CANTONS. (Comté de Beauce.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
FORSYTH.....	I à VIII	12,040	Sol généralement bon et uni. Bols : épinette, peu de pin.
GAYHURST.....	I à X	24,215	Bien arrosé dans toutes ses parties ; quelques-uns des cours d'eau sont considérables et forment plusieurs bonnes places de moulins. Du 5 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> rang, la terre est excel- lente. Bois franc et mon.
JERSEY.....	II à VIII	20,593	Sol bon en général et convert de bois franc. Pierrenx en plusieurs en- droits. Bonne quantité d'épinette marchande. Aussi bouleau, sapin, cèdre, etc. Propre à la colonisation.
LAMBTON.....	III à VII et chemin Lambton	7,460	La majeure partie des lots vacants sont de qualité inférieure.
LINIÈRE.....	I, II, est, chemin Kennebec, chemin Etchemin, sections A, B, C	20,160	Terre bonne pour la culture. Un peu rocheux. Bols : épinette et bon cèdre. Traversé par le chemin de Kennebec.
MARLOW.....	I à XI et A, B	36,400	Bien adapté aux fins agricoles et très belle terre, principalement le long des rivières Chaudière et Samson. Sol très uni dans les rangs, 9, 10, 11 et 12. Epinette de qualité supérieu- re, mais peu de pin. Mines d'or et d'argent.
METGERMETTE- NORD..	I à X et A	22,240	Le terrain est généralement onduleux et très propre à la culture. Beaux bois de construction et bonnes éra- blières. Plusieurs places de moulins.
MERGERMETTE-SUD.	I à XII	18,788	Les six premiers rangs sont d'une as- sez bonne qualité et le terrain est uni. Les autres rangs se prêtent beaucoup moins à la culture. Ph- sieurs lacs et rivières poissonneux. Places de moulins.
PRICE.....	I à VI et A, B	8,775	Une moitié en savane et l'autre moi- tié susceptible de culture. Il reste une assez grande quantité de bols de commerce pour les besoins de la colonisation.
RISBOROUGH.....	I à IV et VI à XVII	47,427	Sol en général excellent. Il est quel- que peu pierrenx, mais en même temps très fertile. Bols : épinette de qualité supérieure et érable. Indices de mines d'argent.

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.

CANTONS. (Comté de Beauce.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SHENLEY-NORD ....	IV. VI à X et XIII	1,319	Terrain bas et marécageux. Un assez bon nombre de lots propres à la culture.
SHENLEY-SUD.....	V à XII	5,917	Terrain comparativement plan. Bonne terre suffisamment fournie d'eau. Bois : épinette.
TRING.....	I. IV, V. VII à X	1,700	Ce canton est en partie établi, quoiqu'il reste encore un certain nombre de lots disponibles. Propre à la culture.
(Comté de Mégantic.) COLERAINÉ.....	I à XIII et A. B.	15,036	Généralement montueux et sol de qualité inférieure. Le feu a notablement dévasté les bois. Ce canton est riche en amiante et en fer chromé.
THETFORD.....	V. VI. IX à XI et A	6,140	Les terres depuis le 4 <sup>ème</sup> jusqu'au 11 <sup>ème</sup> rang sont pour la plus grande partie des terres incultes, terres à bois, minières. Grandes érablières. L'industrie de l'amiante s'y développe rapidement.
(Comté de Dorchester) WATFORD.....	I à XI et B. C. D. E.	27,217	Canton très fertile et offrant de grands avantages à la colonisation. Le 8 <sup>ème</sup> rang est presque tout en savanes. Bois mêlé, et très belles érablières.
		<u>331,670</u>	

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE.

Sous-agent : J.-E CAYOINETTE, de Sainte-Claire, comté de Dorchester.

On communique avec cette sous-agence, de Lévis à Saint-Anselme, par le chemin de fer Québec-Central; et de Saint-Anselme jusqu'à Sainte-Claire, en voiture ordinaire.

Nombre de cantons : 5.

CANTONS. <i>(Comté de Dorchester)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BUCKLAND.....	III à VII	450	{ En grande partie colonisé. Propre à la culture, bien que montagneux et rocheux.
CRANBOURNE.....	II, III, V, XI à XIV.	6,600	{ Sol bon ; en partie rocheux et inégal. Bois mêlé : Erable, merisier, épinette, etc. Un peu de fer chromique.
LANGEVIN.....	I à XIII et A. B. C.	53,883	{ Susceptible presque partout d'une excellente culture. Les bois de construction abondent ; le cèdre est commun. Ce territoire est presque partout extrêmement plan et peu rocheux. Arrosé par de magnifiques rivières.
STANDON.....	I à XII.	14,366	{ Le pays est montagneux et rocheux, mais couvert de bon bois. Excellent bois de commerce dans les 2e et 3e rangs, et beaucoup d'érablères partout. Le terrain est de bonne qualité en général.
WARE.....	I à XIV.	14,025	{ La terre est bonne, excepté dans les rangs 6e, 7e et 8e. La forêt se compose en grande partie de bois franc. Belles sucreries et beaucoup d'épinette.
		89,224	



### REGION DU SAINT-MAURICE.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans cette région est de 261,795 acres.

#### Agence du Saint-Maurice

Agent : ELIE LACERTE, de Trois-Rivières.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur et le chemin de fer de Québec à Trois-Rivières et le chemin de fer des Trois-Rivières aux Piles ; de là, chemins ordinaires aux diverses parties de l'agence.

Nombre de cantons : 17.

Prix de vente des terres : 30 centins par acre.

CANTONS. <i>(Comté de Saint-Maurice.)</i>	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BELLEAU.....	I à IV	8,391	Les terres des trois premiers rangs sont assez bonnes. On peut installer là de bons établissements agricoles. Le bois dominant est le merisier, l'érable, le cèdre, l'épinette et le sapin. Le pin est en petite quantité. Plusieurs pouvoirs d'eau.
CANTON.....	VI, VII, X à XIX	10,055	Montagneux en quelques endroits, et peu propre généralement à la culture. Bois : épinette blanche, sapin, érable, merisier, etc.
DESAULNIERS.....	I et II	4,924	Le premier rang, traversé par la Rivière-du-Loup, est particulièrement avantageux pour la colonisation. On y remarque de beaux fonds. Le bois est beau et long : merisier, bouleau, pin blanc, pin rouge, pruche et épinette blanche.
SHAWINEGAN.....	III, VI et VIII	2,909	Terrain inégal et rocheux. Peu de bois propre au commerce.
<i>Comté de Champlain.</i> BOUCHER.....	I	4,109	Une petite partie seulement pouvant servir à la culture. Le bois est brûlé dans tout ce canton. La petite rivière Batiscan offre de bons pouvoirs d'eau.

AGENCE DU SAINT-MAURICE.

CANTONS. (Comté de Champlain.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CARIGNAN.....	A. et I. II. III	8,532	{ Peu avantageux pour la colonisation, sauf quelques parties sur la rivière Saint-Maurice. C'est l'orme, le frêne, sapin, bois blanc et l'épinette blanche qui dominent.
LANGELIER.....	Est et Ouest	21,014	{ Sol avantageux pour la colonisation, surtout de chaque côté de la rivière Croche. Le reste est montagneux. Le bois de commerce y est en petite quantité.
LEDEUNE.....	I à VI	35,140	{ Surface en général tourmentée, et assez peu de terre arable, sauf la partie ouest qui est d'un aspect assez uni mais assez peu propre à la colonisation. Bois dominant : épinette blanche, dont une quantité énorme propre au commerce. Aussi : merisier, érable, orme, frêne, cèdre, sapin, etc.
MALHOT.....	I	3,701	{ Situé sur la rive nord-est de la rivière Saint-Maurice. Le sol, coupé çà et là de roches, est peu propre à la culture. Bois brûlé. Lacs poissonneux. Bons pouvoirs d'eau.
MÉRINAC.....	I à XII	46,289	{ Sol très propre à la culture en certains endroits, mais en partie montagneux. Les bois sont d'une pousse vigoureuse : érable, merisier, orme, frêne, bouleau, épinette, cèdre, etc.
POLETTE.....	I et II	11,357	{ Accidenté et même rocheux en plusieurs endroits. Le sol ne laisse pas cependant que d'offrir des fonds, des vallées très propres à l'agriculture. Le bois de construction complètement enlevé.
RADNOR.....	I et A	800	{ Etabli en bonne partie. Rocheux et montagneux par endroits. Trente-trois pour cent propre à la culture. Bien boisé : épinette, cèdre et pruche en abondance. Mines de fer. Nombreuses rivières et forts pouvoirs d'eau.
		<u>261,795</u>	

AGENCE DU SAINT-MAURICE.

CANTONS. (Comté de Champlain.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
TERCOTTE.....	A, B, C, et I, à V.	29,268	Les quatre premiers rangs sont montagneux, mais renferment quelques étendues de beau terrain, aussi fort bien boisé. Quelques pointes de belles terres dans les rangs A, B et C. Bois: merisier, érable, hêtre, sapin, frêne, cèdre, chêne rouge.
VALLIÈRES..... (Comté de Maskinongé.)	I (74 lots)	8,619	
CHAPLEAU.....	A et I à V	29,435	Certaines parties offrent quelque avantage à la colonisation. Beaucoup de bouleau. Plusieurs lacs poissonneux et nombreux pouvoirs d'eau.
DECALONNES.....	I à VIII	13,761	Parsemé de lacs, propre à la culture. Le sol est d'une qualité supérieure dans les 6 premiers rangs. Le 8ème rang est accidenté et montagneux. Il y a un peu de pin. Aussi: érable, merisier, bouleau, épinette, frêne et sapin. Plusieurs chutes.
MASSON.....	I à III et A, B, et File de France. *	23,291	Terrain facile à mettre en culture, attendu qu'il a été ravagé aux deux tiers par le feu. Sol d'une excellente qualité pour la culture des céréales. Un peu d'épinette, merisier, érable. La colonisation se fait activement dans ce canton.
		<u>261,795</u>	

\* L'Ile de France contient 1,413 acres en superficie. Ravagée par l'incendie dans toute son étendue. Boisée maintenant d'une seconde pousse de petits bois. A l'exception de deux petites montagnes rocheuses sises sur le milieu, le reste est plan et cultivable. Le sol est de terre jaune et de bonne qualité.

### REGION DU LAC-SAINT-JEAN.

Les agences comprises dans cette région ouverte à la colonisation sont les agences de Saint-Charles, du Lac-Saint-Jean (partie sud), du Lac-Saint-Jean (partie ouest), du Lac-Saint-Jean (partie centrale), et du Lac-Saint-Jean (partie est), et l'agence du Saguenay.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans ces différentes agences s'élève à 1,505,938.

Les terres sont vendues au prix de vingt centins l'acre, excepté dans l'agence de Saint-Charles, où le prix de vente est de cinquante centins, lorsqu'il s'agit de cantons tirant leur importance du voisinage du chemin de fer.

#### Agences de Saint-Charles.

Agent : J.-E. BOILY, N. P., rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

Le chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean et le chemin de fer des Basses-Laurentides traversent les principaux cantons de cette agence. On se rend aux autres cantons par les chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 18.

Prix des terres : cinquante centins l'acre.

L'étendue de terres disponibles dans cette agence est de 213,991 acres.

CANTONS. (Comté de Montmorency.)	Rangs disponibles.	Acre arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CAUCHON.....	A et B	17,795	Sol généralement stérile. Bois : merisier et épinette.
(Comté de Portneuf.) ALTON.....	III à VII et rangs A, B, C, D, F, G, H.	8,176	
Bois.....	I à XIV	10,769	A proximité du chemin de fer du lac Saint-Jean. Le tiers des lots qui bordent la rivière Pierre est assez propre à la colonisation. Le bois est long et beau partout; le merisier, l'épinette blanche, le sapin, le bouleau. On trouve de l'érable dans les 3 et 4 <sup>ème</sup> rangs. Lacs poissonneux. Carrière de granit dans le 1 <sup>er</sup> rang.

AGENCE DE SAINT-CHARLES.

CANTONS. (Comté de Portneuf.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
* CHAVIGNY.....	I à VII S.-O. et II à VI N. E.	27,528	{ Sol fertile et assez propice à la colonisation. Inégal et rocheux en plusieurs endroits. Traversé par les rivières Batiscan, Propre et Towatchiche. Bois : érable, merisier et épinette blanche. Plusieurs lacs abondent en poisson. Desservi par le chemin des Basses-Laurentides.
COLEBERT.....	III. IV. V. VIII à XI et C. B.	23,165	{ Région montagnense et rocheuse. Une partie propre à la culture. Arrosé par les rivières Noire et Petit-Plouf et plusieurs lacs. Bonnes places de moulins. Principaux bois marchands: bouleau blanc et rouge, épinette rouge, sapin et épinette en abondance.
GOSFORD.....	I. VIII et IX	6,345	{ Les sept premiers rangs à peu près totalement établis. Le reste ne vaut rien pour la colonisation. Beaucoup d'épinette pour les billots de commerce.
LASALLE.....	Rang de la rivière Miquick	1,514	{ Rocheux en général avec des montagnes presque continues. Il y a aux abords de la rivière six lots cultivables. Bois mêlé et de moyenne taille: bouleau, épinette rouge et grise et sapin. Les lacs Bellevue et Claire très poissonneux. Une carrière de granit.
MARMIER.....	N.-E. et S.-O. de la rivière Towatchiche	4,746	{ La majeure partie des lots de ces rangs est propre à la culture et à la colonisation. Terrain boisé en épinette blanche, merisier, etc. Pin en petite quantité. Magnifiques places de pêche pour la truite et le brochet, surtout dans les lacs Masketsy et Roberge.
MONTAUDAN.....	I à V et A. B. D.	11,537	{ Montagneux et rocheux. Terrain, en général, peu propre à la culture. Bois: érable, merisier, épinette.
TONTI.....	I. II. et III	8,700	{ Traversé par des caps, des rochers, des lacs et des montagnes. Terrain très sablonneux et de mille ressourcement pour la colonisation. Bois: sapin, épinette et bouleau. Peu de beaux bois de construction.

\* La rivière Batiscan forme à différents endroits de superbes chutes capables d'alimenter les moulins les plus considérables.

AGENCE DE SAINT-CHARLES.

CANTONS. (Comtés de Portneuf et Champlain)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LAURIER.....	Nord de la rivière Ba- tiscan.	517	Bien boisé. Peu propre à l'agricul- ture.
(Comté de Québec.)			
LAURE.....	S.-O. N.-E. et A.	5,328	Dans le voisinage du chemin de fer. N'offre aucune ressource pour la colonisation excepté le rang Batis- can. Lacs très poissonneux. Bois : sapin, épinette, bouleau et merisier. Bons pouvoirs d'eau. Le gibier abonde.
LAURE.....	Sud de la ri- vière Batis- can.	695	Terres rocheuses et peu propres à la culture. Bois mêlés.
RHODES.....	Bloc A. B. C. E.	36	Près du chemin de fer du lac Saint- Jean. Généralement impropre à la culture. Pouvoirs d'eau
ROCMONT.....	I à V	15,667	Rocheux et montagneux. Tout ce qui était cultivable est occupé. Bois : érable, merisier, épinette, cèdre et un peu de pin. Toute cette région est remplie de lacs très pitto- resques et très poissonneux.
STONEHAM.....	V jusqu'à XX	37,693	Boisé : de bouleau, merisier, épinette. Impropre à la culture.
TWICKESBURY.....	III jusqu'à XX	33,500	Bois en assez grande quantité : meri- sier, bouleau, épinette, etc. Plus d'espaces cultivables.
TRUDEL.....	Nord de la rivière Ba- tiscan.	473	Situé le long du chemin de fer du Lac Saint-Jean. Impropre à la colo- nisation. Bois : sapin, épinette, bou- leau et merisier. Le gibier abonde : castor, loutre, martre et caribou. Superbes lacs dans le voisinage et pouvoirs d'eau.
		213,991	

### Agence du Lac-Saint-Jean

(PARTIE OUEST)

Agent: GEORGES AUDET, de Roberval, Lac-Saint-Jean.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean, puis par voitures dans les divers établissements de cette agence.

Nombre de cantons : 9.

Le nombre d'acres de terres à vendre dans cette agence est de 236,672.

Prix des terres : vingt centins par acre.

CANTONS. (Comté du Lac-Saint-Jean.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ASHUAPMOUCHOAN	IV à IX	17,499	Le sol de la vallée de la rivière Ashuapmouchouan est de qualité supérieure. Grande étendue de terre arable dans ce canton. Terrain bien arrosé et uni. Bois: merisier, cèdre, pin et surtout de Pépinette. Les rivières Iroquois et à l'Ours donnent de bons pouvoirs d'eau.
CHARLEVOIX.....	II à VII	16,654	Sol propre à la colonisation, surtout sur les bords du lac Saint-Jean. Bois brûlé. Les rangs 5, 6, 7, sont boisés en bois franc et mou.
CRESPIEUL.....	I à VI	24,933	Situé à quelques milles du chemin de fer du Lac-Saint-Jean. Sol, en général, accidenté. Quelques lots assez avantageux pour la colonisation sur les bords du lac Quaquakamakakis. Bois: épinette, sapin, bouleau, merisier. Beaucoup de bois de commerce sur les rivières à la Roche, à l'Épinette rouge et aux Rats musqués. Exploitation du bois facile. Lacs poissonneux.
DABLON.....	I à X	18,690	De magnifiques lacs sillonnent ce canton et en font un des endroits les plus pittoresques de la vallée du Lac-Saint-Jean. Une certaine étendue propice à la culture. Beaucoup de bois brûlé.
DALMAS.....	I à IX et lies de la rivière Peribonka	50,760	Sol très propre à l'agriculture, d'époutage facile et aisé à défricher. Grande savane inculte du lot 31 au lot 46, mais qui peut cependant être aisément asséchée. Les lots de la Grande-Péribonka jusqu'au No 59 sont de première classe. Richeement boisé en épinette, sapin et bouleau.

AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN.

(PARTIE OUEST.)

CANTONS. (Comté du Lac-Saint-Jean.)	Rangs disponibles.	Acre arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DOLBEAU.....	I à XIV et lies de la rivière Mistoulin.	46,822	Terrain plan et uni et pas une seule roche. Forêt magnifique ; épinette, sapin, orme, frêne, tremble, merisier, bouleau. Tout ce canton, comme celui de Dalmas, a une grande valeur pour la colonisation.
MALHERBES.....	I, II et rangs Ouest et Est	26,550	De peu de valeur pour la colonisation. Arrosé par de nombreux cours d'eau. Essences forestières dominantes : épinette, bouleau et sapin. Ce canton est coupé en deux par le chemin de fer du Lac-Saint-Jean.
ROBERVAL.....	II à VIII	10,464	Terrain généralement plan et sol de bonne qualité. A proximité du lac Saint-Jean et terminus du chemin de fer. Bois dominants : épinette blanche, épinette rouge, sapin, bouleau et frêne. Le bois de la partie sud-ouest est brûlé.
ROSS.....	I à VII	24,300	Les terrains de ce canton présentent un assez bel aspect et offrent des ressources à la colonisation. Toute culture peut y être faite avec succès. Les forêts renferment un peu de bois de commerce, tel que l'épinette blanche à billots, l'épinette rouge et le bouleau. Beaux pourvoirs d'eau fournis par les rivières Ouatouchouaniche et Iroquois.
		<u>236,672</u>	



**Agence du Lac-Saint-Jean.**

(PARTIE NORD-OUEST.)

Agent : ARTHUR POLIQUIN, M. D., de St-Félicien, Lac-St-Jean.  
Les voies de communication sont le chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean, puis par voitures aux divers établissements de cette agence.

Nombre de cantons : 7.

Étendue des terres arpentées dans cette agence : 212,234 acres.

Le prix de vente est de vingt centins par acre.

CANTONS. (Comté du Lac-Saint-Jean.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ALBANEL.....	A, B, et I à VII	36,422	{ Au point de vue de la colonisation, ce canton a une valeur réelle. Le sol est des plus fertiles. En partie sablonneux et en partie argileux. Bois : épinette en quantité, sapin, bouleau, cyprès, frêne, pin rouge, etc. Le bois est long et d'une bonne grosseur. Pouvoirs d'eau.
DEMEULES.....	II à VII	15,698	{ Les deux tiers du terrain peuvent servir à des fins de colonisation. Certains endroits même sont dans des conditions fort avantageuses. Les essences forestières sont très variées. L'épinette blanche est abondante et propre à faire du bois marchand.
DUFFERIN *.....	I à VII	30,195	{ Les lots sont d'un sol riche, exempts de roches et traversés partout par des ruisseaux. Bois franc et mou d'une grosse pousse. Les lacs et rivières fournissent de poissons d'excellente qualité. Excellentes places pour des moulins.
NORMANDIN.....	Nord-sud et I à IX	33,109	{ Très bon centre pour des exploitations agricoles. Le terrain se prête bien à toutes les cultures. Les espèces de bois dominantes sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, le tremble, etc. Des chemins partout. La rivière Ticouapce fournit de bons pouvoirs d'eau.

\* Cinq îles, respectivement appelées A, B, C, D, E, forment partie de ce canton. La plus considérable de ces îles, celle connue par la lettre D, renferme 133 acres de terre.

Sauf cette dernière, toutes les autres îles sont occupées.  
Leur sol est excellent et propre à la culture.

AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN.

(PARTIE NORD-OUEST.)

CANTONS. <i>(Comté du Lac-Saint-Jean.)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PARENT.....	II à XVI	36,834	En approchant de la rivière Ticouapee la qualité du sol ne laisse rien à désirer. Tous les lots faisant front à la rivière Mistassini sont très propres à la culture et présentent beaucoup d'avantages aux nouveaux colons par la proximité de la rivière, navigable jusqu'à sa première chute. Il y a actuellement un bateau qui fait le service sur la rivière Ticouapee. Bois mêlés et pouvoirs d'eau importants. Peintures et oeres en abondance.
PELLETIER * .....	I à VI et rang de la rivière Mistassini.	31,125	Terre fertile, facilement exploitable et offrant aux cultivateurs et colons d'exceptionnels avantages. Traversé par de superbes rivières, et notamment par la Mistassini, la Mistassini et la rivière aux Rats. Plusieurs bons chemins de colonisation traversent ce canton. Du bois de toutes les essences et en partie propre au commerce. L'établissement des RR. PP. Trappistes est situé dans ce canton. Excellents pouvoirs d'eau.
RACINE.....	I à VIII	28,851	Entouré par le lac Saint-Jean et la rivière Mistassini. Surface absolument plane et régulière et terre de bonne qualité. Au centre du canton, une savane inculte. Grands bois verts consistant en sapin, cyprès, épinette de toutes les qualités.
		<u>212,234</u>	

\* Les Pères Trappistes possèdent dans ce canton un établissement d'une étendue de 6,000 acres de terre, dont deux mille en savane. Cet établissement qui n'est créé que depuis 1893, est en pleine voie de développement.

**Agence du Lac-Saint-Jean**

(PARTIE CENTRALE.)

Agent : SÉVÉRIN DUMAIS, d'Hébertville.

On communique avec cette agence par le chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean jusqu'à Chambord, et de Chambord à trois milles d'Hébertville par l'embranchement du chemin de fer de Chicoutimi.

Nombre de cantons : 10.

Les terres arpentées dans cette agence embrassent une étendue de 204,358 acres.

Prix des terres : vingt centins l'acre.

CANTONS. (Comté du Lac-Saint-Jean.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CARON .....	A et I à IX	49,502	Sol de qualité supérieure et avantageux à la colonisation, surtout dans les 5, 6, 7 et 8ième rangs. Le bois consiste surtout en épinette, cèdre, bouleau, etc. Lacs fort poissonneux.
DELISLE .....	III à VII et rangs I, II, III de l'île d'Alma	16,264	Terrain de première qualité, et dépourvu de roches. Du sapin, du bouleau et de l'épinette comme bois dominants. Peu de pin. L'île d'Alma * a un sol très riche et est fortement boisée d'espèces mélangées, volumineuses et élevées. Le poisson abonde.
DEQUEN .....	I à XV	41,186	Ce canton, d'environ 70 milles carrés, est pour moitié propre à la culture. Arrosé par la rivière Metabetchouan et les rivières Noire, à Prudent, et plusieurs lacs généralement très poissonneux. Bois de toutes les essences.
AUGMENTATION DE DEQUEN .....	A, B, C.	35,000	Les rangs A, B, C sont des lopins considérables de terre forte argileuse de première classe. Il n'y a aucune roche, ni colline, ni montagne. Des lacs et de magnifiques ruisseaux le sillonnent.

\* La superficie de l'île d'Alma est de 9,976 acres. Une autre île du même canton, marquée G, compte 1,300 acres disponibles.

AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN.

(PARTIE CENTRALE.)

CANTONS. (Comté du Lac-Saint-Jean.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LABARRE.....	I à IX et rang du Saguenay	17,619	De bonne qualité agricole pour les trois quarts. Ce terrain n'exige pas un grand coût pour sa première préparation à la culture. Il y a de magnifiques alluvions de chaque côté de la rivière Bédard, depuis le 7ième rang jusqu'au 10ième. Le bois a été dévasté par l'incendie.
MESY.....	II et III rang Ouest et II, III, rang Est et IV et V	6,545	Aspect montagneux en certains endroits et peu propre à la culture. Terrain d'assez bonne qualité ailleurs. Bois de toutes les essences et d'une grande hauteur surtout dans la vallée de la Belle-Rivière. Lacs poissonneux et bons pouvoirs d'eau.
METABETCHOUAN...	II à VII	10,405	Le sol, dans les rangs 3, 4 et 5, sans être de qualité supérieure, permet de former de bons établissements agricoles. Il est préférable dans les rangs 6 et 7. Ce canton est à proximité du chemin de fer. La forêt a été ravagée par l'incendie.
SIGNAY.....	IV et X	664	Ce canton est à peu près entièrement occupé; il ne reste plus que quelques lots. Le terrain est d'une grande fertilité. Bons pouvoirs d'eau fournis par la rivière Bédard.
ST-HILAIRE.....	I à VII et rangs des lacs à la Corpe et de la rivière Metabetchouan	35,266	La vallée de la Belle-Rivière, le voisinage du lac des Cèdres, la rive droite de la rivière Metabetchouan et une partie des 2ième et 4ième rangs offrent des lopins de terre de bonne qualité. Le reste du canton est d'un sol très pauvre. Bois d'épinette blanche, rouge, sapin, bouleau, etc. Les lacs fourmillent de poisson. A proximité du chemin de fer.
TAILLON.....	I à VI	23,126	Sol de première qualité, notamment à l'est de la ligne centrale. Pas de roches mais une grande savane entre la rivière Péribonka et le lac Saint-Jean. Le sous-sol de cette savane est d'excellente terre, et peut facilement être égoûté. La terre dans ce canton est propre à toutes les cultures. Bois mêlés et bons pouvoirs d'eau.
204,358			

**Agence du Lac-Saint-Jean**

(DIVISION EST.)

Agent : A. STURTON, Chicoutimi.

Les voies de communication pour se rendre à cette agence sont le bateau à vapeur, de Québec à Chicoutimi, ou encore le chemin de fer du Lac-Saint-Jean, de Québec à Chambord, et de ce dernier endroit à Chicoutimi.

Nombre de cantons : 19.

Etendue des terres arpentées dans cette agence : 303,679 acres.

Prix de vente : vingt centins l'acre.

CANTONS. <i>(Comté de Chicoutimi.)</i>	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BAGOT.....	I à VI et IX, XI, XII et N.-E., S.-O.	16,700	Terre de bonne qualité du côté nord et rocheuse et accidentée du côté sud. Le feu a détruit une grande partie de bois.
BÉGIN.....	I, II, III.	14,700	Généralement plan. Montagnes de peu d'étendue au centre et à l'ouest du Ier et IIe rangs. Le sol est de terre forte avec une couche de terre jaune. Très favorable à la colonisation. Arrosé par les rivières des Aulnais, à l'Ours, etc. Nombreux lacs. Un quart du canton a été ravagé par le feu, surtout dans les parties est et ouest. Le reste est couvert de beaux bois : épinette blanche, pin blanc, sapin, bouleau, merisier, épinette noire, aulne, cormier.
BOILEAU.....	I à VII et rangs A, B.	31,420	Peu propre, en général, à la culture et aux établissements. Bois de peu de valeur. Tous les lacs du canton sont remplis de truite. De bonnes places de moulius sur toutes les rivières.
BOURGET.....	I, II, III, IX et rangs Est, Ouest C, D.	17,556	Magnifique canton d'une grande valeur pour la colonisation. Terre de bonne qualité, supérieure même en plusieurs endroits. Beaucoup d'épinette et de pin blanc. De bons pouvoirs d'eau sur le 7ième rang.

AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comté de Chicoutimi.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHICOUTIMI.....	I, III, V, VII, IX et rangs S.O.	1,385	{ Ce canton exempt déjà de nombreux établissements. Le sol est bon. Pas de bois.
FALARDEAU.....	I à III	11,642	{ Généralement accidenté et montagneux. Peu de bois de commerce. Carrière de pierre à chaux dans le 3 <sup>ème</sup> rang.
FERLAND.....	Ouest et est du bras Hamel et ouest et est de la riv. Ha! Ha!	18,454	{ Ce canton se trouve sur les côtes de la baie des Ha! Ha. Généralement accidenté, avec vingt pour cent de terrain colonisable. Le sol est une terre sablonneuse. Les rangs est et ouest du bras Hamel sont les plus avantageux. Bois: bouleau, tremble, épinette, sapin, cyprès, merisier, frêne. Le bois est surtout bon dans la partie sud. Importants pouvoirs d'eau.
HARVEY.....	A et I à VI	25,050	{ Un quart de bonne terre. Bien boisé et un peu de bois de commerce.
JONQUIÈRES.....	I à IX et rangs nord, sud	8,332	{ A l'exception de quelques petits espaces rocheux, tout ce canton renferme de bonne terre. Bois: bouleau, épinette blanche et un peu de pin. Indices de mines de mica.
KÉNOGAMI.....	I à V et rangs nord sud et A	41,115	{ La plupart des lots sont susceptibles d'être avantageusement cultivés. Le terrain est assez fertile et exige peu de chose pour sa première préparation. Magnifiques pouvoirs d'eau fournis par les rivières. Le lac Kenogami fournit de la truite en abondance.
LABRECQUE.....	I, II, III	13,150	{ Terrain plan ou ondulé dans sa plus grande partie. Propre à la culture. Arrosé par les lacs aux Brochets, Chabot, Tommy qui sont poissonneux. Les deux tiers de ce canton ont été ravagés par le feu, notamment dans la partie ouest des lacs qui viennent d'être mentionnés. Le reste du canton contient des bois d'une belle pousse tels que épinette blanche, rouge, sapin, bouleau, merisier, pin blanc, aulne, cornouiller.

AGENCE DU LAC-SAINT-JEAN.

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comté de Chicoutimi.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LATERRIÈRE.....	I à XIV	12,500	{ Dans plusieurs rangs, l'incendie a détruit le bois. La terre est de bonne qualité.
OTIS.....	I à VII et rang A.	30,250	{ Le sol est généralement d'une bonne qualité dans les 3, 4 et 5ième rangs et au sud-est du lac Otis. Au nord-ouest du lac, une grande partie est terre inculte. Peu de bois de commerce.
PERIGNY.....	A. B. C. D. E. F. G.	15,512	{ Nature montagnaise, et généralement peu propre à la culture. Peu de bois de commerce. La rivière Saint-Jean forme plusieurs pouvoirs d'eau.
SIMARD.....	I à IX et rang A.	22,200	{ A l'est de la rivière Shipsaw, le bois a été détruit par le feu. Ce canton est, pour une bonne moitié, très propre à la culture et bien boisé dans les 3 et 4ième rangs. Les défrichements dans le rang A sont déjà considérables.
SIMON.....	I et II	1,000	{ Bon pour lots à bois de chauffage seulement. Rocheux et absolument impropre à la colonisation.
SAINTE-MARGUERITE.....	I à III et rangs A. B. C. D. E. F. H	15,976	{ Le terrain est surtout de bonne qualité entre la rivière Sainte-Marguerite et le Saguenay. Certains endroits absolument incultes. Les lacs sont très poissonneux. Bons pouvoirs d'eau.
TACHÉ.....	I à VI	21,944	{ Ce canton, situé au nord de la rivière Saguenay, renferme une excellente terre arable propre à des établissements de première classe. Les bois de toutes les espèces y croissent en abondance. Nombre de pouvoirs d'eau peuvent être utilisés pour l'intérêt futur des colons.
TREMBLAY.....	VI à X	12,635	{ Les trois quarts de bonne terre. Fort argileux dans le 10ième rang. L'épinette noire et l'épinette rouge sont les essences de bois dominantes.
		<u>331,529</u>	

**Agence du Saguenay.**

Agent: EUG. CARON, de Tadoussac.

On communique à cette agence, de Québec à Tadoussac, par le bateau à vapeur et par le chemin de fer de Québec, Lac-Saint-Jean et Chicoutimi.

Nombre de cantons: 17.

L'étendue des terres arpentées dans cette agence est de 307,154 acres.

Le prix des terres est de vingt centins par acre.

CANTONS. (Canté du Saguenay)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ALBERT.....	I à VI et rangs A. Ouest et Est	23,430	{ Ce canton offre un champ fertile à la colonisation. Quoique accidenté, le sol est d'excellente qualité. Bien boisé et beaucoup de cèdre propre à la construction. Truite et saumon. Bons pouvoirs d'eau.
BÉRGERONNES.....	I à IV et rangs A B	22,740	{ S'il y a des montagnes, il y a aussi de belles vallées avec terrain colonisable. Forêt offrant toutes les essences: épinette, sapin, bouleau, cèdre, frêne, pin, merisier, etc. Dans la partie nord le bois est brûlé. Les rivières et lacs regorgent de truite. Mines de mica blanc.
ESCOUMAINS.....	I à VII	20,371	{ Les lots des rangs 1 et 2 sont presque tous occupés. Certaines étendues de bonne terre. Bien boisé dans les rangs 1 et 3.
IBERVILLE.....	I à IX	17,586	{ Le terrain est d'une bonne qualité, mais quelque peu entrecoupé par des rochers. Riche pousse de bois dans les 7e, 8e et 9e rangs.
LACOSTE.....	.....	.....	{ Terrain minier. Mines de mica. Peu propre à la colonisation.
LAVAL.....	I à V	5,603	{ Ce canton n'offre guère d'avenir pour des établissements agricoles. L'épinette, le pin gris, le sapin, le bouleau, etc., croissent ici. On trouve en abondance le sable magnétique.



AGENCE DU SAGUENAY.

CANTONS. <i>(Comté du Saguenay)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
MANICOUAGAN .....	I à VI et rangs de la Pointe aux Outardes.	27,027	{ Aspect agréable comme site. La partie sud est moitié en savane mais toute la partie nord est composée de terre noire. Les lousps-marlins abon- dent sur les battures. Dépôts d'ocre ferrugineuse.
DUMAS .....	I à II Est I Ouest.	77,000	{ Les ressources de ce canton sont con- sidérables au point de vue de la colonisation. Sol accidenté, mais riche et fertile, et propre à toute espèce de culture. La meilleure partie des terres se trouve des deux côtés de la route St-Etienne. Beau- coup de brûlé des deux côtés de la vallée du Petit-Saguenay. Admira- blement boisé de bouleau, cèdre, sapin, pin blanc et rouge, épinette, bouleau, etc. Dans la vallée du Petit-Saguenay, le sol et le bois sont de qualité supérieure. Lacs poissonneux.
SAGUENAY .....	A. et I. II.	1,750	{ Environ la moitié de terre excellente; le reste, de qualité variée et monta- gneux.
TADOUSSAC .....	I Est, I. II. Ouest, rang Ber- geronnes, rang Est et Ouest d'Albert, rang de la rivière à Baude	8,680	{ Déjà considérablement colonisé, Eten- dus éparées de bonne terre. En divers endroits la terre est sablon- neuse et rocheuse.
<i>(Comté de Charlevoix)</i>			
CALLIÈRES .....	I à IV et X et rang Nord	14,219	{ Dans les 4e, 5e, 8e et 9e rangs, le sol est bon. Les autres parties sont très rocheuses. Tous les lacs du canton sont remplis de truite. Bons pou- voirs d'eau.
CHAUVEAU .....	I à III	16,209	{ Sol d'assez bonne qualité. Bien boisé d'épinette, de bouleau, etc.
DE SALES .....	I à VIII et rangs A. B. D. E.	13,607	{ Quelques petits vallons de bonne terre—mais rocheuse. Boisé en épi- nette et sapin.

AGENCE DU SAGUENAY.

CANTONS. <i>(Comté de Charlevoix)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
SETRINGTON .....	III à VI	590	Un certain nombre de lots seulement à vendre dans les rangs indiqués, car la plus grande partie du canton est colonisée. Le sol est d'excellente qualité, bien que rocheux par endroits.  Le sol est inculte, excepté quelques parties se trouvant le long du portage qui conduit du Saguenay à la rivière Sainte-Marguerite. Les lacs sont poissonneux en truites. Bonnes places pour moulins.  Nombreuses vallées entourées de hautes montagnes. Un certain nombre de lots propres à la culture. Plus de bois de commerce, le feu ayant dévasté la région.
<i>(Comté de Chicoutimi.)</i>			
LABROSSE.....	I à VI et rangs A B	43,738	
SAINTE JEAN.....	I à III	8,574	
		307,154	

### REGION DU BAS SAINT-LAURENT

On comprend dans les limites de cette grande région les agences de Montmagny, de Grandville, de Rimouski, et de la vallée de la Métapédia.

L'étendue totale des terres arpentées et mises en vente dans ces diverses agences est de 2,255,012 acres.

Le prix des terres est fixé à trente centins l'acre.

#### Agence de Montmagny.

Agent : CHS-FRS. LECLERC, Montmagny.

Le chemin de fer Intercolonial nous conduit à Lévis à l'agence de Montmagny. De Montmagny, aux différents cantons compris dans l'agence, on prend les chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 15.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 316,394.

Le prix des terres est de trente centins par acre.

CANTONS. (Comté de Mont- magny.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ARMAGN (partie)...	1	1,250	} Rochoux. Quelques bonnes terres propres à la colonisation.
ASHURTON.....	I, II, VI à IX et A, B, C, D.	17,634	{ Le sol est généralement de terre jaune et grise. Le bois dominant est l'épinière, le sapin, le merisier et l'érable. La partie cultivable est en partie colonisée.
BOURDAGES.....	I, IV, V, IX, X et A, B.	19,695	{ Terrain un peu pierrenx, avec quelques lots seulement cultivables dans les rangs 6, 9 et 10. Le bois de construction, surtout l'épinière est commun. Bons pouvoirs d'eau.
MONTMINY.....	I, V, VI, N, E, VI, S, O.	13,148	{ Ce canton est déjà établi sur plusieurs rangs. Le sol est bon, mais rocheux. Bien boisé.
PATTON.....	I à VII	21,245	{ De bonne qualité et favorable à la culture. Le 5ième rang est déjà presque entièrement colonisé. Tous ces terrains sont peu rocheux et couverts de différents bois. Beaucoup d'érable, de merisier et d'épinière.

AGENCE DE MONTMAGNY.

CANTONS. (Comté de L'Islet.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ARAGO.....	I à VII	23,737	{ A l'exception du 7ième rang, le sol est généralement très propre à la culture. L'épINETTE blanche abonde. Il y a aussi du merisier et du cèdre. Quantité de petits lacs et plusieurs pouvoirs d'eau.
ASHFORD.....	II à XI	28,863	{ La terre est généralement pauvre et rabotense et certaines étendues seulement présentent quelques avantages pour la colonisation. Les principaux bois sont le cèdre, le merisier, l'épINETTE et le sapin.
BRAUBIEN.....	I à IV	9,620	{ A l'exception des rangs 3 et 4, les autres valent assez peu de chose. Bois de diverses espèces : merisier, érable, épINETTE, cèdre et sapin. Ce canton est d'un accès facile et bien arrosé. Traversé par le chemin Arago.
CASGRAIN.....	I à VIII et A	21,600	{ Les cinq derniers rangs, en partie recouverts d'érable, présentent un sol sablonneux et de bonne qualité. Ce canton fournit de bons pouvoirs d'eau. Bois : épINETTE.
DIONNE.....	I à VI et A	28,872	{ Bonnes terres. Dans les fonds et le long des rivières et ruisseaux, le sol est un composé de terre glaise mêlée d'argile très riche. Ces endroits sont très propres pour faire des prairies. Le feu a considérablement amoindri le bois de construction.
FOURNIER.....	I à IX	21,647	{ Montagneux et rocheux. A peu d'exception près, le sol est très inférieur et peu propre à la culture. Les bois sont mêlés, mais l'épINETTE et le sapin dominent. Presque tout le bois de commerce a été coupé. On remarque plusieurs vallées en savane en arrière du 6ième rang.
GARNEAU.....	I à VIII et A	28,696	{ Les cinq derniers rangs offrent une surface généralement nue et recouverte de bois franc d'essences différentes. Une certaine étendue propre à la colonisation. Un peu rocheux.

AGENCE DE MONTMAGNY.

CANTONS. (Comté de l'Islet.)	Rangs. disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
LAFONTAINE .....	I à VIII et A	34,747	On rencontre ici des prairies avanta- geuses pour la récolte du foin et de nombreuses érablières. Un peu ro- cheux. Du bois dans la partie ouest.
LESSARD .....	III, IV et A, B.	3,727	Le sol est de qualité supérieure, à l'exception des rangs A, B où B devient rocheux. Bois : merisier, érable, hêtre, bouleau et cèdre. Les feux et les chantiers ont détruit le bois de commerce.
LEVERRIER .....	I à IX	41,904	Quoique accidentée, la surface géné- rale est toute propre à la culture. Très peu de lots sont mauvais. On trouve ici toute espèce de bois de construction à l'exception du pin.
		<u>316,394</u>	

### Sous-agence de Montmaguy

Sous-agent : LOUIS-JOSEPH TURGEON, Saint-Philémon, comté de Bellechasse.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial, de Québec à Saint-Charles, ou à Saint-Valier, et par voitures jusqu'à Saint-Philémon.

Nombre de cantons : 9.

Étendue des terres disponibles et offertes en vente : 227,326 acres.

Prix des terres : trente centins par acre.

CANTONS. (Comté de Bellechasse.)	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ARMAGH (partie)...	III N. E. II à VI N.O.	17,500	{ Terrain généralement rocheux, et composé d'un sol assez propre à la culture. Le bois de commerce consiste en épinettes d'une très belle venue. Il y a aussi beaucoup de merisier et de cèdre.
BELLECHASSE .....	I III à VIII.	16,942	{ Les rangs V, VI et VII sont de qualité supérieure ; peu accidenté et peu rocheux. Les bois dominants sont l'épluette, le sapin, avec le bouleau, le merisier et l'érable. Belles sucreries. Les rivières aux Orignaux et Noire fournissent de bons pouvoirs d'eau.
BUCKLAND .....	VI et VII	608	{ Les 11 premiers rangs sont à peu près complètement établis et il ne reste plus que quelques lots dans les rangs 6 et 7. Ce canton est bien arrosé, bien boisé en bois franc et le sol d'une assez bonne qualité. Plusieurs places de moulins.
DAAQUAM .....	I à VII chemin Mailloux	31,478	{ Ce canton est partout uni et exempt de roches. Des mieux adaptés pour des établissements agricoles. La terre est partout de bonne qualité, surtout dans le 1er rang, où l'on rencontre des prairies naturelles contenant d'excellent foin. Bois: épinette, cèdre, sapin, etc.
MAILLOUX .....	I II et IV à VI et rang de la rivière.	14,084	{ Le sol est assez bon, mais fort rocheux. Les meilleurs lots se trouvent dans le rang N.-E. de la rivière du Pin et sur la partie est des rangs I et II. Bien boisé en érable, merisier, bouleau, épinette et cèdre.

SOUS-AGENCE DE MONTMAGNY.

CANTONS. (Comté de Bellechasse.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ROUX.....  (Comté de Montmagny)	I à VII chemin Malloux	23,752	Quelques montagnes, mais en général le sol est plan ou à pente douce. Terres de bonne qualité. Le bois dominant est l'épinette, avec le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable. Lacs assez poissonneux et bons pouvoirs d'eau, notamment sur la rivière Etchemin.
PANET.....	I à XII	39,719	Bonnes terres jaunes et grises, avec terre glaise dessous et point de roches. Bois : cèdre et épinette, et quelques savanes toutes faciles à égoutter.
ROLETTE.....	I à VII	27,600	Les 1er, 2ième, 6ième et 7ième rangs offrent seuls quelques terrains propres à la culture. Accidenté et montagneux. Ce canton est entrecoupé de rivières et ruisseaux et possède de riches érablières.
TALON.....	I à X	55,643	La qualité du sol est assez bonne, surtout à partir du 6ième rang en allant vers le sud jusqu'à la frontière. Rocheux dans les autres parties. Le lac de la Frontière abonde en truite, touradi, etc. Le bois franc domine et est d'une belle venue.
		227,326	

### Agence de Grandville.

Agent : CLÉOPHAS MICHAUD, Fraserville, comté de Témiscouata.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial, de Lévis, à la résidence de l'agent ; et de là, chemins ordinaires pour se rendre aux différentes parties de l'agence.

Le chemin de fer Témiscouata, de la Rivière-du-Loup à Edmunston, se trouve aussi à traverser un bon nombre de cantons de cette agence.

Nombre de cantons : 24.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 642,880 acres.

Prix des terres par acre : trente centins.

CANTONS. (Comté de Kamouraska.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BUNGAY.....	II à IX	24,809	{ Terre féconde et productive dans les premiers rangs, mais à partir du 6ième rang jusqu'au 9ième rang, le sol est rocheux et impropre à la colonisation. Les bois ont été enlevés.
CHABOT.....	I à XII	57,000	{ La partie sud du canton, comprise entre les 7, 8, 9, 10, 11 et 12ième rangs offre un sol argileux, propre à la culture et couvert généralement de bois franc. Terrain accidenté sur une bonne étendue. Lacs assez poissonneux.
CHAPAIS.....	I à XII et A. B.	54,279	{ Une bonne étendue de terre colonisable dans les 8 premiers rangs. A partir du 9ième rang, le terrain est inégal, bouleversé et rocheux. Lac de l'Est poissonneux.
INWORTH.....	V. VII à XVI	38,084	{ Montagneux dans toute son étendue. Sol propre à la culture le long des rivières. Bois mêlé, mais la plus grande partie du bois de construction a été enlevée.



AGENCE DE GRANDVILLE.

CANTONS. <i>(Comté de Kamou-raska.)</i>	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
PAINCHAUD.....	I à VII rangs A. B.	39,700	{ Sol assez bon sur le chemin Taché. Mais de qualité inférieure ailleurs. Bois : épinette, bouleau, sapin et beaucoup de cèdre.
PARKE.....	V à VIII et A. B. C.	26,464	{ Sol ondulé et très rocheux; la forêt a été presque entièrement détruite par le feu.
POHENEGAMOOK....	I à XI	35,934	{ Quelques terrains médiocres dans les 1er et 2ème rangs, mais partout ailleurs la terre est bonne pour toute espèce de culture. Ce canton est important comme centre de commerce à cause de son beau lac et des communications par eau de ce lac à la rivière Saint-Jean. Bois de toute espèce. Le pin a été enlevé mais il y a beaucoup d'épinette, de cèdre, merisier, et érable.
WOODBIDGE.....	II à IX	17,159	{ Les cinq premiers rangs sont propres à la culture. Le reste est de qualité médiocre. Le bois a été presque tout brûlé.
<i>(Comté de Témiscouata.)</i>			
ARMAND.....	A. B. C. D. E. et I II IX X XI XIII et XIV	22,164	{ Très montagneux, avec certaines petites étendues de terre cultivables entre les montagnes. Les principaux bois sont le sapin, le cèdre et l'épinette. Des érablières en plusieurs endroits. Le bois de pin y est rare.
AUCLAIR.....	R. S. O. R. N. E.	12,400	{ Il n'y a de divisé dans ce canton que le terrain qui borde la rivière Squateck, sur une largeur d'un mille environ de chaque côté de celle-ci. Terres d'alluvion en beaucoup d'endroits sur le bord de la rivière Squateck. Terrain rocheux et accidenté sur les bords du lac du Pain-de Sucre. Les bords du grand lac Squateck sont escarpés. Les essences sont variées : sur les terres basses et unies, on trouve de l'orme, du frêne et du cèdre, et sur les terres élevées et accidentées, du bouleau, de l'épinette, du cèdre, etc.

AGENCE DE GRANDVILLE.

CANTONS. (Comté de Témiscouata.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BEGON .....	I à VIII A. B. C.	14,020	Les derniers rangs sont exceptionnellement beaux et d'un sol très propre à toute sorte de culture. Les premiers rangs sont rocheux. Le bois de construction a été notablement amoindri par les incendies.
BOTSFORD .....	I II et VII à IX	26,234	Excellentes terres, éminemment propres à être livrées à la colonisation. Il y a quelques montagnes, mais elles sont presque toutes recouvertes de terre. Bois gros et long et sucreries très étendues.
CABANO .....	I à XIII	47,813	Sol de bonne qualité, surtout dans les huit derniers rangs. Particulièrement propre à la culture du foin en certains endroits. Bois mêlés, mais le cèdre domine.
DEMBERS .....	I à VIII	20,226	Ce terrain est très avantageux à la colonisation. Quelque peu accidenté. La culture peut y être exercée avec profit, surtout sur le parcours du chemin Taché. Bois mêlés.
DENONVILLE .....	I à VIII rang A	5,870	La qualité du sol dans près des deux tiers de ce canton est d'assez bonne espèce. Un peu rocheux cependant dans les trois premiers rangs. Bois: cèdre, pin et épinette. Bonnes sucreries.
ESTCOURT .....	I à VIII	43,362	Ce canton, dont le sol est généralement plan, peu rocheux et bien arrosé, offre une belle perspective au colon. Il n'y a pas d'endroits où le terrain ne soit de bonne qualité et partout cultivable. Pourvu en outre de bois excellent et de rivières assez considérables.
HOCQUART .....	I, IV à VII rangs A. B. C	6,505	Terrain montueux et inégal. Dans les 5e, 6e, 7e et 8e rangs de belles érablières. En général, assez passable pour la culture.
PACKINGTON .....	I à XIII	41,484	Un magnifique centre pour la colonisation. Le sol est presque partout propre à la culture. Le bois est généralement très gros et très long. Le bois franc domine, et l'on rencontre très souvent de grandes et belles érablières, propres à établir de belles sucreries. Bons pouvoirs d'eau sur les rivières.

AGENCE DE GRANVILLE.

CANTONS. (Comté de Témiscouata.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
RAUDOT.....	I à VIII et A. B	30,946	{ De fort bonnes terres, avec des sucreres sur presque tous les rangs. Les principaux bois sont le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable. Lacs nombreux et excellents pour la pêche.
ROBINSON.....	I à V	12,884	{ Le terrain, quoique très coûteux, est assez bon pour la culture. Erable, hêtre, merisier, sapin et épinette. Ce canton est sillonné de rivières et ruisseaux.
ROBITAILLE.....	I à VIII	21,223	{ Quoiqu'un peu rocheux, le sol est généralement bon partout, excepté sur la chaîne de montagnes au nord de la Tonladi. Excellents fonds d'ormes et de frênes sur les bords de cette rivière. Lacs poissonneux.
ROULLARD.....	Rang E, Rang O.	7,000	{ Il n'y a de divisé dans ce canton que le terrain qui borde, de chaque côté et sur une largeur d'un mille environ, le grand lac Squateck et la rivière Owen. Les bords de ce lac sont escarpés et couverts de bois francs sur les hauteurs et de bois mous mêlés près du lac. A l'est de la rivière Owen le terrain est plan et d'excellente qualité; à l'ouest de cette rivière le terrain est accidenté et moins bon que du côté est.
VIGER.....	II, III, VI VIII et IX	3,559	{ Il y a déjà ici un bon nombre d'établissements. Le sol est rocheux par endroits, mais il y a beaucoup de terre cultivable. Belles crablières et beaucoup de cèdre.
WHITWORTH.....	III à XII nord et sud chenin Té. miscouata.	33,245	{ D'une manière générale, ce canton est peu propre à la culture. Les bois ont été dévastés par l'incendie.
		642,880	

### Agence de Rimouski.

(DIVISION EST.)

Agent : ALEXANDER FRASER, de Matane, comté de Matane.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial, de Lévis à Petit Métis, et de là par voiture, à la résidence de l'agent. De Matane, on atteint les autres parties de l'agence par les chemins ordinaires.

Nombres de cantons : 7.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 293,130 acres.

CANTONS. (Comté de Matane.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
CHERBOURG .....	I à VII	44,700	Sol très fertile et offrant d'abondantes ressources aux cultivateurs. Un certain nombre de collines plus ou moins élevées, mais toutes propres à être colonisées. Arrosé par un grand nombre de rivières et offrant de beaux pouvoirs d'eau.
DALIBAIRE .....	I à VIII	60,040	Terrain fort propice à la culture du blé, des pois, de l'orge, de l'avoine, des patates et du foin. Les légumes y viennent aussi très bien. On trouve ici du bouleau, de qualité supérieure, en très grande quantité et d'une exploitation facile.
MATANE .....	I à XIV	63,695	Bonne terre, boisée en épinette, cèdre, merisier, bouleau, érable, sapin, etc. Le blé, l'avoine et le foin peuvent y être cultivés avec succès. Bons pouvoirs d'eau pour des moulins.
MCNIDER .....	IV à VI	1,000	Sol excellent. Bien boisé et bien arrosé. Les trois premiers rangs sont colonisés.
ROMIEU (partie)....	II à VIII	27,658	Canton suffisamment arrosé et boisé de bouleau blanc, épinette, cèdre, sapin, etc. Montagneux en arrière. Sol excellent.
SAINTE-DENIS .....	III à XI	30,000	Terrain uni, en général. Sol très bon et végétation très vigoureuse. Le bois de commerce est quelque peu épuisé. Érable et merisier dans les rangs en arrière.
TESSIER .....	I à XIV et rangs de la rivière Matane	43,857	Terrain de qualité supérieure et plateaux richement boisés de merisier, érable, etc. Eminemment propre à la culture partout.
		<u>293,130</u>	

**Agence de Rimouski**

(DIVISION OUEST)

Agent: L. N. ASSELIN, de Rimouski, comté de Rimouski.

De Lévis à la résidence de l'agent, on communique par le chemin de fer Intercolonial. Les chemins ordinaires conduisent aux différentes parties de l'agence.

Nombre de cantons : 9.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 214,432 acres.

Prix des terres par acre : trente centins.

CANTONS. (Comté de Rimouski.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BÉDARD .....	I, II, III et VII à X	36,027	{ Les terres sont assez bonnes sauf un ou deux rangs. Ce canton est montagneux, surtout dans la partie nord-est. Le bois est large et gros et de bonne qualité. Le pin a été exploité en partie. Il y a du cèdre, de l'épinette et du sapin.
BIENCOURT .....	I à III	15,592	{ Canton vallonneux, avec de bonnes terres. Le bois de construction, surtout l'épinette, est très commun et très beau. Le pin est rare. Ce canton est arrosé par plusieurs lacs et rivières.
CHENIER .....	I, II	12,123	{ Une bonne partie propre à la création d'établissements agricoles. Il y a des montagnes, mais elles se prêtent très bien elles-mêmes à la culture. Beaucoup de cèdres et de bouleau ; aussi érablières. Lacs poissonneux.
DUQUESNE .....	A, B, et I à V et IX à XI	46,850	{ Les colons peuvent créer ici de bons établissements. Le sol est partout de bonne qualité, excepté aux environs du lac Maépès. Le 1er rang est à peu près établi. Sucrieries à exploiter.
FLECHIAULT .....	I à VI	8,473	{ Sol excellent. On rencontre différentes espèces de bois, surtout l'éérable. Bien boisé. Ce canton est traversé par le chemin Taché.

**AGENCE DE RIMOUSKI.**

(DIVISION OUEST.)

CANTONS. (Comté de Rimouski.)	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du soi, espèces de bois, etc.
FLYNN.....	I à III	14,235	{ Ce canton est un des beaux terrains du comté de Rimouski et est nécessairement appelé à devenir un bon centre agricole. Le soi est une espèce de terrain d'alluvion. Ce canton est parsemé de rivières et de superbes lacs, tous très poissonneux. La forêt se compose de bois de toute espèce : cèdre, épinette, sapin, bouleau, bois francs, etc.
MACPÈS.....	A. B. et I à X	47,565	{ Des plus avantageux pour la colonisation. Les rangs 4, 5, 6, 8, 9 et 10 sont même remarquables sous plus d'un rapport. Le terrain est très plan et le soi fertile. Bois de toutes sortes, surtout de l'érable, de l'épinette, du merisier, du cèdre et bouleau. Le 7ième rang est traversé par le chemin Taché. De nombreux lacs et rivières fertilisent ce beau canton.
NRIGETTE.....	I à VII et IX	15,560	{ Ici le soi est uni et couvert de bois de la plus belle venue, tels que l'érable, le merisier, le frêne et le cèdre. Il reste encore une grande quantité d'épinette propre au commerce. Ce canton offre assez d'avenir aux colons.
QUIMET.....	I à IV	18,007	{ Belle étendue de terrain et soi d'excellente qualité. Le bois est d'une très belle venue et de bonne qualité. Beaucoup de cèdre.
		<u>214,432</u>	

**Agence de la Vallée de la Matapédia.**

Agent : WENCESLAS MICHAUD, du Lac Matapédia, (Cedar Hall), comté de Matane.

Le chemin de fer Intercolonial nous conduit directement de Lévis au siège de l'agence.

Nombre de cantons : 15.

Etendue des terres disponibles dans cette agence : 561,850.

Le prix des terres est de vingt centins l'acre.

CANTONS. (Comté de Matane.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
AWANTISH.....	I à VIII et rang S. O	36,817	Un centre important de colonisation, ayant l'avantage d'être traversé par l'Intercolonial et le chemin Matapédia. Le sol est beau presque partout et la forêt est riche en sapins, cèdres, bouleaux, épinettes et merisiers.
BLAIS.....	I. II	11,600	Deux rangs de 55 lots chacun ont été arpentés et divisés en lots de ferme dans ce nouveau canton. Excellente terre. Ce canton est situé en arrière de celui du canton Lepage.
CABOT.....	I à XI, rang che- min Kempt	19,830	Onduleux et généralement propre à la colonisation et traversé par l'Intercolonial et les chemins Kempt et Matapédia. Les principaux bois sont l'épinette, le merisier, l'érable et le cèdre.
CASAULT.....	I. II	6,000	Ce canton qui vient d'être arpenté est voisin de celui de Blais au nord-est. Il comprend actuellement 60 lots. C'est une bonne terre pour les fins agricoles.
CASUPSCULL.....	I à IV, rang che- min Kempt	33,447	Le feu a ravagé une partie de la forêt, ce qui rend le défrichement facile. Ce canton, dont le 1er rang est traversé par l'Intercolonial et les chemins Kempt et Matapédia, est bien adapté à la culture. Riche terre jaune, éminemment propre à la culture du foin, des racines et de tous les grains en général. Les lacs sont poissonneux et la rivière Casupscull abonde en saumon et truite.

AGENCE DE LA VALLÉE DE LA MATAPEDIA.

CANTONS. (Comté de Matane.)	Rangs disponibles.	Acre arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
HUMQUI.....	A, B et I à VIII	25,132	L' "Intercolonial" traverse ce canton qui est admirablement situé et offre beaucoup d'avenir à la colonisation. Le sol est de première qualité. Terre jaune, exempte de roches et même de cailloux. Un grand nombre de lacs, tous poissonneux. La rivière Humqui est le cours d'eau le plus considérable; elle est flottable pour les billots. Le feu a détruit une quantité considérable de bois. On trouve cependant encore en abondance, l'épinette, le merisier, l'érable et le cèdre.
LEPAGE.....	I à III IV N, O III à IV S E	26,003	Le sol est d'une grande fertilité, c'est une terre jaunâtre, argileuse, presque partout et entièrement libre de pierres. Facile à travailler. Le feu a détruit beaucoup de bois; néanmoins une nouvelle pousse se fait voir presque partout: érable, merisier, bouleau. Bons pavoirs d'eau. Le chemin Matapédia traverse ce canton.
MASSÉ.....	I à VIII	49,985	Terrain égal et sol d'excellente qualité. Ce canton est en outre richement boisé, surtout d'érable et de cèdre, et sillonné de belles rivières. Lacs poissonneux.
MATALICK.....	I à V, rang B	28,026	Le rang près de la rivière est en partie montagneux. En général, le sol est propre à la culture. Excellente terre jaune sans roc. Le feu a beaucoup amoindri la forêt. On trouve cependant du cèdre en abondance, et sur les hauteurs, du bouleau, du merisier, etc. Ce canton est sur la route de l'Intercolonial.
McNIDER (partie)..	VI à XI	13,127	Le sol est excellent et propre à la culture. Beaucoup de bois. L'Intercolonial et le chemin Matapédia traversent le dernier rang.
NEMTAYÉ.....	I à VII	39,605	Ce canton est montagneux, mais ces montagnes, fort élevées, sont entourées de vallées magnifiques et d'une grande étendue. Le sol est généralement très beau et les établissements de colonisation prospèrent. Brûlés sur les bords de la Matapédia. Bois: merisier, bouleau, érable; du cèdre en abondance.



AGENCE DE LA VALLÉE DE MATAPÉDIA.

CANTONS. (Comté de Bonaventure)	Rangs disponibles,	Acre arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ASSEMETQUAGAN ...	I, II, rang du chemin Kempt. rang Assemetquagan	30,063	{ De beaux terrains qui deviennent de plus en plus fertiles à mesure que l'on avance vers la rivière Matapédia. Ce canton offre des avantages réels pour le commerce de bois. Bois mêlés.
MATAPÉDIA .....	I II III de la Ristigouche I à IX de la Matapédia	35,756	{ Le sol de ce canton est excellent pour la culture du blé, de l'avoine, du foin, etc; les pommes de terre y viennent en grande quantité et sont de qualité supérieure. La colonisation est déjà avancée en certaines parties. Bois mou et franc en abondance.
MILNIKER.....	I à V et rang A	30,102	{ Canton traversé par le chemin de fer Intercolonial. Montagneux. Quelques plateaux sont propres à la colonisation, mais en général, le sol est médiocre. Avantageux pour le bois de commerce.
RISTIGOUCHE.....	I à IV et rangs est. ouest, N.-E. et N. O. rangs de la Ristigouche et de la Matapédia	70,357	{ Terrain de bonne qualité presque partout. Le bouleau, le cèdre et le merisier sont en quantité considérable et de première qualité. Il y a aussi de magnifiques érablières.
		561,850	

## REGION DE LA GASPE-SIE.

---

Il y a cinq agences dans cette région : trois pour le comté de Gaspé et deux pour celui de Bonaventure.

L'étendue de terres arpentées et offertes en vente dans cette région est de 780,062 acres.

D'une manière générale, le prix de vente des terres dans cette région est de vingt centins l'acre. On fait exception pour le canton de Romieux où le prix de vente est de trente centins l'acre, et pour les fies de la rivière Saint-Jean et pour l'île de la rivière York, où le prix par acre est de cinquante centins.

---

### Agence de Bonaventure.

(DIVISION EST.)

Agent : WILLIAM MCGUIRE, New-Carlisle, comté de Bonaventure.

Voies de communication : en été, le bateau à vapeur de Québec à New-Carlisle. En hiver le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Campbellton ; et de là, diligence jusqu'à New-Carlisle.

Ensuite le chemin de fer de la Baie des Chaleurs conduisant dans toutes les parties de l'agence.

Nombre de cantons : 5.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 144,566 acres.

AGENCE DE BONAVENTURE.

(DIVISION EST.)

CANTONS. (Comté de Bonaventure.)	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
Cox.....	VII à XIV rang du lac de Paspé- blac	24,032	Terrain généralement uni, de terre jaune, non rocheuse et par consé- quent très propre à l'agriculture. Les bois dominants sont le merisier et l'érable. Grande quantité de cèdre. On peut obtenir de bons chemins partout à travers le canton. Rivières poissonneuses. Truite et saumon.
HOPE.....	I à VIII	14,015	D'une manière générale, propre à la culture. Bois de commerce sur l'a- rière du canton.
HAMILTON * .....	III à XIII et rangs I ouest, I est et nord, et rang sud de la riv. Bona- venture	41,056	Ce canton s'étend en front le long de la Baie-des-Chaleurs sur un espace de 16 milles. Son sol rappelle celui du Nord-Ouest, et la colonisation a là un magnifique avenir. Bons bois de cèdre, sapin, éplquette et merisier. La rivière Bonaventure fournit de bons pouvoirs d'eau.
PORT DANIEL.....	I ouest et III et IV est	37,748	Sol d'assez bonne qualité en général. la partie-est du canton vaut moins que la partie-ouest. Les essences légères sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'éplquette, le sapin et du beau cèdre. Rivière poisson- neuse. Truite et saumon.
NEW-CARLSLE, (village.)	I, IV et V	128	A peu près établi. Quelques lots seu- lement à vendre dans les rangs indiqués ailleurs.
		<u>144,566</u>	

\* Dans les cantons *New-Richmond*, *Hamilton*, *Cox* et *Hope*, de même que dans tous les cantons qui longent le fleuve en descendant, les bonnes terres s'étendent jusqu'à une dizaine de milles au delà des divisions. (Rapport de M. Bureau, 1893.)

**Agence de Bonaventure.**

(DIVISION OUEST.)

Agent : NICOLAS ARSENEAU, de Carleton ouest, comté de Bonaventure.

Les voies de communication sont le chemin de fer Intercolonial de Lévis à Métapédia, et de cet endroit par le chemin de fer de la Baie des Chaleurs jusqu'à Carleton. Chemins de voiture pour les autres parties de l'agence.

Nombre de cantons : 7.

Etendue des terres offertes en vente dans cette agence : 144,608.

Prix des terres : 20 centins par acre.

CANTONS. (Comté de Bonaventure.)	Rangs disponibles.	Acre arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ANGERS.....	1	2,361	{ Extrêmement montagneux. On trouve néanmoins de bonnes terres sur la rive de la rivière Esemuhac. Le cèdre abonde. Rivières poissonneuses.
CARLETON.....	II à VII	19,082	{ Quelques étendues de bonnes terres dans les vallées. Un peu pierreux ici et là. Les colons peuvent s'établir avec avantage à l'est ainsi que sur les rangs 5, et 6 et une partie du 7ième. Le bois se compose en grande partie d'épinette et de sapin.
MANN.....	I à VI et rang de la Ristigonche	20,288	{ Une terre de qualité supérieure, et parfaitement égouttée. L'accès à tous les rangs de ce canton est facilité par des chemins de chantiers le long des différents cours d'eau. Le bois dominant est le merisier et l'érable.
NEW RICHMOND....	I à VIII	23,171	{ Un bon canton pour la colonisation. Quelques irrégularités de terrain. Quantité considérable de cèdre le long des ruisseaux, mais le pin a disparu. Du côté ouest le feu a détruit le meilleur bois ; du côté est, il y a encore du bon bois de commerce. Pêche au saumon, et à la truite dans les rivières. L'original et le carbon abondent dans cette région.

AGENCE DE BONAVENTURE.

(DIVISION OUEST.)

CANTONS. (Comté de Bonaventure.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
NOUVELLE .....	I à X, Bassin Nouvelle, centre, est et nord	33,370	La terre est bonne, exempte de roches et propre à l'agriculture sur d'assez considérables étendues. Le bois est d'une belle venue et généralement mêlé. La rivière Nouvelle traverse ce canton et est assez considérable pour descendre le bois de commerce.
MARIA .....	II à V et Iles de la rivière Cascapédia	11,527	Propre à la culture. On trouve également du bon terrain près de la rivière Escoumniae. Principaux bois : bouleau et sapin. Peu d'épinette et de merisier.
PATAPÉDIA .....	I à V rang de la Patapédia	29,809	Il y a une grande étendue de très belles terres, d'un accès facile, à l'est et à l'ouest de la ligne centrale. Ce canton mesure 15 milles de front sur la Ristigouche et 16 milles sur la Patapédia.
		144,606	

### Agence de Gaspé.

(GASPÉ-OUEST.)

Agent : LOUIS ROY, Cap Chat, comté de Gaspé.

Cette agence comprend toute la partie du comté de Gaspé incluse entre la limite ouest du dit comté et la ligne de division entre la seigneurie de la Grande Vallée des Monts et le canton Cloridorme.

Nombre de cantons : 7.

L'étendue des terres arpentées et offertes en vente dans cette agence est de 96,066 acres.

Le prix des terres varie de vingt à trente centins l'acre. Cependant, sur le chemin maritime, les octrois de terre sont gratuits.

CANTONS. (Comté de Gaspé.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
ROMIEUX.....	I II VI VII VIII	3,692	Bonnes terres, propres à la culture. Bois; bouleau blanc, épinette, cèdre, sapin, etc. Le prix des terres dans ce canton est de trente centins l'acre.
CAP CHAT.....	I à XII rang de la rivière Sainte-Anne et A. B C. D. E. F. G.	43,427	Sol de qualité supérieure, fort bien adapté à la culture de tous grains et riche en beau bois mêlé, dont les espèces dominantes sont le bouleau blanc, l'épinette, le cèdre et le merisier. Accidenté dans quelques rangs. Lac très attrayant pour la pêche.
TOURELLE.....	I à XI	12,277	Sol sec dans le premier rang. Les rangs 8, 9, 10 et 11 sont très avantageux pour la culture. Montagneux dans certaines parties. Bois: sapin, épinette et bouleau. Pêche à la truite.
CHRISTIE.....	I. II	10,417	Le sol, en général, est bon, même sur le sommet des montagnes, où l'on trouve des plateaux d'une assez grande étendue et d'un accès assez facile. Outre le sapin, l'épinette et le bouleau, on trouve ici beaucoup de frêne, et sur les flancs des montagnes, des érablières assez étendues.

AGENCE DE GASPÉ.

(GASPÉ-OUEST.)

CANTONS. <i>(Comté de Gaspé.)</i>	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
DUCHESNAY .....	I à III	14,022	Très montagneux. Les terres les plus dignes d'attention se trouvent dans les alluvions des rivières Martin, Marsouin et Claude. Les cours de ces rivières offrent des terrains d'une culture avantageuse. Erablères considérables, puis sapin, bouleau, épinette, merisier.
TASCHEREAU.....	I II et A. B.	9,513	Le sol n'est propre à la culture que dans les anses et les vallées ainsi que sur le bord de la mer. Montagneux. Le feu a détruit une grande partie de la forêt. Les bois dominants sont le sapin, le bouleau et l'épinette.
DENOUE.....	I. II	5,348	Terrain très montagneux; la partie ouest du 2ième rang contient toutefois des ôpins de bonne terre, propre à être cultivée. Il y a du pin en assez grande quantité.
		96,066	

**Agence de Gaspé.**

(GASPÉ-CENTRE.)

Agent : JOHN CARTER, Bassin de Gaspé, comté de Gaspé.

On communique avec cette agence par bateau à vapeur de Québec au Bassin de Gaspé ou par le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Campbellton ; et de ce dernier endroit par bateau à vapeur jusqu'à la résidence de l'agent. Chemins ordinaires pour se rendre aux diverses autres parties de l'agence.

Nombre de cantons : 17.

Etendue de terres disponibles et offertes en vente : 278,031 acres.

Le prix de vente des terres varie de vingt à cinquante centins l'acre.

CANTONS. (Comté de Gaspé)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
BLANCHET .....	Blocs 5, 6, 7, 8, 17, 18, 19, 20	29,018	{ Ce canton est très montagneux et n'offre presque pas de ressources pour la colonisation. C'est avant tout une région minière. On y a découvert du pétrole.
CAP ROSIER.....	I, II Sud II et III Nord.	6,383	{ Montagneux. Le 1er rang est cependant propre à la culture. Place de pêche.
CHLORIDORME.....	I	4,819	{ Le sol le plus propice à la culture se trouve surtout sur le bord de la mer, et plus particulièrement à la Petite Vallée, à la Pointe-à-la-Frégate, à la Petite-Anse, au Petit et au Grand-Chloridorme et à la Pointe Sèche. Montagneux. Places de pêche pour la morue.
DE BEAUJEU.....	Blocs 1 à 21	66,019	{ Région minière. On y a trouvé du pétrole. Très montagneux et sans avantages pour l'agriculture.
DOUGLAS .....	I, II	1,200	{ Le sol est bon et tout ce territoire est bien arrosé. Peu de bois exploitable. Une assez grande quantité de bouleau et de sapin. Sur les rivières Anse-à-Briand et Malbaie, il y a de belles carrières de grès.
DOUGLASTOWN.....	I à VII	50	{ Colonisé en grande partie. Un certain nombre de lots à vendre dans les rangs indiqués dans une autre colonne. L'avoine, le blé, les céréales et plantes de toutes sortes réussissent très bien dans ce canton.



**AGENCE DE GASPÉ.**

(GASPÉ-CENTRE.)

CANTONS. (Comté de Gaspé.)	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
FOX.....	I et II ouest, I et II est	8,722	{ La terre est de qualité supérieure. Le bas des lots est généralement formé de terrains d'alluvion très riches. Montagneux.
GALT.....	Blocs 29, 30, 31.	21,384	{ Région minière d'aucune utilité au point de vue agricole. Montagneux. Découverte de pétrole.
BAIE DE GASPÉ- NORD.....	II à XIII et rangs des chemins ouest et est	7,900	{ Sol un peu léger, mais de bonne qualité. La culture peut être exercée avec profit du côté de la rivière.
BAIE DE GASPÉ-SUD	II III et rang central, rang Dar- mouth	8,569	{ Bonnes terres pouvant être cultivées avec avantage. Sources de pétrole entre les rangs 1 et 2.
ILES DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.....	.....	278	{ Sol d'excellente qualité. Les terres se vendent ici cinquante centins l'aere.
ILE DE LA RIVIÈRE YORK.....	A. B. C. D. E. G. L. M. N. C.	131	{ Le prix des terres dans cette ile est de cinquante centins l'aere. Le sol est de très bonne qualité.
ILE DE LA RIVIÈRE DARMOUTH.....	A. B. C. D. E. F. G.	377	{ Sol d'excellente qualité et très propre pour la création de fermes agricoles. Les terres se vendent cinquante centins l'aere.
LAFORCE.....	Blocs 45 à 62	47,390	{ Région minière. Nature montagnaise et nullement propre à l'agriculture.
LAROQUE.....	Blocs 25, 26, 27, 28, 33, 35, 36, 37, 39	46,083	{ Région minière. Source de pétrole. Très montagneux.
SYDENHAM.....	I II nord, II sud	17,811	{ Bons terrains sur la rivière Darmouth et sur le Saint-Laurent. Beau bois dans le 2 <sup>ème</sup> rang. Montagneux à l'intérieur.
YORK.....	A et II à IV	11,947	{ Certaines parties montagneuses, mais le reste propre à faire de bons établissements.
		278,081	

### Agence de Gaspé.

(GASPÉ-EST.)

Agent : EDMOND FLYNN, Percé, comté de Gaspé.

Dans cette agence se trouve compris tout le territoire entre les cantons de Malbaie et de Fortin d'un côté inclusivement, et celui de Newport aussi inclusivement.

On communique avec cette agence par bateau à vapeur de Québec à Percé, ou par le chemin de fer Intercolonial de Québec à Campbellton; et de ce dernier endroit par bateau à vapeur. Pour le reste, chemins ordinaires.

Nombre de cantons : 6.

Etendue de terres disponibles dans cette agence : 116,741 acres.

CANTONS. (Comté de Gaspé.)	Rangs disponibles.	Acres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
FORTIN.....	II et III	5,600	{ Ce canton est boisé en sapins, épinettes, bouleaux et merisiers. Coupé par des montagnes offrant peu de chose au point de vue agricole.
MALBAIE.....	II à V nord II à VII sud nord de la Malbaie	22,559	{ Au nord de la rivière Malbaie, le sol est partout arable. Dans la partie sud, beaucoup de bois franc et bonnes érablières. Cours d'eau très avantageux pour la descente du bois. Canton riche en cèdre. Découverte de mica blanc.
PERCÉ.....	Est, I, III, V et E.	20,235	{ Surface généralement unie et sol des plus fertiles. La partie-est, est montagneuse jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur. Bois: épinette, bouleau, cèdre blanc.
RAMEAU.....	I à III	10,781	{ Lots de terre avantageux pour les bois de construction et de chauffage. Le merisier domine. Ce canton est montagneux et entrecoupé de rivières et ruisseaux. Il offre peu de ressources pour l'agriculture.

AGENCE DE GASPÉ.

(GASPÉ EST.)

CANTONS. (Comté de Gaspé.)	Rangs disponibles.	Aeres arpentés.	Qualité du sol, espèces de bois, etc.
NEWPORT .....	I à XIII	43,633	Sol de qualité moyenne dans le 1er rang. Les rangs en arrière sont propres à la culture et à l'exploitation du bois. La partie contiguë à la seigneurie de Pabos est elle-même propice aux fins de colonisation.
SEIGNEURIE DE PABOS.....	I. III. IV est, rang de la rivière Pabos, rang St. Hubert, rang de la petite ri- vière Pabos.	13,128	

**Iles de la Magdeleine.**

Agent : AZADE ARSENAULT, Etang du Nord.

ILE COFFIN.....	Pointe de l'est et Ile de l'est	{ Toutes les terres sont vendues, moins une cinquantaine d'acres.
-----------------	---------------------------------------	--

## AUTRES AGENCES DE LA COURONNE

### AGENCES DES BIENS DES JÉSUITES

Noms et désignations des seigneuries comprises dans " les Biens des Jésuites " qui relèvent aujourd'hui de la Couronne :

*Dans le district de Québec.*

Notre-Dame des Anges.....	28,224 arpents.
Saint-Gabriel.....	162,036 do.
Sillery.....	10,584 do.
Belair.....	14,012 do.
Ferme de Lavacherie (Saint-Roch).....	73 do.
Propriétés dans Lauzon (Saint-Nicholas et Lévis). ....	2,690 do.
do do la ville de Québec.....	20 do.

*Dans le district des Trois-Rivières.*

Cap de la Madeleine.....	396,352 arpents..
Batiscan.....	282,240 do
Côteau Saint-Louis.....	96 do
Banlieue, Pachevigny, etc., aux Trois-Rivières .....	614 do

*Dans le district de Montréal.*

Prairie de la Madeleine.....	56,448 arpents.
------------------------------	-----------------

De tous ces terrains situés dans les seigneuries qui faisaient autrefois partie des biens des Jésuites, il reste environ 350,000 arpents non encore concédés et qui sont conséquemment disponibles. Nous ferons remarquer toutefois que ces terrains—compris dans les 350,000 arpents—ne sont pas tous arpentés ni divisés en lots de ferme.

Les tableaux suivants indiquent les endroits où se trouvent encore des lots disponibles et offerts en vente :

**District de Québec.**

LOTS DISPONIBLES.

Lévis (Quartier) } No. 333 du cadastre à concéder.  
Lauzon . . . . . }

Nos. du cadastre : 384, 385, 391, 392, 393,  $\frac{1}{2}$  de 394,  $\frac{1}{2}$  de 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 421, 472, 491, 492, 495, 496, 497, 500, 501, 502, 512, 513, 514, 515, 521 à 538 inclusivement, 541 à 549 inclusivement, 552, 553, 565 à 579, 582 à 610, 614 à 627, 631 à 647, 650 à 681, 684 à 698, 708, 709, 712 à 718, 720 à 848, formant en tout une superficie de 36,004 arpents et 74 perches.

Il ne reste plus de terres disponibles dans les autres parties de l'agence des biens des Jésuites du district de Québec. Ainsi, tous les lots situés dans la Vacherie, dans la seigneurie Belair (paroisses de l'Ancienne Lorette et de Saint-Augustin), dans la seigneurie de Sillery (paroisses de Sainte-Foye et de Sillery), dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges qui comprend aujourd'hui les paroisses de Charlesbourg, de Saint-Roch Nord, de Beauport, de Saint-Dunstan, de Saint-Edmond de Stoneham, les lots dans le fief Saint-Nicolas, Lévis, ont été presque totalement concédés.

Agents.

Résidence.

PHILIPPE HUOT . . . . . { Agents de perception et de commutations (Biens  
des Jésuites) pour le district de Québec. Rési-  
FÉLIX LARUE . . . . . { dence : cité de Québec.

**District des Trois-Rivieres.**

**SEIGNEURIE DU CAP DE LA MADELEINE. \***

		TERRAINS DISPONIBLES
		Nombre d'arpents.
CAP DE LA MADELEINE (paroisse.)	}	383
(Les terrains non encore concédés se trouvent dans le premier rang de Saint-Malo, rang coteau de la rivière, et dans les deuxième et quatrième rangs des grandes prairies.)		
SAINTE-FLORE (paroisse.)	}	23,638
(Comté de Champlain.)		
(Les terrains à concéder se trouvent dans les rangs suivants : Sainte-Catherine, Concession des Piles, rang E, Saint-Olivier, rang D, Saint-Alexandre, Saint-Théophile, Saint-Ubalde, avec 21 arpents dans les îles de la rivière Saint-Maurice.)	}	
SAINT-JACQUES DES PILES.		Concédé.
MONT-CARMEL.	}	2,838
(Les lots à concéder sont presque tous impropres à la culture.)		
LA VISITATION (partie de la paroisse.)		Entièrement concédé.

La partie non encore divisée de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine embrasse une superficie de 156,000 arpents.

Agent.	Résidence.
ELIE LACERTE.....	{ Agent de perception de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, d'une partie de la seigneurie de Batiscan (Biens des Jésuites). Résidence : Trois Rivières.

\* La Seigneurie du Cap de la Madeleine comprend deux lieues de front sur vingt lieues de profondeur.

SEIGNEURIE DE BATISCAN.

	ARPENTS.
SAINT-NARCISSE.....	3,128
Les terrains non concédés se trouvent pour la plus forte partie dans le rang de la Côte St-Pierre.)	
SAINT-GENEVIÈVE.....	144
SAINT-TITE, SAINT-SÉVÉRIN ET SAINT-JOSEPH DE MÉKINAC.....	10,922
(Les terrains non concédés se trouvent dans les rangs de la rivière Mékinac (nord et sud, et rang de la Côte Saint-Pierre). Terrains incultes en général, sur lesquels il n'y a que du bois de chauffage. Les meilleurs terrains sont ceux de Saint-Joseph de Mékinac.)	

Il reste dans cette seigneurie une étendue de terre de 114,909 arpents qui n'a pas encore été divisée.

Agent.	Résidence.
IRVINE JOHNSON.....	{ Agent de perception et de commutation (Biens des Jésuites) pour la partie sud-est de la seigneurie de Batiscan. Résidence : Saint-François-Xavier de Batiscan.

**District de Montreal.**

SEIGNEURIE DE LAPRAIRIE DE LA MADELEINE.

Tout est concédé dans cette seigneurie.

D'après le cadastre seigneurial, le montant des cens et rentes dans cette seigneurie est annuellement de \$2,624.55.

Agent.	Résidence.
ALEXIS MOQUIN.....	{ Agent de perception et de commutation (Biens des Jésuites) pour le district de Montréal. Résidence : Laprairie.

**LA SEIGNEURIE DE LAUZON**

Cette seigneurie, qui appartenait autrefois à feu Sir John Caldwell, est devenue la propriété de la Couronne le 25 juillet 1847. L'étendue de cette seigneurie est de deux cent dix-huit milles et huit cent soixante arpents.

Elle comprend tout le comté de Lévis, et une partie du comté de Dorchester, c'est-à-dire les paroisses de Saint-Anselme, de Saint-Isidore, et une partie de la paroisse de Saint-Bernard, avec une bien petite partie dans les comtés de Bellechasse et de Lotbinière.

De toute cette seigneurie, il ne reste aujourd'hui que 3,428 arpents de terrains disponibles. Ces terrains non encore concédés se trouvent aux endroits suivants :

PAROISSES.	RANG.	ARPENTS EN SUPERFICIE.
Notre-Dame de la Victoire.	Pintendre, ou rang de la Savane.....	222
Saint-Henri.....	Saint-George.....	509
Saint-Etienne.....	1er rang.....	710
“ “ .....	Sainte-Anne.....	416
“ “ .....	Abouts Saint-Thomas.....	839
“ “ .....	Pétrée.....	290
Saint-Bernard.....	Rang A.....	51
“ “ .....	Rang B.....	391
	Total.....	3,428 arpents.

Près des trois quarts de ces terrains non concédés sont incultes et en savane.

Les terrains se concèdent à quatre sols l'arpent en superficie.



Il y a environ sept cents censitaires dans la seigneurie de Lauzon et le montant des cens et rentes payable annuellement est de \$4,100.

---

EVARISTE LEMIEUX... { Agent pour la seigneurie de Lauzon. Résidence :  
Lévis.

---

A titre de renseignement, nous dirons ici que les censitaires des seigneuries comprises dans les biens des Jésuites ainsi que ceux de la seigneurie de Lauzon, ont toujours, en tout temps, la faculté d'opérer le rachat de leurs rentes. Le capital requis pour racheter les rentes seigneuriales est le principal de cette rente capitalisé à six pour cent.

---

#### **DOMAINE DE LA COURONNE ET LOTS DE GREVE**

---

Ce qu'on est convenu d'appeler le "Domaine de la Couronne," se compose de treize constituts octroyés par acte de commutation de 1848 à 1856.

---

Les lots de grève relevant de la Couronne comprennent tous les lots octroyés et non octroyés depuis Trois-Rivières jusqu'à Gaspé.

Toute personne désirant acheter ou louer un lot de grève doit adresser une lettre ou pétition à l'honorable Commissaire des terres de la Couronne, indiquant le lieu où est situé le lot ou les lots qu'il désire acquérir, et le but de telle acquisition.

Dans sa demande il doit déclarer si c'est un octroi à perpétuité qu'il sollicite, ou seulement un bail, et dans ce dernier cas, pour quel laps de temps.

La demande doit être accompagnée d'une copie authentique de l'acte ou des actes en vertu duquel ou desquels le requérant prétend être propriétaire riverain du terrain situé vis-à-vis les lots de grève et en eau profonde qu'il désire acheter.

Si le requérant n'est pas lui-même propriétaire riverain, il doit transmettre avec sa demande le titre de ce dernier, avec son consentement par écrit et en bonne forme à l'octroi ou bail en faveur du dit requérant, du ou des lots de grève et en eau profonde demandés.

La demande doit aussi être accompagnée d'un plan et d'un procès-verbal ou description, d'après un arpentage régulier avec les voisins, montrant : les lignes latérales entre la terre du propriétaire riverain et celles de ses voisins ;—les lignes des hautes et basses marées, et la ligne en eau profonde, si l'octroi doit s'étendre jusque là. De plus, ce plan et ce procès-verbal doivent contenir une description exacte du ou des lots demandés ; lesquels doivent être indiqués sur le plan par des lettres ;—le lot de grève et le lot en eau profonde y devant être décrits séparément et distinctement. Le plan et le procès-verbal doivent aussi établir la superficie de chaque lot, les distances et les cours astronomiques de toutes les lignes des lots dont il s'agit ; le tout au pied anglais.

Le plan doit être fait sur l'échelle de 100 pieds au pouce et doit indiquer les quais ou autres améliorations qui existent déjà sur le lot ou qu'on se propose d'y faire.

Les lots en eau profonde, dans le Havre de Québec, du côté sud du St-Laurent, doivent s'étendre jusqu'à une profondeur d'eau de 22 pieds anglais, à marée basse.

Ailleurs que dans le Havre de Québec, on doit mentionner la profondeur d'eau qui se trouve ou qu'il y aura immédiatement au bout du quai.

Comme il a été fait un arpentage complet, et une division régulière des lots, dans le Havre et Bassin de Gaspé, il n'est pas nécessaire que la demande d'aucun de ces lots soit accompagnée de tels plans et descriptions.

Quant aux lots situés dans le Havre de Québec, l'arpentage doit être fait aux frais du requérant, par l'officier du département chargé de ce service.

Des lettres patentes peuvent être émises au nom de tout acquéreur d'un ou de plusieurs lots de grève, mais le prix de ces lots devra préalablement avoir été acquitté en entier.



## LE CADASTRE.

**Tableau alphabétique des comtés où le cadastre est en vigueur.**

COMTÉS.	ENDROITS OÙ LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
ARGENTEUIL .....	{ Dans les cantons Chatham, Grenville et Augmentation, Harrington, Arundel, Montcalm, Howard, Morin (partie), Saint-André, Saint-Jérôme (partie ouest ou Mille-Isles), dans le village de Grenville et la paroisse de Saint-Jérusalem. Le reste est cadastré mais non complété.
ARTHABASKA .....	Dans tout le comté.
BAGOT .....	Tout le comté.
BRAUCE .....	{ Dans tout le comté, sauf dans les cantons Linière, Jersey, Metgermette, Spalding, Woburn, Louise et Adstock.
BRAUHARNOIS .....	Dans tout le comté.
BELLECHASSE .....	Tout le comté, excepté le canton Daaquam.
BERTHIER .....	{ Tout le comté, moins les cantons Courcelles, Provost, Gauthier, Brassard, de Maison-neuve.
BONAVENTURE .....	{ Le cadastre est en vigueur dans les cantons Carleton, Mann, Maria, Nouvelle Ristigouche, Shoolbred. Non complété dans les autres cantons et paroisses.
BROME .....	Dans tout le comté.
CHAMBLY .....	Dans tout le comté.
CHAMPLAIN .....	{ Dans tout le comté, sauf dans les cantons nouvellement organisés.

TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTÉS.	ENDROITS où LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
CHARLEVOIX.....	{ Tout le comté, excepté les cantons Chauveau et Callières qui ne sont pas cadastrés.
CHATEAUGUAY.....	Dans tout le comté.
CHICOUTIMI ET SAGUENAY..	{ Le village de Bagotville, la ville de Chicoutimi, le canton Chicoutimi, le village de la Grande Baie, les paroisses Saint-Alphonse, Saint-Alexis, les cantons Jonquières, Saint-Jean, Simard, Taché, Bourget, Harvey, Tremblay, Bagot (partie) et Chicoutimi (partie). Dans le Saguenay, plusieurs cantons sont cadastrés mais non complétés.
COMPTON.....	{ Les cantons Auckland, Chesham, Clifton, Eaton, Emberton, Hereford, Marston, Newport, Lingwick, Hampden, Compton, les villages Mégantic et Waterville et la ville de Scotstown. Le reste est cadastré mais non complété.
DEUX-MONTAGNES....	Dans tout le comté.
DORCHESTER.....	Dans tout le comté.
DRUMMOND.....	{ Drummondville, les cantons de Grantham, Wickham, Durham et partie des cantons de Simpson et de Wendover. Le reste du comté est cadastré mais non complété.
GASPÉ.....	{ Le cadastre est en vigueur dans les îles de la Magdeleine. Le reste du comté est cadastré mais encore incomplet.
HOCHELAGA.....	Dans tout le comté.
HUNTINGDON.....	Dans tout le comté.
IBERVILLE.....	Dans tout le comté.
JACQUES-CARTIER.....	Dans tout le comté.
JOLIETTE.....	{ Dans tout le comté, moins les cantons récemment organisés.

TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTÉS.	ENDROITS OÙ LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
KAMOURASKA.....	{ Tout le comté, moins les cantons Parke, Bungalow, Pohenegamook, Chabot, Painchaud, Chapais.
LAC SAINT-JEAN.....	{ Le cadastre est en vigueur dans le village et le canton de Roberval, dans le village Hébertville et dans les cantons Charlevoix, Métachouan, Signay, Delisle, Parent.
LAPRAIRIE.....	Dans tout le comté.
L'ASSOMPTION.....	Dans tout le comté.
LAVAL.....	Dans tout le comté.
LÉVIN.....	Dans tout le comté.
L'ISLET.....	Dans tout le comté, moins le canton Leverrier.
LOTBINIÈRE.....	Dans tout le comté.
MASKINONGÉ.....	Dans tout le comté.
MATANE.....	{ En vigueur dans les paroisses de l'Assomption de McNider, Matane, Sainte-Félicité, Saint-Octave de Métis, Saint-Ulric, et les cantons Cabot, Tessier, Lepage, Humqui, Awantjish, McNider et Matane. Le reste est cadastré, mais non complété.
MÉGANTIC.....	{ Tout le comté, moins les cantons Thetford et Coleraine.
MISSISQUOI.....	Tout le comté.
MONTCALM.....	{ En vigueur dans les paroisses Saint-Alexis, Saint-Esprit, Saint-Jacques, Sainte-Julienne, Saint-Liguori, Sainte-Marie Salomé et les cantons de Chertsey, Kilkeny, Wexford et Rawdon. Le reste est cadastré en partie, mais non complété.
MONTMAGNY.....	{ Tout le comté, sauf les cantons Talon, Rolette et Panet, qui ne sont pas cadastrés.

TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTÉS.	ENDROITS OÙ LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
MONTMORENCY. ....	Tout le comté, sauf le canton Cauchon.
MONTRÉAL-CENTRE.....	} Cadastre en vigueur.
do EST.....	
do OUEST.....	
NAPIERVILLE.....	Tout le comté.
NICOLET.....	Tout le comté.
OTTAWA.....	{ Villages Aylmer, Buckingham, Thurso et Pointe à Gatineau, les cantons Buckingham, Eardley, Hull, Lochaber, Aylwin, Masham, Portland, Ripon, Templeton, Wakefield, les paroisses Saint-André Avelin, Sainte- Angélique, N.-D. de Bonsecours, et la ville de Hull. Le reste est en partie cadastré, mais non complété.
PONTIAC.....	{ Cantons Onslow et Quyon. La plus grande partie des autres cantons est cadastrée, mais non complété.
PORTNEUF.....	{ Tout le comté, moins les cantons Bois, Tonti, LaSalle, Marnier et partie de Colbert.
QUÉBEC-EST.....	} En vigueur dans les trois divisions électorales.
do OUEST.....	
do CENTRE.....	
QUÉBEC (comté de).....	{ Tout le comté, moins les cantons Larue, Rho- des, Trudel et Laure.
RICHMOND.....	{ Dans le canton Windsor et le village Windsor Mills. Le reste cadastré, mais non complété.
RICHELIEU.....	Tout le comté.

TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTÉS.	ENDROITS OU LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
RIMOUSKI .....	Dans les paroisses Saint-Anaclet, Sainte-An-gèle, Sainte-Cécile du Bic, Saint-Donat, Saint-Fabien, Sainte-Flavie, Saint-Germain de Rimouski, Saint-Joseph de Lepage, Sainte-Luce, Saint-Mathieu, N.-D. du Sacré-Cœur, Saint-Octave, (partie) Saint-Simon, la ville de Rimouski et partie des cantons Fleuriau et Neigette.
ROUVILLE .....	Tout le comté.
SAINT-HYACINTHE .....	Tout le comté.
SAINT-JEAN .....	Tout le comté.
SAINT MAURICE .....	Tout le comté, moins les cantons récemment organisés.
SHEFFORD .....	Tout le comté.
SHERBROOKE .....	Ville de Sherbrooke, village de Lennoxville. Le reste en cours d'exécution.
SOULANGES .....	Tout le comté.
STANSTEAD .....	Ville de Coaticook et les cantons Hatley et Magog, et la ville de Magog. Le reste est cadastré, mais non complété.
TÉMISCOUATA .....	Fraserville, village Cacouna, paroisse Isle Verte, Saint-George de Cacouna, N.-D. du Lac, N.-D. du Portage, N.-D. des Sept Dou-leux, Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Eloi, Sainte-Françoise, Saint-Louis du Ha ! Ha ! Saint-Modeste, Sainte-Rose du Dégelé, Trois-Pistoles, les cantons Armand, Bégou, Hoc-quart, Viger, Whitworth, Denonville, Rau-dot, Demers, Cabauo. Le reste non com-plété.
TERREBONNE .....	Tout le comté, moins les cantons Wolfe, de Salaberry, Grandison et partie de Doncaster, lesquels sont cadastrés, mais non complétés.



TABLEAU des comtés où le cadastre est en vigueur.

COMTES.	ENDROITS OU LE CADASTRE EST EN VIGUEUR.
TROIS-RIVIÈRES . . . . .	Dans tout le comté.
VAUDREUIL . . . . .	Tout le comté.
VERCHÈRES . . . . .	Tout le comté.
WOLFE . . . . .	{ Les cantons de Ham et Weedon et les villages de Weedon Centre et du Lac Weedon. Le reste cadastré et en cours d'exécution.
YAMASKA . . . . .	Tout le comté.

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES.
<b>Agences des terres et des bois</b> .....	67
"    Arthabaska .....	98
"    Bonaventure (Division Est) .....	137
"    "    (Division Ouest) .....	139
"    Chaudière (La) .....	100
"    Coulonge (Division Ouest) .....	68
"    "    (Division Est) .....	71
"    Gaspé (Division Ouest) .....	141
"    "    (Division Centre) .....	143
"    "    (Division Est) .....	145
<b>Gatineau :</b>	
"    "    (Division Sud) .....	73
"    "    (Division Centrale) .....	75
"    "    (Division Nord) .....	77
<b>Grandville</b> .....	137
"    Lac St-Jean (agence St-Charles) .....	107
"    "    (Division Ouest) .....	110
"    "    (Partie Nord-Ouest) .....	112
"    "    (Division Centre) .....	114
"    "    (Division Est) .....	116
"    L'Assomption (et partie de Petite Nation) .....	90
"    "    (Division Est) .....	92
"    Matapédia .....	134
"    Montmagny .....	122
"    Petite Nation (Division Ouest) .....	79
"    "    (Division Centrale) .....	81
"    "    (Division Est) .....	83
"    "    (Division Nord) .....	85
"    Rimouski (Division Est) .....	131
"    "    (Division Ouest) .....	132
"    Saint François (Cantons de l'Est) .....	95
"    Saint-Maurice .....	104
"    Saguenay .....	119
<b>Agents des terres et des bois :</b>	
"    (Devoirs et attributions) .....	44
<b>Biens des Jésuites (noms et désignations des Seigneuries)</b> .....	147
"    Jésuites, (terralns à concéder) :	
"    dans le district de Québec .....	148
"    Seigneurie de Batiscan .....	150
"    Seigneurie du Cap de la Madeleine .....	149
"    Seigneurie de La Prairie de la Madeleine .....	150

	Pages.
Billet de location.....	40
Colons (Informations générales).....	38
" Privilèges des, (Le Homestead).....	58
" Formule d'une déclaration solennelle de l'acheteur d'un lot.....	40
Cadastré.....	155
Coupe de bois.....	48
" Application des droits de coupe.....	49
" pour les squatters.....	43
" La coupe en contravention.....	50
" Formule de l'affidavit du propriétaire ou de l'occupant d'un lot.....	50
" Vente des limites à bois.....	51
" Formule de la licence de coupe de bois.....	52
" Lots retirés de la licence.....	54
" Tarif des droits de coupe.....	55
Domaine de la Couronne.....	153
Famille de douze enfants :	
" Formalités pour obtenir une concession gratuite, avec formule de requête.....	62
" Billet de location (formule).....	64
Gardes forestiers (Préparation des rapports).....	47
Lauzon (Seigneurie de).....	151
Lots de grève :	
" (Formule de pétition).....	152
Province de Québec (Aperçu général).....	1
Régions de colonisation (Monographies)	
" Cantons de l'Est.....	23
" Bas du fleuve St-Laurent.....	27
" Gaspésie.....	34
" Lac St-Jean et Saguenay.....	5
" Matapédia.....	31
" Outaouais.....	12
" Saint-Maurice.....	20
" Témiscamingue.....	16
Rente d'occupation.....	42
Révocation de vente d'un lot.....	41
Terre à bois de chauffage.....	60
Terre à sucrerie.....	58
Territoires à coloniser (Etendue).....	3
Transports (Enregistrement).....	44
Vente d'un lot (Conditions).....	39

Pages.  
 ... 40  
 ... 38  
 ... 56  
 ... 40  
 ... 155  
 ... 48  
 ... 49  
 ... 43  
 ... 50  
 ... 50  
 ... 51  
 ... 52  
 ... 54  
 ... 55  
 ... 152  
 ...  
 ... 62  
 ... 64  
 ... 47  
 ... 151  
 ...  
 ... 152  
 ... 1  
 ...  
 ... 23  
 ... 27  
 ... 34  
 ... 5  
 ... 31  
 ... 12  
 ... 20  
 ... 16  
 ... 42  
 ... 41  
 ... 60  
 ... 58  
 ... 3  
 ... 44  
 ... 39

## INDEX DES CANTONS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

CANTONS	Pages
Abererombie.....	90
Aberdeen.....	71
Aberford.....	71
Addington.....	81
Adstock.....	100
Albanel.....	112
Albert.....	119
Aldfield.....	71
Alleyn.....	75
Allumettes.....	71
Alton.....	107
Amherst.....	83
Angers.....	139
Arago.....	123
Archambault.....	91
Armagh (Bellechasse).....	125
Armagh (Montmugny).....	122
Armand.....	128
Arthabaska.....	98
Arundel.....	83
Ashburton.....	122
Ashford.....	123
Ashuapimouchouan.....	110
Assemetquagan.....	136
Aston.....	99
Auclair.....	128
Aumond.....	77
Awantjish.....	134
Aylmer.....	100
Aylwin.....	75

### B

Baby.....	69
Bagot.....	116
Baie de Gaspé Nord.....	144
Baie de Gaspé-Sud.....	144
Baskatonge.....	77
Beaubien.....	123

### CANTONS

*Pages*

Bédard.....	132
Bégin.....	116
Bégon.....	129
Belleau.....	104
Bellechasse.....	125
Beresford.....	90
Bergeronnes.....	119
Biencourt.....	132
Bigelow.....	76
Blake.....	76
Blais.....	134
Blanchet.....	143
Boiteau.....	116
Bois.....	107
Boisclair.....	69
Botsford.....	129
Boucher.....	104
Bonchette.....	77
Bourdages.....	126
Bourget.....	115
Bonthilier.....	83
Bowman.....	75
Boyer.....	82
Brandon.....	97
Brassard.....	92
Broughton.....	100
Bryson.....	71
Buckingham.....	79
Buckland (Bellechasse).....	125
Buckland (Dorchester).....	103
Bulstrode.....	98
Bungay.....	127

### C

Cabano.....	129
Cabot.....	134
Callières.....	120
Calumet.....	71
Cameron.....	77
Campbell.....	85
Cap-Chat.....	141

CANTONS	<i>Pages</i>	CANTONS	<i>Pages</i>
Cap-Rosier.....	143	Ditchfield.....	90
Carlignan.....	105	Ditton.....	95
Carleton.....	139	Dolbeau.....	111
Caron.....	114	Doncaster.....	90
Cartier.....	93	Dorion.....	75
Casault.....	134	Douglas.....	143
Casgrain.....	123	Douglas-town.....	143
Caspscuil.....	134	Duchesnay.....	142
Cathcart.....	93	Dudley.....	78
Cauchon.....	107	Dufferin.....	112
Cawood.....	75	Duhamel.....	69
Caxton.....	104	Dumas.....	120
Chabot.....	127	Duquesne.....	132
Chapais.....	127		
Chapleau.....	106	<b>E</b>	
Charlevoix.....	110	Eardley.....	73
Chauveau.....	120	Egan.....	73
Chavigny.....	108	Emberton.....	90
Chenier.....	132	Escommins.....	119
Cherbourg.....	131	Estecourt.....	129
Chertsey.....	93		
Chesham.....	95	<b>F</b>	
Chester.....	99	Fabre.....	69
Chichester.....	71	Falardeau.....	117
Chicoutimi.....	117	Ferland.....	117
Chilton.....	94	Fleurbault.....	132
Chloridorme.....	143	Flynn.....	133
Christie.....	141	Forsyth.....	101
Church.....	75	Fortin.....	145
Clapham.....	71	Fourrier.....	123
Clarendon.....	71	Fox.....	144
Clyde.....	86		
Collin (De).....	146	<b>G</b>	
Colbert.....	108	Gagnon.....	81
Coleraine.....	102	Galt.....	144
Courcelles.....	92	Garneau.....	123
Cox.....	138	Garthby.....	97
Cranbourns.....	103	Gauthier.....	92
Crespicul.....	110	Gayhurst.....	101
		Gendreau.....	69
<b>D</b>		Gosford.....	108
Daaquam.....	125	Grandison.....	88
Dablon.....	110	Gravel.....	86
Dalmas.....	110	Grenville.....	83
Dalibaire.....	131	Guignes.....	70
De Beaujeu.....	143		
De Calounes.....	106	<b>H</b>	
Delisle.....	114	Halifax.....	90
Demers.....	129	Ham.....	98
Demeules.....	112		
Denholm.....	73		
Denonville.....	120		
Denoue.....	142		
Dequen.....	114		
Derry.....	79		
De Saberry.....	88		
Desautiers.....	104		
De Salles.....	120		
Dionne.....	123		

<i>Pages</i>	<b>CANTONS</b>	<i>Pages</i>
90	Ham-Sud.....	98
95	Hamilton.....	138
111	Hampden.....	96
90	Harrington.....	84
75	Hartwell.....	81
143	Harvey.....	117
143	Hincks.....	76
142	Hocquart.....	129
78	Hope.....	138
112	Horton.....	99
69	Howard.....	91
120	Huddersfield.....	73
132	Hunqui.....	135
<b>I</b>		
73	Iberville.....	119
78	Des de la rivière Darnmouth.....	144
96	Des de la rivière Saint-Jean.....	144
119	Des de la rivière York.....	144
129	Des Coflin.....	146
	Ixworth.....	127
<b>J</b>		
69	Jersey.....	101
117	Joliette.....	93
117	Joly.....	86
132	Jouquères.....	117
133		
101		
145		
123		
144		
<b>K</b>		
	Kenogami.....	117
	Kensington.....	78
	Klamika.....	86
	Kildare.....	93
81	Kilkenny.....	91
144	Kingsey.....	99
123		
97		
93		
101		
69		
108		
88		
86		
83		
70		
<b>L</b>		
	Labarre.....	115
	Labelle.....	87
	Labreque.....	117
	Labrosse.....	121
	Lacoste.....	119
	Lafontaine.....	124
	Laforce.....	144
	Lambton.....	101
	La Minerve.....	87
	Langelier.....	105
99	Langevin.....	103
98	Laroque.....	144

<i>Pages</i>	<b>CANTONS</b>	<i>Pages</i>
109	Larue.....	109
108	La Salle.....	108
118	Laterrière.....	118
79	Lathbury.....	79
109	Laure.....	109
109	Laurier.....	109
119	Laval.....	119
79	Laverlochère.....	79
105	Lejeune.....	105
135	Lepage.....	135
81	Lesage.....	81
72	Leslie.....	72
124	Lessard.....	124
124	Leverrier.....	124
101	Linlère.....	101
72	Litchfield.....	72
79	Lochaber.....	79
87	Loranger.....	87
96	Louise.....	96
76	Low.....	76
94	Lussier.....	94
89	Lynch.....	89
78	Lytton.....	78
<b>M</b>		
133	Macpès.....	133
99	Maddington.....	99
125	Mailloux.....	125
145	Malbale.....	145
111	Malherbes.....	111
105	Malhiot.....	105
120	Mamicouagan.....	120
139	Mann.....	139
72	Mansfield.....	72
87	Marchand.....	87
140	Maria.....	140
101	Marlow.....	101
108	Marmier.....	108
96	Marston.....	96
73	Masham.....	73
135	Massé.....	135
106	Masson.....	106
126	Matallek.....	126
131	Matane.....	131
126	Matapédia.....	126
80	McGill.....	80
131	McNider (Rimouski).....	131
135	McNider (Matapédia).....	135
105	Mékinac.....	105
115	Mésy.....	115
115	Metabetchouan.....	115
101	Metgermette-Nord.....	101
101	Metgermette-Sud.....	101
136	Milnikel.....	136
108	Montauban.....	108
84	Montealm.....	84
88	Montigny.....	88
122	Montminy.....	122

CANTONS	Pages
Moreau.....	88
Morin.....	90
Monssean.....	89
Mulgrave.....	79

**N**

Nédelec.....	70
Nelgette.....	133
Nemtayé.....	135
New-Carlisle.....	138
New-Port.....	146
New-Richmond.....	139
Normandin.....	112
Northfield.....	76
Nonvelle.....	140

**O**

Onslow.....	72
Otis.....	118
Onlmet.....	133

**P**

Pabos (Seigneurie).....	146
Packington.....	129
Painchaud.....	128
Panet.....	126
Parent.....	113
Parke.....	128
Patpédia.....	140
Putton.....	122
Pelletier.....	113
Percé.....	145
Perigny.....	118
Peterborough.....	93
Pohenegamook.....	128
Polette.....	105
Ponsonby.....	83
Pontefract.....	72
Popé.....	88
Port Daniel.....	138
Portland-Est.....	80
Portland-Ouest.....	73
Preston.....	82
Price.....	101
Provost.....	93

**R**

Racine.....	113
Raduor.....	105

CANTONS	Pages
Rameau.....	145
Raudot.....	130
Rawdon.....	94
Rhodes.....	109
Ripon.....	80
Risborough.....	101
Ristigouche.....	136
Robertson.....	88
Roberval.....	111
Robinson.....	130
Robitaille.....	130
Rochon.....	88
Rocmont.....	109
Rolette.....	126
Romieu (Matane).....	131
Romieu (Gaspé).....	141
Ronllard.....	130
Ross.....	111
Roux.....	126

**S**

Saguenay.....	120
Saint-Camille.....	98
Saint-Denis.....	131
Saint-Germain.....	118
Saint-Hilaire.....	115
Saint-Jean.....	131
Settrington.....	121
Shawenegan.....	104
Sheen.....	72
Shenley-Nord.....	102
Shenley-Sud.....	102
Sicotte.....	78
Signy.....	115
Simard.....	118
Simon.....	118
Somerset.....	99
Spalding.....	97
Standon.....	103
Stanford.....	99
Stoneham.....	109
Stratford.....	97
Suffolk.....	82
Sydenham.....	144

**T**

Taché.....	118
Tadousac.....	120
Taillon.....	115
Talon.....	126
Taschereau.....	142
Templeton.....	74
Tessier.....	131
Tewkesbury.....	109
Thetford.....	102

Pages  
 ... 145  
 ... 130  
 ... 94  
 ... 109  
 ... 80  
 ... 101  
 ... 136  
 ... 88  
 ... 111  
 ... 130  
 ... 130  
 ... 88  
 ... 109  
 ... 126  
 ... 131  
 ... 141  
 ... 130  
 ... 111  
 ... 126  
 ... 120  
 ... 98  
 ... 131  
 ... 118  
 ... 115  
 ... 131  
 ... 121  
 ... 104  
 ... 72  
 ... 102  
 ... 102  
 ... 78  
 ... 115  
 ... 118  
 ... 118  
 ... 99  
 ... 97  
 ... 82  
 ... 144  
 ... 118  
 ... 120  
 ... 115  
 ... 126  
 ... 142  
 ... 74  
 ... 131  
 ... 109  
 ... 102

CANTONS	Pages
Thorne.....	72
Tingwick.....	99
Tonil.....	108
Tourelle.....	141
Tremblay.....	118
Tring.....	102
Trudel.....	109
Turcotte.....	106
Turgeon.....	80

**V**

Vallières.....	106
Viger.....	130
Villeneuve.....	80

**W**

Wabasseo.....	78
Wakefield.....	74
Waltham.....	72

CANTONS	Pages
Ware.....	103
Warwick.....	99
Watford.....	102
Weedon.....	97
Wells.....	76
Wentworth.....	84
Wexford.....	90
Whitton.....	96
Whitworth.....	130
Windsor.....	97
Winslow.....	96
Woburn.....	96
Woodbridge.....	128
Wolfe.....	90
Wolfestown.....	98
Wotton.....	98
Wright.....	76
Wurtele.....	89

**Y**

York.....	144
-----------	-----

**ERRATA.**

Page 73—Nombre de cantons : 7, au lieu de 6.

Page 79—Nombre de cantons : 12, au lieu de 11.

Page 131—A ajouter dans l'agence du Saguenay le canton *Pontgravé*—Ce canton n'a de la valeur que comme terrain minier.



